

RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Présenté

au Sénat académique

du 8 mai 2015

Préparé par le Secrétariat général

TABLE DES MATIÈRES

1.	Reconfiguration de la Majeure en criminologie	2
2.	Reconfiguration du Baccalauréat ès arts (général)	35
3.	Règlement sur le programme de Baccalauréat d'études individualisées.....	51
4.	Passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire.....	53
5.	Report du déploiement des programmes reconfigurés de la Faculté des sciences et de la Faculté des sciences de l'éducation.....	79
6.	Modification du Doctorat en éducation	86
7.	Abolition du Certificat en gérontologie.....	107
8.	Règlement 1.13.3 – <i>Étudiante et étudiant à statut particulier</i>	111
9.	Modification au règlement 5.3 – <i>Inscription tardive</i> et proposition d'un nouveau règlement 5.4 - <i>Arrivée</i>	115
10.	Résolutions transmises pour information	119
	10.1. Créations de cours	119
	10.2. Modifications de cours.....	119
	10.3. Abolitions de cours	119
	10.4. Reconfiguration des programmes	120
	10.5. Autres	120

1. RECONFIGURATION DE LA MAJEURE EN CRIMINOLOGIE

R : 03-CPR-150317

« Dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Majeure en criminologie incluant la modification de la condition d'admission qui passerait de la condition B à la condition A. »

Vote : unanime

Proposition pour le Sénat académique

« Que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de Majeure en criminologie incluant la modification de la condition d'admission qui passerait de la condition B à la condition A. »



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Moncton, le 23 mars 2015



VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE

25 MARS 2015

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Président du comité des programmes
Université de Moncton
Campus de Moncton
18, avenue Antonine-Maillet
Moncton, NB E1A 3E9

Objet : Programme de majeure en criminologie - justification de l'exigence du cours ANGL1031
CPR-150317

Monsieur le président du comité des programmes,

Le programme de majeure en criminologie proposé par le Département de sociologie exige un niveau de maîtrise de l'anglais supérieur au seuil minimal exigé par l'Université de Moncton. Deux arguments permettent de soutenir ce choix. D'une part, une majorité des écrits scientifiques en criminologie est publiée en langue anglaise. Depuis cinq ans, même les criminologues de langue française canadiens et européens publient leurs recherches dans des revues anglophones. Ainsi, si nos étudiants veulent comprendre les théories récentes dans le champ d'études qu'est la criminologie, ils devront acquérir un niveau de compréhension supérieure au seuil minimal exigé à l'Université de Moncton. D'autre part, les emplois disponibles dans le domaine de la criminologie au Nouveau-Brunswick exigent souvent la maîtrise du français et de l'anglais. Ainsi, l'exigence de la réussite du cours ANGL1031 a finalement pour visée de sensibiliser l'étudiant à l'importance de la compréhension de l'anglais pour réussir dans le champ d'études qu'est la criminologie. Cette exigence est également incluse dans les conditions d'admission d'autres programmes de criminologie offerts au Canada comme les programmes de criminologie de l'Université de Montréal.

Ronald Babin, directeur
Département de sociologie

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales

Le 2 mars 2015

Monsieur André Samson, président
Comité des programmes
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Université de Moncton

Objet : Projet de reconfiguration du programme de majeure en criminologie

Monsieur le Président,

Par la présente, la Faculté des arts et des sciences sociales demande à ce que le projet de reconfiguration de la majeure en criminologie qui avait été soumis en mars 2009 à l'attention du Comité des programmes, soit étudié pour approbation.

Il importe de résumer brièvement l'historique entourant les efforts de la Faculté des arts et des sciences sociales et du département de sociologie qui a œuvré depuis plusieurs années à la création de programmes en criminologie. Tel que transmis par la Secrétaire générale, voici la séquence des décisions qui entourent le plus récent projet de majeure en criminologie :

- Le 12 février 2009, le CPR a recommandé la majeure (traditionnelle, c'est-à-dire non reconfigurée) au CCJ.
- Au mois de mars 2009, il y a eu un Comité de budget où la question financière a été examinée et il fut décidé de ne pas aller de l'avant avec le projet.
- Le 12 mars 2009, le point de majeure en criminologie est retiré de l'Ordre du jour du CPR.
- Le 20 mars 2009, le projet de la majeure reconfigurée a été reçu chez le VRER. Le dossier n'a pas été traité au CPR.
- Le 24 mars 2009, le CCJ a discuté de la majeure en criminologie, mais a tenu compte de la position du Comité de budget malgré la recommandation positive du CPR. À cette réunion, on peut lire dans le pv que « le Comité de budget est d'avis que des négociations avec les instances ministérielles s'avèrent nécessaires. »

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4018 ou 4183
Télécopieur : 506.858.4166 ou 4508

arts-scsoc@umoncton.ca
www.umoncton.ca/umcm-fass/

- Le temps passé et le gouvernant provincial est saisi du dossier et décide de faire une étude de marché indépendante.
- Le CPR ne prend aucune position sur le programme reconfiguré.
- Le 6 mai 2011, dans la discussion au SAC, le VRER dit « je sais que les gens se posent des questions au sujet de la reconfiguration des programmes. Il s'agit d'une question de temps. On ne pouvait aller de l'avant et reconfigurer en même temps. Quand le programme sera accepté, il sera bel et bien reconfiguré. » À cette réunion, le SAC a adopté la recommandation du CPR du 12 février 2009 sous réserve de l'obtention d'un financement. La recommandation se lit comme suit :

« Que, sous réserve de l'obtention du financement demandé à Service correctionnel Canada de la région de l'Atlantique pour lancer le programme, le Sénat académique accepte la création du programme de Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en criminologie) étant entendu que si aucun financement supplémentaire externe n'est reçu d'ici 2016, les postes accordés pour le programme devront être financés à même les ressources financières et humaines du budget de fonctionnement de la Faculté

- Le 11 juin 2011, le Conseil des gouverneurs, à l'unanimité, a donné son aval au projet de la majeure (traditionnelle).

Malheureusement, le financement demandé à Service correctionnel Canada n'a pas été obtenu. Le programme n'a donc jamais été offert. Par contre, suite à ces événements, la Faculté et le Département de sociologie ont proposé la création d'un programme de mineure en criminologie. Le poste de la professeure en criminologie Marie-Andrée Pelland, l'auteure tant du programme de majeure que du nouveau programme de mineure, et qui occupait un poste temporaire, fut régularisé. Parallèlement, un protocole d'entente entre l'Université de Moncton et Service correctionnel prévoyant le prêt d'employé(e)s du SCC pour la livraison de 9 crédits de cours (3 cours) universitaires pour la période de 2013 à 2016, fut signé. C'est ainsi que depuis septembre 2013, l'Université offre un programme de mineure en criminologie dont les inscriptions sont très satisfaisantes. Le partenariat avec SCC se déroule très bien, en grande partie grâce au travail d'encadrement des chargé(e)s de cours exemplaire offert par la professeure Pelland.

Nous savons qu'environ 25% des étudiantes et étudiants fréquentant présentement un programme similaire à la St Thomas University sont de langues française et proviennent des écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick. De plus, certains de nos jeunes francophones choisissent de poursuivre leurs études dans ce domaine dans des universités québécoises ou encore à l'Université d'Ottawa. Les agents de recrutement de notre institution, le milieu du travail et les conseillers en orientation de la province offrent plusieurs indicateurs à l'effet qu'une nouvelle clientèle étudiante serait attirée à l'Université de Moncton si un programme de majeure en criminologie y serait offert.

La planification académique de la Faculté prévoit la création de nouveaux programmes d'études en demande, donc aptes à attirer de nouveaux étudiants. C'est dans ce contexte que nous proposons le projet de reconfiguration du programme de majeure en criminologie quasi identique au programme régulier approuvé en 2011. Outre, la réorganisation des cours selon la structure prescrite par le nouveau régime pédagogique (formation fondamentale, discipline principale, disciplines connexes et formation générale) et le remplacement du cours de *SOC1102 – recherche documentaire* par le cours facultaire destiné à répondre à l'OFG 1, le cours *FASS1000 – Initiation au travail intellectuel*, le projet de reconfiguration présente également une troisième distinction. En effet, la distribution des cours de deuxième année a été modifiée afin de répondre aux exigences du régime pédagogique reconfiguré. Ainsi, dans le programme 2009-2010 proposé, l'étudiante ou l'étudiant devait s'inscrire à six crédits de cours optionnels. Dans le programme reconfiguré, elle ou il devra plutôt compléter, au cours de la deuxième année, trois crédits de cours à option dans l'une des disciplines connexes au programme de baccalauréat avec majeure en criminologie et trois crédits de la formation générale et cours au choix.

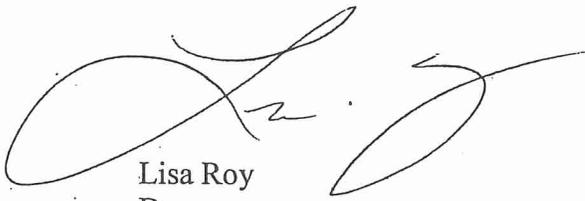
Dans le programme régulier, l'étudiante ou l'étudiant devait compléter 21 crédits (7 cours) de cours à option et 15 crédits (5 cours) de cours au choix si elle ou il avait été inscrit au *profil I – Criminologie appliquée* et 24 crédits (8 cours) de cours à option et 15 crédits (5 cours) de cours au choix si elle ou il avait été inscrit au *profil II – Recherche criminologique*. Dans le programme reconfiguré, l'étudiante ou l'étudiant inscrit au *profil I – Criminologie appliquée* devra plutôt compléter 18 crédits de cours (6 cours) à option (discipline principale et disciplines connexes) et 18 crédits (6 cours) de formation générale et cours au choix. L'étudiante ou l'étudiant inscrit au *profil II – Recherche criminologique* devra compléter 21 crédits (7 cours) de cours à option (discipline principale et disciplines connexes) et 18 crédits (6 cours) de formation générale et cours au choix. Le tableau subséquent permet de comparer les deux programmes et d'illustrer les différences entre ceux-ci.

	Programme approuvé en 2011			Programme reconfiguré 2015	
	Profil I	Profil II		Profil I	Profil II
Cours obligatoires			Cours obligatoires		
			Disc. principale	36 cr	33 cr
			Disc. connexes	12 cr	12 cr
			Formation générale	12 cr	12 cr
total	60 cr	57cr	total	60 cr	57 cr
Cours à option			Cours à option		
			Disc. princ.	6 cr	9 cr
			Disc. conn.	12 cr	12 cr
total	21cr	24 cr	total	18 cr	21 cr
Cours au choix	15 cr	15 cr	Form. gén./cour. au choix	18	18
Mineure	27 cr	27 cr	Mineure	24	24
TOTAL	123	123	TOTAL	120	120

De plus, nous proposons la modification de la condition d'admission qui passerait de la condition « B » à la condition « A » afin de l'arrimer avec la majorité des conditions d'admission des programmes de notre faculté qui ont été effectuées au cours des deux dernières années suite aux modifications des cursus scolaires.

Finalement, je tiens à préciser que, comme vous le savez, nous avons demandé l'annonce d'un poste régulier en criminologie qui est essentiel pour l'offre de la majeure. De plus, dans le cadre du renouvellement du protocole d'entente actuel qui prévoit le prêt d'employé(e)s du SCC pour la livraison de 9 crédits de cours (3 cours) universitaires pour la période de 2013 à 2016, nous comptons explorer la possibilité de bonifier ce « prêt » afin que 12 crédits de cours puissent être offerts par des employé(e)s du SCC. Advenant que cette entente ne soit pas renouvelée, la Faculté des arts et des sciences sociales s'engage à embaucher des chargé(e)s de cours pour assurer l'offre de cours nécessaire.

Vous remerciant de l'attention qui sera portée à notre demande et confiante d'un appui favorable, je vous prie d'agréer, Messieurs le Vice-recteur, l'expression de mes sentiments distingués.



Lisa Roy
Doyenne
Faculté des arts et des sciences sociales

c.c. Jean-François Thibault, Vice-doyen, Faculté des arts et des sciences sociales
Ronald Babin, directeur, Département de sociologie
Marie-Andrée Pelland, Professeure, Département de sociologie

p.j.

Formulaire CPR-1 Reconfiguration**ÉNONCÉ DE PROGRAMME****1. Identification du programme**

1.1 Faculté : Arts et sciences sociales

1.2 Unité responsable du programme : Département de sociologie

1.3 Titre du programme : Baccalauréat Sc. soc. (majeure en criminologie)

1.4 Diplôme accordé : Baccalauréat Sc. soc. (majeure en criminologie)

1.5 Date d'entrée en vigueur : 1^{er} juillet 2015

2. Description générale du programme**2.1 Objectifs**

Le programme de baccalauréat avec majeure en criminologie a pour objectif d'offrir une solide formation générale qui permettra à l'étudiante et à l'étudiant d'acquérir des connaissances approfondies sur les savoirs criminologiques, de développer sa compréhension ainsi que sa capacité d'analyse critique du phénomène criminel. Pour atteindre cet objectif, le programme de baccalauréat avec majeure en criminologie est articulé autour de quatre axes fondamentaux : les théories criminologiques, la criminologie appliquée, les institutions juridiques et pénales et les thèmes criminologiques.

Le **premier axe** du programme, les théories criminologiques, a pour objectif de permettre à l'étudiante ou à l'étudiant d'acquérir les connaissances théoriques nécessaires à la compréhension et à l'analyse de la criminalité, du crime, du criminel, des institutions de contrôle social et de la société productrice de cette criminalité. Le **deuxième axe**, articulé autour de la question de la criminologie appliquée, a pour objectif de favoriser chez l'étudiante ou l'étudiant l'appropriation des connaissances scientifiques et appliquées portant sur la lutte contre la criminalité. Le **troisième axe**, celui des institutions juridiques et pénales, a pour objectif de favoriser l'acquisition de connaissances sur le processus de production de la loi, son développement et son évolution, sur la genèse des politiques pénales ainsi que sur le fonctionnement des institutions publiques, des entreprises privées et des organismes communautaires qui sont susceptibles d'intervenir dans le processus pénal (arrestation,

Formulaire CPR-1 Énoncé de programme- reconfiguration

neutralisation, réinsertion). Enfin, par son **quatrième axe**, le programme de majeure en criminologie vise à permettre à l'étudiante ou l'étudiant de connaître la diversité des formes prises par le phénomène criminel. C'est pourquoi il propose l'étude de thèmes ciblés et de problématiques spécifiques : crimes et psychotropes, femmes et criminalité, minorités et criminalité. Ce quatrième axe doit également permettre de développer l'esprit critique de l'étudiante ou de l'étudiant sur les questions d'actualité *via* l'analyse des débats criminologiques et de leurs enjeux.

Ainsi, ce programme de majeure en criminologie, proposé par le Département de sociologie, permettra de préparer les étudiantes et les étudiants qui le désirent à poursuivre leurs études au deuxième cycle, de préparer celles et ceux qui le désirent à s'orienter vers le marché du travail, ou encore de répondre aux besoins des professionnelles et des professionnels qui veulent se ressourcer et mettre à jour leurs connaissances et leurs pratiques.

2.2 Stratégies pédagogiques

Les stratégies pédagogiques proposées pour la majeure en criminologie comprennent des cours magistraux, des conférences de professionnelles et professionnels, l'utilisation d'un matériel audiovisuel pertinent, ainsi que des visites dans des institutions et organismes dont les mandats sont liés à la question criminelle. Outre les cours magistraux, le processus d'acquisition de connaissances et de compétences de l'étudiante ou de l'étudiant sera promu à travers la lecture et l'analyse de travaux empiriques et théoriques, la rédaction de travaux de recherche et d'analyse de cas, la réalisation de projets d'équipe, ainsi que par la présentation orale de travaux.

Les étudiantes et les étudiants pourront également mettre à l'épreuve leurs connaissances théoriques et appliquées ainsi que s'initier au travail criminologique par le parachèvement d'un premier stage obligatoire dans le cadre du cours *CRIM3050 – Stage de criminologie I*. Elles et ils pourront ainsi se familiariser avec un milieu de travail criminologique (communautaire ou institutionnel), interagir avec une clientèle particulière (jeunes contrevenants, criminels adultes, victimes) et accomplir des tâches permettant d'éprouver leurs connaissances et leurs compétences pour l'intervention criminologique ou encore pour l'analyse stratégique. Enfin, les

Formulaire CPR-1 Énoncé de programme- reconfiguration

étudiantes et les étudiants pourront également parfaire au cours de leur dernière année d'étude des compétences différentes si elles ou ils sont inscrits au *Profil I – Criminologie appliquée* ou encore au *Profil II – Recherche criminologique*. Les étudiantes et les étudiants inscrits au *Profil I – Criminologie appliquée* pourront consolider leurs compétences dans le domaine de la criminologie appliquée par la réalisation d'un second stage dans le cadre du cours *CRIM4000 – Stage de criminologie II*. Les étudiantes et les étudiants inscrits au *Profil II – Recherche criminologique* pourront s'initier à la recherche par la conception et la réalisation d'un projet dans le cadre des cours *CRIM4020 – Lectures dirigées* et *CRIM4021 – Projet de recherche*.

2.3 Résultats attendus

Au terme de sa formation, la diplômée ou le diplômé du Baccalauréat ès sciences sociales avec majeure en criminologie est en mesure de comprendre, synthétiser et critiquer les différentes théories criminologiques. Elle ou il connaît les dernières avancées théoriques et appliquées dans le domaine de la criminologie. Elle ou il est en mesure d'appliquer ses connaissances théoriques à sa pratique ou encore à l'analyse de problématiques criminologiques. Elle ou il connaît et comprend le système pénal canadien, les institutions et les organismes qui ont pour rôle d'arrêter, de neutraliser ou de réinsérer l'adolescente ou de l'adolescent ou l'adulte identifié comme un contrevenant. Enfin, la diplômée ou le diplômé comprend l'influence des institutions juridiques et pénales ainsi que celle des organismes publics et communautaires sur les individus qui sont contraints de les fréquenter.

Le baccalauréat avec majeure en criminologie prépare aux études de deuxième cycle en sociologie et en criminologie. Le programme d'étude de premier cycle en criminologie présente plusieurs débouchés vers le marché du travail. La diplômée ou le diplômé peut donc se diriger vers un travail dans une institution d'application des peines comme le milieu carcéral afin d'occuper un poste d'agent de libération conditionnelle, d'agent correctionnel (pénitenciers et prisons) ou encore celui d'agent de probation (fédéral et provincial). Elle ou il peut occuper un emploi de cadre (milieux policiers et correctionnels, sous réserve d'expérience pertinente) ou encore de chercheur/analyste dans des organismes divers tels que la Gendarmerie Royale du Canada et autres corps policiers, le ministère de la Sécurité publique. La diplômée ou le diplômé

peut aussi devenir intervenant dans des centres résidentiels communautaires, dans des centres correctionnels communautaires ou encore dans divers organismes œuvrant auprès de clientèles spécifiques (jeunes, hommes, femmes, sans-abris, etc.) ou encore à l'égard de problématiques particulières telles que toxicomanies et alcoolisme, prostitution, violence conjugale, victimisation criminelle, etc.

3. La formation fondamentale

3.1 Limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'étude en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre

La formation fondamentale dans la discipline principale du programme de baccalauréat avec majeure en criminologie, laquelle comporte 42 crédits, se divise en deux catégories : la formation fondamentale obligatoire et la formation fondamentale optionnelle. De plus, la formation fondamentale est également divisée en deux profils distincts, *le profil I – Criminologie appliquée* et *le profil II – Recherche criminologique*.

Au cours des trois premières années d'études, les étudiantes et les étudiants inscrits au programme de baccalauréat avec majeure en criminologie s'engagent dans un cursus commun de cours obligatoires et de cours à option de la formation fondamentale.

Toutefois, à la fin de la troisième année d'étude, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un profil particulier pour la fin de son programme. Ce choix influence le nombre de cours obligatoires et à option dans la formation fondamentale auquel l'étudiante ou l'étudiant doit s'inscrire. Ainsi, l'étudiante ou l'étudiant inscrit au baccalauréat avec majeure en criminologie doit compléter 36 crédits (10 cours) obligatoires de la discipline principale si elle ou il s'inscrit au *profil I – Criminologie appliquée* et 33 (10 cours) crédits obligatoires de la discipline principale si elle ou il s'inscrit au *profil II – Recherche criminologique*. De plus, l'étudiante ou l'étudiant inscrit au *profil I – Criminologie appliquée* doit compléter 6 crédits (2 cours) à option dans la discipline principale, tandis que l'étudiante ou l'étudiant inscrit au *profil II – Recherche criminologique* doit compléter 9 crédits (3 cours) dans la discipline principale.

Formulaire CPR-1 Énoncé de programme- reconfiguration

La formation fondamentale obligatoire et optionnelle dans la discipline principale de la majeure en criminologie est articulée autour de quatre axes jugés essentiels. L'étudiante ou l'étudiant doit compléter des cours reliés à chacun d'eux. Dans les paragraphes qui suivent la répartition des cours obligatoires, la répartition des cours obligatoires selon les profils ainsi que celle des cours à option selon les axes du programme sont présentées.

Répartition des cours obligatoires selon les axes du programme

Les étudiantes et les étudiants inscrits au programme de baccalauréat avec majeure en criminologie doivent compléter des cours obligatoires dans les trois premiers axes du programme, ces cours sont distribués comme suit :

- 9 crédits (3 cours) obligatoires liés à l'axe 1- les théories criminologiques. L'étudiant doit donc s'inscrire au cours *CRIM1000 – Introduction à la criminologie*, au cours *CRIM1010 – Théories criminologiques I* ainsi qu'au cours *CRIM2010 - Théories criminologiques II*. À travers ces trois cours, l'étudiante ou l'étudiant pourra approfondir ses connaissances sur une pluralité de concepts, de perspectives et de théories. Au nombre de celles-ci, notons : la pensée criminologique, les explications étiologiques, sociologiques et psychologiques, les théories des facteurs sociaux du comportement contraire aux lois et du comportement qui respecte la loi pénale, les théories de la personnalité criminelle, les théories portant sur l'acte criminel, les théories de la criminologie de la réaction sociale, les théories de la criminologie critique, les théories victimologiques, les théories féministes de la criminalité ainsi que les théories abolitionnistes. De plus, comme la criminologie est un champ de connaissances pluridisciplinaire, les trois cours proposés sous l'axe des théories criminologiques permettent d'atteindre l'objectif 4 de la formation générale portant sur l'initiation à la multidisciplinarité et/ ou l'interdisciplinarité.
- 9 crédits (2 cours) obligatoires liés à l'axe 2 - Criminologie appliquée. L'étudiante ou l'étudiant doit ainsi s'inscrire au cours *CRIM2020 - Criminologie appliquée I* (3 crédits) ainsi que le cours *CRIM3050 - Stage de criminologie I* (6 crédits). À l'intérieur de ces cours, l'étudiante ou l'étudiant aura l'opportunité d'acquérir des compétences dans l'intervention en criminologie, dans la réalisation d'entretiens criminologiques, dans l'analyse de problèmes réels, dans la rédaction de rapports d'intervention ou de propositions de solutions, mais

Formulaire CPR-1 Énoncé de programme- reconfiguration

également dans l'analyse de l'incidence des plans d'intervention ou de solutions proposées sur les individus marginalisés ou encore criminalisés.

- 9 crédits (3 cours) obligatoires orientés vers l'axe 3 - les institutions juridiques et pénales (*CRIM2000 - Justice pénale, CRIM2030 - Police et sécurité intérieure, et CRIM3000 - Système carcéral canadien*). Ces cours permettront à l'étudiante ou à l'étudiant d'acquérir des connaissances sur le processus de production de la loi, son application et son évolution, sur la genèse des politiques pénales ainsi que sur le fonctionnement des institutions publiques, des entreprises privées et des organismes communautaires qui sont susceptibles d'intervenir dans le processus pénal (arrestation, neutralisation, réinsertion).

Cours obligatoires et profils

À la fin de la troisième année d'étude, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un cheminement particulier pour la fin de son programme. Elle ou il peut s'inscrire soit au *profil I - Criminologie appliquée* soit au *profil II - Recherche criminologique*. Ce choix influence ainsi le nombre et les types de cours obligatoires et à option dans la discipline principale.

- 9 crédits (2 cours) obligatoires dans le champ de la criminologie appliquée pour l'étudiante ou l'étudiant qui choisit de s'inscrire au *profil I - Criminologie appliquée*. Elle ou il doit ainsi s'inscrire à deux autres cours obligatoires : *CRIM4000 - Stage de criminologie II* un cours de 6 crédits et *CRIM4010 - Ateliers de rétroaction rédaction*, un cours de trois crédits.
- 6 crédits (2 cours) obligatoires pour l'étudiante ou l'étudiant qui choisit de s'inscrire au *profil II - Recherche criminologique*. Elle ou il doit ainsi s'inscrire au cours *CRIM4020 - Lectures dirigées* et au cours *CRIM4021 - Projet de recherche*. Ces deux cours de trois crédits chacun permettent à l'étudiante ou à l'étudiant de mettre en application ses connaissances théoriques et méthodologiques afin de réaliser une recherche complète. Ainsi, l'étudiante ou l'étudiant inscrit au *profil II - Recherche criminologique* doit suivre un cours (3 crédits) à option de plus que celle ou celui inscrit au *profil I - Criminologie appliquée*.

Cours à option

- 6 crédits (2 cours) optionnels pour les étudiantes et les étudiants inscrits au *profil I – Criminologie appliquée* et 9 crédits (3 cours) optionnels pour les étudiantes et les étudiants inscrits au *profil II – Recherche criminologique*.

Répartition des cours à option selon les axes du programme

Les étudiantes et les étudiants inscrits au programme de baccalauréat avec majeure en criminologie peuvent choisir parmi 27 crédits (9 cours) à option dans la discipline principale. La répartition de ces crédits selon les axes du programme de baccalauréat avec majeure en criminologie est distribuée comme suit :

- 6 crédits (2 cours) de l'axe 2 – criminologie appliquée. L'étudiante ou l'étudiant intéressé par cet axe peut ainsi choisir d'approfondir ses connaissances en s'inscrivant à un ou plusieurs cours à option suivant : *CRIM3060 - Criminologie appliquée II* et/ ou *CRIM3030 - Prévention du crime*. L'étudiante ou l'étudiant pourra alors développer une compréhension critique des mesures utilisées pour prévenir ou diminuer la criminalité ou la récidive. Elle ou il pourra comprendre et analyser les effets des mesures d'interventions auprès du délinquant, du criminel ou de la victime.
- 9 crédits (3 cours) liés à l'axe 4 - les thèmes criminologiques. L'étudiante ou l'étudiant intéressé par un ou plusieurs thèmes criminologiques peut choisir de s'inscrire à un ou plusieurs des cours suivants : *CRIM4030 - Crimes et psychotropes*, *CRIM4050 - Minorités et criminalité* et/ou *CRIM4040 – Femmes et criminalité*. Ces 9 crédits à option permettent de connaître la diversité des formes prises par le phénomène criminel. C'est pourquoi il propose l'étude de thèmes ciblés et de problématiques spécifiques.
- 12 crédits (4 cours) permettant d'acquérir des connaissances touchant les quatre axes du programme de majeure en criminologie. L'étudiante ou l'étudiant peut ainsi choisir de s'inscrire selon ses aspirations et ses intérêts à un ou plusieurs des cours à option suivant : *CRIM3010 – Jeunes contrevenants*, *CRIM3020 – Criminalité adulte*, *CRIM3040 - Victimologie* et/ ou *CRIM4060 - Actualité et débats criminologiques*. Ces cours permettent également à l'étudiante ou à l'étudiant de développer sa pensée critique sur les questions d'actualité par l'analyse des débats criminologiques et de leurs enjeux.

Formulaire CPR-1 Énoncé de programme- reconfiguration

En résumé, l'étudiante ou l'étudiant inscrit au programme de baccalauréat avec majeure en criminologie complètera au cours de ces trois premières années d'étude 27 crédits (8 cours) de cours obligatoires. Ces cours sont distribués dans chacun des axes conceptuels du programme de la manière suivante :

Axe 1 - Les théories criminologiques :

CRIM1000 - Introduction à la criminologie	3 crédits
CRIM1010 - Théories criminologiques I	3 crédits
CRIM2010 - Théories criminologiques II	3 crédits

Axe 2 - La criminologie appliquée

CRIM2020 - Criminologie appliquée I	3 crédits
CRIM3050 - Stage de criminologie I	6 crédits

Axe 3 - Les institutions juridiques et pénales

CRIM2000 - Justice pénale	3 crédits
CRIM2030 - Police et sécurité intérieure	3 crédits
CRIM3000 - Système carcéral canadien	3 crédits

Profil I – Criminologie appliquée

Les étudiantes et les étudiants inscrits au *profil 1 – Criminologie appliquée* devront également compléter deux autres cours obligatoires :

CRIM4000 - Stage de criminologie II	6 crédits
CRIM4010 - Ateliers rétroaction rédaction	3 crédits

Au total, les étudiantes et les étudiants inscrits au profil I devront compléter 36 crédits obligatoires ainsi que 6 crédits de cours à option dans la discipline principale. À la fin de leur cheminement, elles et ils auront donc complété 42 crédits de la discipline principale.

Profil II – Recherche criminologique

CRIM4020 - Lectures dirigées	3 crédits
CRIM4021 - Projet de recherche	3 crédits

Au total, les étudiantes et les étudiants inscrits au profil II devront compléter 33 crédits obligatoires ainsi que 9 crédits de cours à option dans la discipline principale. À la fin de leur cheminement, elles et ils auront donc complété 42 crédits de la discipline principale.

3.2 L'apport des disciplines connexes

Les disciplines connexes dans le cadre de la formation fondamentale en criminologie sont également divisées en deux catégories : les cours obligatoires et les cours à option. Au total, l'étudiante ou l'étudiant devra compléter 24 crédits (8 cours) dans les disciplines connexes, dont 12 crédits (4 cours) de cours obligatoires et 12 crédits (4 cours) de cours à option. Les 24 crédits de cours dans les disciplines connexes sont répartis comme suit :

- 12 crédits (4 cours) obligatoires dans les disciplines connexes : *PHIL2235 - Éthique*, *STAT2653 - Statistique descriptive*, *SOC11000 - Introduction à la société* et celui de *SOCI2002 - Méthodes 1*. Par exemple, ces cours de sociologie et de statistique permettent à l'étudiante ou à l'étudiant d'acquérir les connaissances nécessaires en méthodologie ou encore de se familiariser avec les courants de pensée ainsi que les concepts clés en sociologie, courants et concepts qui influencent le savoir criminologique.
- 12 crédits (4 cours) à option dans certains cours des disciplines connexes suivantes : administration, droit, économie, philosophie, psychologie, science politique, sociologie et travail social. L'étudiante ou l'étudiant doit ainsi choisir ses cours à option dans les disciplines connexes à l'intérieur de trois listes de cours : la liste A, la liste B et la liste D. La liste A est composée de cours des disciplines connexes de niveau 1000, la liste B est composée de cours des disciplines connexes de niveau 2000 et la liste D est composée de cours des disciplines connexes de niveau 3000 et 4000. Les cours intégrés à ces listes sont tous des cours qui répondent aux besoins en formation d'une diplômée ou d'un diplômé en criminologie sur le marché du travail ainsi que dans les différents programmes d'études supérieures auxquels elle ou il peut s'intéresser. De plus, la diversité des options offertes permet à l'étudiante ou à l'étudiant de s'inscrire à des cours qui correspondent à ses champs d'intérêts.
- Le choix de cours dans les listes à option peut être plus restreint selon le choix de cours de la liste A.

3.3 Liste des cours de la formation fondamentale exigés**Discipline principale****Cours obligatoires****27 crédits**

CRIM1000 - Introduction à la criminologie	3 crédits
CRIM1010 - Théories criminologiques I	3 crédits
CRIM2000 - Justice pénale	3 crédits
CRIM2010 - Théories criminologiques II	3 crédits
CRIM2020 - Criminologie appliquée I	3 crédits
CRIM2030 - Police et sécurité intérieure	3 crédits
CRIM3000 - Système carcéral canadien	3 crédits
CRIM3050 - Stage de criminologie I	6 crédits

Cours obligatoires - Profil I – Criminologie appliquée¹**9 crédits**

CRIM4000 - Stage de criminologie II	6 crédits
CRIM4010 - Ateliers rétroaction rédaction	3 crédits

ou**Cours obligatoires - Profil II – Recherche criminologique¹****6 crédits**

CRIM4020 - Lectures dirigées	3 crédits
CRIM4021 - Projet de recherche	3 crédits

Cours à option**3 crédits**

- Trois crédits parmi les cours de la liste C :

CRIM3010 - Jeunes contrevenants	3 crédits
CRIM3020 – Criminalité adulte	3 crédits
CRIM3030 - Prévention du crime	3 crédits
CRIM3040 - Victimologie	3 crédits
CRIM3060 - Criminologie appliquée II	3 crédits

Cours à option - Profil I – Criminologie appliquée**3 crédits**

- Trois crédits des cours de la liste E.

ou**Cours à option Profil II – Recherche criminologique :****6 crédits**

- Six crédits des cours de la liste E.

Liste E

CRIM4030 - Crimes et psychotropes	3 crédits
CRIM4040 - Femmes et criminalité	3 crédits
CRIM4050 - Minorités et criminalités	3 crédits
CRIM4060 - Actualité et débats crim	3 crédits

¹ À la fin de la troisième année d'étude, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un cheminement particulier pour la fin de son programme : le profil I : criminologie appliquée ou le profil II : recherche criminologique. Ce choix influence ainsi le nombre et les types de cours obligatoires et à option dans la discipline principale.

Cours obligatoires des disciplines connexes**12 crédits**

- Quatre cours obligatoires des disciplines connexes totalisant 12 crédits :

PHIL2235 - Éthique	3 crédits
SOCI1000 - Introduction à la société	3 crédits
SOCI2002 - Méthodes I	3 crédits
STAT2653 - Statistique descriptive	3 crédits

Cours à option des disciplines connexes**12 crédits**

- Quatre cours à option des disciplines connexes totalisant 12 crédits.

L'étudiante ou l'étudiant devra s'inscrire à quatre cours choisis parmi trois listes de cours des disciplines connexes suivantes : administration, droit, économie, philosophie, psychologie, science politique, sociologie ou travail social. Dans son choix de cours, parmi l'ensemble des listes A, B et D, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir des cours provenant d'un minimum de deux disciplines connexes distinctes ainsi que d'une discipline autre que celle de la mineure.

- Six crédits parmi les cours de la liste A :

ECON1011 - Introduction à l'économie	3 crédits
PSYC1000 - Introduction à la psychologie	3 crédits
PSYC1600 - Développement humain I	3 crédits
PSYC1650 - Développement humain II	3 crédits
SCPO1000 - Science politique I	3 crédits
SOCI1100 - Thèmes sociologiques	3 crédits
TSOC1000 - Introduction au travail social	3 crédits

- Trois crédits parmi les cours de la liste B :

DROI2000 - Initiation au droit commercial	3 crédits
PSYC2500 - Psychologie sociale	3 crédits
PSYC2900 - Comportement anormal	3 crédits
SOCI2515 - Intro. à la société canadienne	3 crédits
SOCI2533 - Sociologie de l'Acadie	3 crédits
SOCI2540 - Sociologie des jeunes	3 crédits
SOCI2560 - Socio de la cond. des femmes	3 crédits

- Trois crédits parmi les cours de la liste D :

ADRH3222 - Comportement organisationnel	3 crédits
PHIL3422 - Théorie de la connaissance	3 crédits
PHIL3430 - Philo des sciences humaines	3 crédits
PHIL3475 - Éthique de l'information	3 crédits
PSYC3540 - Psychologie de la délinquance	3 crédits
SCPO3211 - Les politiques publiques	3 crédits
SCPO4115 - Les régimes autoritaires	3 crédits
SOCI3420 - Écologie sociale	3 crédits
SOCI3520 - Sociologie de la famille	3 crédits
SOCI4540 - Les mouvements sociaux	3 crédits
SOCI4640 - Socio. de la mondialisation	3 crédits
SOCI4710 - Sociologie de la communication	3 crédits
SOCI4750 - Espaces et sociétés	3 crédits
TSOC4115 - Alcoolisme et toxicomanies	3 crédits
TSOC4213 - TS, femmes & changement social	3 crédits

Pour conclure cette section, le Tableau 2 qui suit présente de façon succincte les cours obligatoires ainsi que les cours à option dans la discipline principale (42 crédits) et dans les disciplines connexes (24 crédits) auxquels doivent s'inscrire les étudiantes et les étudiants pour compléter leur formation fondamentale dans le cadre du programme de Baccalauréat avec majeure en criminologie.

Tableau 1– Formation fondamentale du Baccalauréat avec majeure en criminologie

Formation fondamentale	66 crédits
Discipline principale – cours obligatoires	42 crédits
CRIM1000 - Introduction à la criminologie	
CRIM1010 - Théories criminologiques I	
CRIM2000 - Justice pénale	
CRIM2010 - Théories criminologiques II	
CRIM2020 - Criminologie appliquée I	
CRIM2030 - Police et sécurité intérieure	
CRIM3000 - Système carcéral canadien	
CRIM3050 - Stage de criminologie I	
Cours obligatoires profil I – Criminologie appliquée	9 crédits
CRIM4000 - Stage de criminologie II	
CRIM4010 - Ateliers rétroaction rédaction	
Cours obligatoires profil II – Recherche criminologique	6 crédits
CRIM4020 - Lectures dirigées	
CRIM4021 - Projet de recherche	
Discipline principale – cours à option	Profil I : 6 crédits Profil II : 9 crédits
Cours de la liste C	
CRIM3010 - Jeunes contrevenants	
CRIM3020 – Criminalité adulte	
CRIM3030 - Prévention du crime	
CRIM3040 – Victimologie	
CRIM3060 - Criminologie appliquée II	
Cours de la liste E	
CRIM4030 - Crimes et psychotropes	
CRIM4040 - Femmes et criminalité	
CRIM4050 - Minorités et criminalités	
CRIM4060 - Actualité et débats crim	
Disciplines connexes	24 crédits
Disciplines connexes – cours obligatoires	12 crédits
PHIL2235 – Éthique	
SOCI1000 - Introduction à la société	
SOCI2002 - Méthodes I	
STAT2653 - Statistique descriptive	
Disciplines connexes – cours à option	12 crédits
Cours de la liste A	
ECON1011 - Introduction à l'économie	
PSYC1000 - Introduction à la psychologie	
PSYC1600 - Développement humain I	
PSYC1650 - Développement humain II	
SCPO1000 - Science politique I	
SOCI1100 - Thèmes sociologiques	
TSOC1000 - Introduction au travail social	
Cours de la liste B	
DROI2000 - Initiation au droit commercial	
PSYC2500 - Psychologie sociale	
PSYC2900 - Comportement anormal	
SOCI2515 - Intro. à la société canadienne	
SOCI2533 - Sociologie de l'Acadie	
SOCI2540 - Sociologie des jeunes	

Formulaire CPR-1 Énoncé de programme- reconfiguration

SOCI2560 - Socio de la cond. des femmes	
Cours de la liste D	
ADRH3222 - Comportement organisationnel	
PHIL3422 - Théorie de la connaissance	
PHIL3430 - Philo des sciences humaines	
PHIL3475 - Éthique de l'information	
PSYC3540 - Psychologie de la délinquance	
SCPO3211 - Les politiques publiques	
SCPO4115 - Les régimes autoritaires	
SOCI3420 – Écologie sociale	
SOCI3520 - Sociologie de la famille	
SOCI4640 - Socio. de la mondialisation	
SOCI4710 - Sociologie de la communication	
SOCI4750 - Espaces et sociétés	
TSOC4115 - Alcoolisme et toxicomanies	
TSOC4213 - TS, femmes & changement social	

4. La formation générale

Les cours offerts dans le cadre de la formation fondamentale du programme de baccalauréat avec majeure en criminologie permettent de répondre à quatre des neuf objectifs de la formation générale.

4.1 Initiation au travail universitaire

L'étudiante ou l'étudiant inscrit à la majeure en criminologie devra compléter dès sa première année le cours *FASS1000 – Initiation au travail universitaire*, destiné à acquérir des compétences et connaissances de base relativement à l'organisation d'un travail de recherche, à la recherche en bibliothèque, etc. Entre autres ce cours a pour objectif de faciliter la transition du milieu secondaire au milieu universitaire, ainsi que de favoriser l'intégration et la réussite des étudiantes et des étudiants au milieu universitaire.

4.2 Ouverture à l'autre et/ou internationalisation

Afin de respecter cet objectif, l'étudiante ou l'étudiant inscrit à la majeure en criminologie devra choisir un cours dans la banque de cours sous la rubrique Ouverture à l'autre et/ou internationalisation, cours qui aura été approuvé par le CPR.

4.3 Responsabilité sociale et citoyenne

Il va de soi que la formation fondamentale en criminologie, comme celle proposée ici, repose sur le concept de la responsabilisation sociale et citoyenne des étudiantes et des étudiants, en développant une sensibilisation aux inégalités sociales inhérentes au processus de criminalisation. L'étudiante ou l'étudiant inscrit à la majeure aborde dans sa formation les questions relatives à la responsabilité sociale et citoyenne dans le cadre des cours obligatoires de la formation fondamentale *CRIM2000 - Justice pénale* et *CRIM2020 - Criminologie appliquée 1*. Dans le cours *CRIM2000 - Justice pénale* par exemple, les étudiantes et les étudiants exploreront les processus de criminalisation et de décriminalisation de certaines conduites. Elles et ils analyseront ainsi comment certains groupes majoritaires réussissent à persuader le gouvernement de voter des lois qui criminalisent des comportements qui peuvent être discriminatoires pour des groupes sociaux minoritaires. De plus, les étudiantes et les étudiants aborderont les questions relatives aux inégalités sociales, dans le cours *CRIM2020 - Criminologie appliquée*. Elles et ils exploreront les questions relatives aux effets de l'intervention et de la stigmatisation sur les clientèles marginalisées comme les délinquantes et les délinquants. En comprenant comment se construisent les inégalités sociales, les étudiantes et les étudiants seront sensibilisés à leur rôle de citoyens responsables. Dans ce cas, elles ou ils pourront suivre un cours au choix parmi les crédits prévus pour la formation générale et cours au choix.

4.4 Initiation à la multidisciplinarité/interdisciplinarité

La criminologie est reconnue comme étant un champ de connaissance pluridisciplinaire. Gassin (2007)² dans son ouvrage *Criminologie* qui trace l'histoire de ce champ d'études rapporte que le savoir criminologique est construit à l'aide de connaissances provenant de disciplines comme l'anthropologie, le droit, l'histoire, la philosophie, la psychologie ou la sociologie. L'ensemble de la formation fondamentale en criminologie s'articule donc autour de savoirs sociologiques, psychologiques, anthropologiques et juridiques, ainsi la formation fondamentale permet l'atteinte de l'objectif de la formation générale d'initiation à la multidisciplinarité/ interdisciplinarité. Par exemple, pour comprendre l'individu criminalisé, le criminologue doit tenir compte tant de la structure de sa personnalité (psychologie), que du milieu dans lequel il vit (anthropologie, sociologie), puisque ce dernier influence sa conduite. Les connaissances pluridisciplinaires

² Raymond Gassin. *Criminologie*. Aix-en-Provence, Dalloz, 2007, p. 824.

Formulaire CPR-1 Énoncé de programme- reconfiguration

seront présentées par exemple dans deux cours obligatoires de la formation fondamentale : *CRIM1010 - Théories criminologiques I* et *CRIM2010 - Théories criminologiques II*. De plus, l'étudiante ou l'étudiant devra s'inscrire à cinq cours parmi les disciplines connexes suivantes : administration, droit, économie, philosophie, psychologie, science politique, sociologie ou travail social. Elle ou il pourra ainsi suivre un cours au choix parmi les crédits prévus pour la formation générale et cours au choix.

4.5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences

Cet objectif de la formation générale est couvert par le cours obligatoire de la formation fondamentale (disciplines connexes) *STAT2653 – Statistique descriptive*. L'étudiante ou l'étudiant pourra ainsi suivre un cours au choix parmi les crédits prévus pour la formation générale et cours au choix.

4.6 Sensibilité aux arts et lettres

Afin de respecter cet objectif, l'étudiante ou l'étudiant inscrit à la majeure en criminologie devra suivre un cours tiré de la banque de cours de la formation générale sous la rubrique Sensibilité aux arts et lettres, cours qui aura été approuvé par le CPR.

4.7 Capacité de penser logiquement et de manière critique

Afin de respecter cet objectif, l'étudiante ou l'étudiant doit, dans le cadre de sa formation fondamentale, s'inscrire au cours obligatoire des disciplines connexes *PHIL2235 - Éthique*. Dans ce cours, l'étudiante ou l'étudiant devra être capable de remettre en question certains de ses choix, de ses idées et de ses valeurs à la lumière de la réalité à laquelle elle ou il sera confronté. L'étudiante ou l'étudiant sera également appelé à exercer son jugement critique afin de donner un sens à son action. Ce cours permettra donc ultimement à l'étudiante et à l'étudiant d'améliorer sa réflexion critique sur ses idées, ses choix et ses valeurs. Elle ou il sera également en mesure d'avoir une réflexion éthique sur ses valeurs ainsi que sur son action en tant que criminologue. L'étudiante ou l'étudiant pourra ainsi suivre un cours au choix parmi les crédits prévus pour la formation générale et cours au choix.

4.8 Capacité de s'exprimer en français

En conformité avec le règlement universitaire, l'étudiante ou l'étudiant inscrit à la majeure en criminologie devra s'inscrire à un minimum de deux cours de formation linguistique en français totalisant 6 crédits (FRAN1500 FRAN1600). De plus, les cours proposés ainsi que les stratégies pédagogiques utilisées valorisent l'enrichissement de la capacité des étudiants à s'exprimer et à rédiger en français. D'ailleurs, les travaux écrits, les examens et les présentations orales devront respecter les normes linguistiques. Ces exigences contribuent donc à l'amélioration et l'enrichissement des compétences langagières des étudiantes et des étudiants inscrits aux différents cours offerts dans le programme de criminologie.

4.9 Capacité de s'exprimer en anglais

L'étudiante ou l'étudiant doit s'inscrire à un cours d'anglais dont le sigle reflète le résultat obtenu à l'examen de classement administré par le Département; toutefois, il doit minimalement réussir le cours *ANGL1031 - Language, writing and reading*.

Tableau 2– Formation générale et cours au choix du Baccalauréat avec majeure en criminologie

Formation générale (18 crédits) et cours au choix (12 crédits) 30 crédits		
OFG 1 - Initiation au travail intellectuel universitaire : atteint par un cours obligatoire de la Formation générale	<i>FASS1000</i>	3 CR
OFG 2 - Ouverture à l'autre et/ou internationalisation : atteint par un cours de la Banque de cours des objectifs de formation générale	BCOFG	3 CR
OFG 3 – Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : atteint par un cours obligatoire de la formation fondamentale (discipline principale), le cours CRIM2000. Les étudiantes et les étudiants consolident cet objectif avec le cours obligatoire CRIM2020.	CRIM2000 CRIM2020	3 CR
OFG 4 – Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : atteint par un cours obligatoire de la formation fondamentale (discipline principale), le cours CRIM1010. Les étudiantes et les étudiants consolident cet objectif avec le cours obligatoire CRIM2010.	CRIM1010 CRIM2010	3 CR
OFG 5 – Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : atteint par un cours obligatoire de la formation fondamentale (disciplines connexes).	STAT2653	3 CR
OFG 6 – Sensibilité aux arts et lettres : atteint par un cours de la Banque de cours des objectifs de formation générale.	BCOFG	3 CR
OFG 7 – Capacité de penser logiquement et de manière critique : atteint par un cours obligatoire de la formation fondamentale (disciplines connexes).	PHIL2235	3 CR
OFG 8 – Capacité de s'exprimer en français : atteint par les cours obligatoires de la formation générale.	FRAN1500 et FRAN1600	6 CR
OFG 9 – Capacité de s'exprimer en anglais : atteint par un cours obligatoire de la formation générale.	ANGL1031	3

[Voir CPR-11 Feuille de route]

Formulaire CPR-2 Proposition de modification d'un programme

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté des arts et des sciences sociales

février 2015

Département : sociologie

Nom du programme : Baccalauréat Sc. soc. (majeure en criminologie)

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel	Proposition de modification																				
<p>Baccalauréat Sc. soc (majeure criminologie)</p> <p>Responsable Faculté des arts et des sciences sociales Diplôme B. Sc. soc (majeure criminologie) Durée 4 ans Lieu Moncton 4 années Edmundston Première année* Shippagan Première année* <i>*Les années subséquentes se font à Moncton.</i></p> <p>Objectifs</p> <p>La majeure en criminologie a pour objectif l'acquisition de connaissances approfondies sur les savoirs criminologiques. Elle a pour but de favoriser chez l'étudiante et l'étudiant la compréhension et la critique du phénomène criminel. La pluridisciplinarité du programme permet l'acquisition de connaissances et le développement de compétences diversifiées qui préparent les étudiantes et les étudiants à poursuivre leurs études au deuxième cycle ou à poursuivre une carrière dans un milieu lié au phénomène criminel.</p> <p>Conditions d'admissions</p> <p>Pour être admissibles à la majeure en criminologie, les candidates et les candidats doivent avoir obtenu un diplôme de 12^e année, ils doivent également avoir réussi cinq cours de 12^e année dont FRAN10411 et MATH30411 ou leur équivalent, ainsi qu'avoir obtenu une moyenne générale de 65 % à ces cinq cours. Ils doivent donc répondre à la condition « B » du tableau 1 des conditions d'admission 2008-2009.</p> <p><u>1^{re} année</u></p> <p>Obligatoires 21 cr.</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td>FRAN1500 – La langue et les normes</td> <td style="text-align: right;">3 cr.</td> </tr> <tr> <td>FRAN1600</td> <td style="text-align: right;">3 cr.</td> </tr> <tr> <td>ANGL1031¹ - Language, writing and reading</td> <td style="text-align: right;">3 cr.</td> </tr> <tr> <td>CRIM1000 - Introduction à la criminologie</td> <td style="text-align: right;">3 cr.</td> </tr> <tr> <td>CRIM1010 - Théories criminologiques I</td> <td style="text-align: right;">3 cr.</td> </tr> <tr> <td>SOCI1000 - Introduction à la société</td> <td style="text-align: right;">3 cr.</td> </tr> <tr> <td>SOCI1102 - Recherche documentaire</td> <td style="text-align: right;">3 cr.</td> </tr> </table>	FRAN1500 – La langue et les normes	3 cr.	FRAN1600	3 cr.	ANGL1031 ¹ - Language, writing and reading	3 cr.	CRIM1000 - Introduction à la criminologie	3 cr.	CRIM1010 - Théories criminologiques I	3 cr.	SOCI1000 - Introduction à la société	3 cr.	SOCI1102 - Recherche documentaire	3 cr.	<p>Baccalauréat Sc. soc (majeure criminologie)</p> <p>Responsable Faculté des arts et des sciences sociales Diplôme B. Sc. soc (majeure criminologie) Durée 4 ans Lieu Moncton 4 années Edmundston Première année* Shippagan Première année* <i>*Les années subséquentes se font à Moncton.</i></p> <p>Objectifs</p> <p>La majeure en criminologie a pour objectif l'acquisition de connaissances approfondies sur les savoirs criminologiques. Elle a pour but de favoriser chez l'étudiante et l'étudiant la compréhension et la critique du phénomène criminel. La pluridisciplinarité du programme permet l'acquisition de connaissances et le développement de compétences diversifiées qui préparent les étudiantes et les étudiants à poursuivre leurs études au deuxième cycle ou à poursuivre une carrière dans un milieu lié au phénomène criminel.</p> <p>Conditions d'admissions</p> <p>Condition «A»</p> <p><u>1^{re} année</u></p> <p>FORMATION FONDAMENTALE :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td>Discipline principale - Cours obligatoires 6 cr.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CRIM1000 - Introduction à la criminologie</td> <td style="text-align: right;">3 cr.</td> </tr> <tr> <td>CRIM1010 - Théories criminologiques I</td> <td style="text-align: right;">3 cr.</td> </tr> </table>	Discipline principale - Cours obligatoires 6 cr.		CRIM1000 - Introduction à la criminologie	3 cr.	CRIM1010 - Théories criminologiques I	3 cr.
FRAN1500 – La langue et les normes	3 cr.																				
FRAN1600	3 cr.																				
ANGL1031 ¹ - Language, writing and reading	3 cr.																				
CRIM1000 - Introduction à la criminologie	3 cr.																				
CRIM1010 - Théories criminologiques I	3 cr.																				
SOCI1000 - Introduction à la société	3 cr.																				
SOCI1102 - Recherche documentaire	3 cr.																				
Discipline principale - Cours obligatoires 6 cr.																					
CRIM1000 - Introduction à la criminologie	3 cr.																				
CRIM1010 - Théories criminologiques I	3 cr.																				

¹ L'étudiante ou l'étudiant doit s'inscrire à un cours d'anglais dont le sigle reflète le résultat obtenu à l'examen de classement administré par le Département. Il doit minimalement réussir le cours ANGL1031.

Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

		<u>Disciplines connexes – cours obligatoire</u>	3 cr.
		SOCI1000 – Introduction à la société	3 cr.
<u>Options</u>	6 cr.	<u>Disciplines connexes - Cours à option</u>	6 cr.
Choisir six crédits parmi les cours de la liste A ² .		Choisir six crédits parmi les cours de la liste A ² .	
		FORMATION GÉNÉRALE ET AU CHOIX	
		<u>Cours obligatoires de la formation générale</u>	12 cr.
		FRAN1500 – Communication orale	3 cr.
		FRAN1600 – Communication écrite	3 cr.
		ANGL1031 ¹ - Language, writing and reading	3 cr.
		FASS1000 - Initiation au travail universitaire	3 cr.
<u>Mineure</u>	3 cr.	<u>Mineure</u>	3 cr.
	TOTAL		TOTAL
	30 cr.		30 cr.
2^e année		2^e année	
		FORMATION FONDAMENTALE	
<u>Obligatoires</u>	21 cr.	<u>Discipline principale - Cours obligatoires</u>	12 cr.
CRIM2000 - Justice pénale	3 cr.	CRIM2000 - Justice pénale	3 cr.
CRIM2010 - Théories criminologiques II	3 cr.	CRIM2010 - Théories criminologiques II	3 cr.
CRIM2020 - Criminologie appliquée I	3 cr.	CRIM2020 - Criminologie appliquée I	3 cr.
CRIM2030 - Police et sécurité intérieure	3 cr.	CRIM2030 - Police et sécurité intérieure	3 cr.
PHIL2235 - Éthique	3 cr.		
SOCI2102 - Méthodes de recherche I	3 cr.	<u>Disciplines connexes – cours obligatoires</u>	9 cr.
STAT2653 – Statistique descriptive	3 cr.	PHIL2235 - Éthique	3 cr.
		SOCI2002 – Méthodes I	3 cr.
		STAT2653 – Statistique descriptive	3 cr.
		<u>Disciplines connexes - Cours à option</u>	3 cr.
		Choisir trois crédits parmi les cours de la liste B ² .	3 cr.
<u>Options</u>	6 cr.	FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX	3 cr.
Choisir six crédits parmi les cours de la liste B ² .		choisir un cours au choix	
<u>Mineure</u>	3 cr.	<u>Mineure</u>	3 cr.
Choisir un cours de la mineure	3 cr.	Choisir un cours de la mineure	
	TOTAL		TOTAL
	30 cr.		30 cr.
3^e année		3^e année	
		FORMATION FONDAMENTALE	
<u>Obligatoires</u>	9 cr.	<u>Discipline principale - Cours obligatoires</u>	9 cr.
CRIM3000 - Système carcéral canadien	3 cr.	CRIM3000 – Système carcéral canadien	3 cr.
CRIM3050 - Stage de criminologie I	6 cr.	CRIM3050 – Stage de criminologie I	6 cr.

² Les cours choisis parmi l'ensemble des listes A, B et D doivent provenir d'un minimum de deux disciplines distinctes, ainsi que d'une discipline autre que celle de la mineure.

<u>Options</u>	6 cr.	<u>Discipline principale - Cours à option</u>	3 cr
Choisir trois crédits parmi les cours de la liste C ² . Choisir 3 crédits parmi les cours de la liste D ² .		Choisir trois crédits parmi les cours de la liste C ² .	
		<u>Disciplines connexes – cours à option</u>	3 cr.
		Choisir 3 crédits parmi les cours de la liste D ² .	
		FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX	6 cr.
<u>Choix</u>	6 cr.	Choisir un cours au choix.	3 cr.
Choisir six crédits de cours au choix	3 cr.	Choisir un cours dans la banque de cours pour répondre à l'OFG 2	3 cr.
		<u>Mineure</u>	9 cr.
<u>Mineure</u>	12 cr.	Choisir un cours de la mineure	3 cr.
Choisir un cours de la mineure.	3 cr.	Choisir un cours de la mineure.	3 cr.
Choisir un cours de la mineure.	3 cr.	Choisir un cours de la mineure.	3 cr.
Choisir un cours de la mineure.	3 cr.		
		TOTAL	30 cr.
TOTAL	33 cr.	Note : À la fin de la troisième année d'étude, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un cheminement particulier pour la fin de son programme : le <i>profil I – Criminologie appliquée</i> ou le <i>profil II – Recherche criminologique</i> . Ce choix influence ainsi le nombre et les types de cours obligatoires et à option dans la discipline principale.	
Note : À la fin de la troisième année d'étude, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un cheminement particulier pour la fin de son programme : le <i>profil I – Criminologie appliquée</i> ou le <i>profil II – Recherche criminologique</i> . Ce choix influence ainsi le nombre et les types de cours obligatoires et à option dans la discipline principale.			
4^e année		4^e année	
		FORMATION FONDAMENTALE	
<i>Profil I – Criminologie appliquée</i>		<i>Profil I – Criminologie appliquée</i>	
<u>Obligatoires</u>	9 cr.	<u>Discipline principale - Cours obligatoires</u>	9 cr.
CRIM4000 – Stage de criminologie II	6 cr.	CRIM4000 – Stage de criminologie II	6 cr.
CRIM4010 – Ateliers rétroaction	3 cr.	CRIM4010 – Ateliers rétroaction rédaction	3 cr.
<u>Options</u>	3 cr.	<u>Discipline principale- Cours à option</u>	3 cr.
Choisir trois crédits parmi les cours de la liste E.		Choisir trois crédits parmi les cours de la liste E.	
ou		ou	
<i>Profil II – Recherche criminologique</i>		<i>Profil II – Recherche criminologique</i>	
<u>Obligatoires</u>	6 cr.	<u>Discipline principale- Cours obligatoires</u>	6 cr.
CRIM4020 – Lectures dirigées	3 cr.	CRIM4020 – Lectures dirigées	3 cr.
CRIM4021 – Projet de recherche	3 cr.	CRIM4021 – Projet de recherche	3 cr.
<u>Options</u>	6 cr.	<u>Discipline principale- Cours à option</u>	6 cr.
Choisir six crédits parmi les cours de la liste E.		Choisir six crédits parmi les cours de la liste E.	
		FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX	9 cr.
<u>Choix</u>	9 cr.	Choisir un cours dans la banque de cours pour répondre à l'OFG 6	3 cr.
Choisir un cours au choix	3 cr.	Choisir un cours au choix	3 cr.
Choisir un cours au choix	3 cr.	Choisir un cours au choix	3 cr.
Choisir un cours au choix	3 cr.		
<u>Mineure</u>	9 cr.	<u>Mineure</u>	9 cr.
Choisir un cours de la mineure.	3 cr.	Choisir un cours de la mineure.	3 cr.

Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

Choisir un cours de la mineure. 3 cr.				Choisir un cours de la mineure. 3 cr.			
Choisir un cours de la mineure. 3 cr.				Choisir un cours de la mineure. 3 cr.			
TOTAL 30 cr.				TOTAL 30 cr.			
GLOBAL 123 cr.				GLOBAL 120 cr.			
Liste A				Liste A			
ADMN1200	ECON1011	PSYC1000	PSYC1600	ECON1011	PSYC1000	PSYC1600	
PSYC1650	SCPO1000	SOCI1100	TSOC1000	PSYC1650	SCPO1000	SOCI1100	TSOC1000
Liste B				Liste B			
ADMN2250	DROIT2000	PSYC2500		DROIT2000	PSYC2500	PSYC2900	
PSYC2900	SOCI2510	SOCI2533	SOCI2540	SOCI2515	SOCI2533	SOCI2540	SOCI2560
SOCI2560	TSOC2135	TSOC2155					
Liste C				Liste C			
CRIM3010	CRIM3020	CRIM3030	CRIM3040	CRIM3010	CRIM3020	CRIM3030	CRIM3040
CRIM3060				CRIM3060			
Liste D				Liste D			
ADRH3222	PHIL3422	PHIL3430	PHIL3475	ADRH3222	PHIL3422	PHIL3430	PHIL3475
PSYC3540	SCPO3211	SCPO4115	SOCI3400	PSYC3540	SCPO3211	SCPO4115	SOCI3420
SOCI3413	SOCI3520	SOCI4640	SOCI4710	SOCI3520	SOCI4540	SOCI4640	SOCI4710
SOCI4750				SOCI4750	TSOC4115	SOCI4213	
Liste E				Liste E			
CRIM4030	CRIM4040	CRIM4050	CRIM4060	CRIM4030	CRIM4040	CRIM4050	CRIM4060

* ~~SOCI4213~~ TSOC4213

* Correction apportée à la suite de la réunion du SAC-150508

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

Formulaire CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline

Nom du programme : Majeure en criminologie

Banque de cours actuelle		Banque de cours proposée		Le nouveau cours est-il l'équivalent * de l'ancien cours (oui/non)
<u>Sigle</u>	<u>Crédits</u>	<u>Sigle</u>	<u>Crédits</u>	
CRIM1000 - Introduction à la criminologie	3			
CRIM1010 - Théories criminologiques I	3			
CRIM2000 - Justice pénale	3			
CRIM2010 - Théories criminologiques II	3			
CRIM2020 - Criminologie appliquée I	3			
CRIM2030 - Police et sécurité intérieure	3			
CRIM3000 - Système carcéral canadien	3			
CRIM3010 - Jeunes contrevenants	3			
CRIM3020 - Criminalité adulte	3			
CRIM3030 - Prévention du crime	3			
CRIM3040 - Victimologie	3			
CRIM3050 - Stage de criminologie I	6			
CRIM3060 - Criminologie appliquée II	3			
CRIM3540 - Psychologie de la délinquance	3			
CRIM3700 - Sociologie de la déviance	3			
CRIM4000 - Stage de criminologie II	6			
CRIM4010 - Ateliers rétroaction rédaction	3			
CRIM4020 - Lectures dirigées	3			
CRIM4021 - Projet de recherche	3			
CRIM4030 - Crimes et psychotropes	3			
CRIM4040 - Femmes et criminalité	3			
CRIM4050 - Minorités et criminalités	3			
CRIM4060 - Actualité et débats crim.	3			

*Si oui, le système va le considérer comme "équivalent" pour les fins d'exigences du programme.

Formulaire CPR-8 (Modification à la banque de cours de formation générale (OFG))

**Formulaire CPR-8 Modification à la banque de cours de formation générale
COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON**

MODIFICATION À LA BANQUE DE COURS DE FORMATION GÉNÉRALE (OFG)

Nom du programme : Baccalauréat Sc. soc. (majeure en criminologie)

Banque de cours actuelle d'OFG (objectifs de la formation générale)			Banque de cours proposée d'OFG (objectifs de la formation générale)		
<u>Sigle</u>	<u>Titre</u>	<u>Numéro d'OFG visé</u>	<u>Sigle</u>	<u>Titre</u>	<u>Numéro d'OFG visé</u>
			CRIM1010	Théories criminologiques I	4
			CRIM2000	Justice pénale	3
			CRIM2010	Théories criminologiques II	4
			CRIM2020	Criminologie appliquée I	3

Nom : _____ Mineure : _____ NI : _____

**Formulaire CPR-11 Feuille de route :
Majeure en criminologie- 2010-2011**

42 crédits de la discipline principale
24 crédits des disciplines connexes
30 crédits de la formation générale et cours au choix
24 crédits de la mineure

Tableau 1 – Tableau des cours par année

Première année (30 crédits)	Crédits	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale - Cours obligatoires	6 crédits	
CRIM1000 - Introduction à la criminologie	3	
CRIM1010 - Théories criminologiques I	3	OFG 4
B. Disciplines connexes – cours obligatoire	3 crédits	
SOCI1000 – Introduction à la société	3	
Disciplines connexes - Cours à option (Voir notes 1 et 2)	6 crédits	
Choisir un cours de la liste A	3	
Choisir un cours de la liste A	3	
II. Formation générale et cours au choix (note 3)		
Cours obligatoires de la formation générale	12 crédits	
FRAN1500	3	OFG 8
FRAN1600	3	OFG 8
ANGL1031 (voir note 4)	3	OFG 9
FASS1000 - Initiation au travail universitaire	3	OFG 1
III. Mineure	3 crédits	
Choisir un cours de la mineure	3	
Deuxième année (30 crédits)	crédits	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale - Cours obligatoires	12 crédits	
CRIM2000 - Justice pénale	3	OFG 3
CRIM2010 - Théories criminologiques II	3	
CRIM2020 - Criminologie appliquée I	3	
CRIM2030 – Police et sécurité intérieure	3	
B. Disciplines connexes - Cours obligatoires	9 crédits	
PHIL2235 - Éthique	3	OFG 7
SOCI2002 – Méthodes I	3	
STAT2653 – Statistique descriptive	3	OFG 5
Disciplines connexes – Cours à option (voir notes 1 et 2)	3 crédits	
Choisir un cours de la liste B	3	
II. Formation générale et cours au choix	3 crédits	
Choisir un cours au choix	3	
III. Mineure	3 crédits	
Choisir un cours de la mineure	3	

Troisième année (30 crédits)		Crédits	Note
I. Formation fondamentale			
A. Discipline principale - Cours obligatoires		9 crédits	
CRIM3000 – Système carcéral canadien		3	
CRIM3050 – Stage de criminologie I		6	
Discipline principale – Cours à option (voir note 2)		3 crédits	
Choisir un cours de la liste C		3	
B. Disciplines connexes – Cours à option (voir notes 1 et 2)		3 crédits	
Choisir un cours de la liste D		3	
II. Formation générale et cours au choix		6 crédits	
Choisir un cours parmi la banque de cours de la formation générale pour répondre à l’OFG 2 - Ouverture à l’Autre et/ou internationalisation		3	OFG2
Choisir un cours au choix		3	
III. Mineure		9 crédits	
Choisir un cours de la mineure		3	
Choisir un cours de la mineure		3	
Choisir un cours de la mineure		3	
Quatrième année (30 crédits) <i>Profil I – Criminologie appliquée (voir note 5)</i>		Crédits	Note
I. Formation fondamentale			
A. Discipline principale- Cours obligatoires		9 crédits	
CRIM4000 – Stage de criminologie II		6	
CRIM4010 – Ateliers rétroaction rédaction		3	
Discipline principale- Cours à option (voir la note 2)		3 crédits	
Choisir un cours de la liste E		3	
II. Formation générale et cours au choix		9 crédits	
Choisir un cours au choix		3	
Choisir un cours au choix		3	
Choisir un cours parmi la banque de cours de la formation générale pour répondre à l’OFG 6 - Sensibilité aux arts et lettres		3	OFG6
III. Mineure		9 crédits	
Choisir un cours de la mineure		3	
Choisir un cours de la mineure		3	
Choisir un cours de la mineure		3	
Total		120	
Ou			
Quatrième année (30 crédits) <i>Profil II – Recherche criminologique (voir note 5)</i>		Crédits	Note
I. Formation fondamentale			
A. Discipline principale- Cours obligatoires		6 crédits	
CRIM4020 – Lectures dirigées		3	
CRIM4021 – Projet de recherche		3	
Discipline principale- Cours à option (voir note 2)		6 crédits	
Choisir un cours de la liste E		3	
Choisir un cours de la liste E		3	
II. Formation générale et cours au choix		9 crédits	
Choisir un cours au choix		3	
Choisir un cours au choix		3	
Choisir un cours parmi la banque de cours de la formation générale pour répondre à l’OFG 6 - Sensibilité aux arts et lettres		3	
III. Mineure		9 crédits	
Choisir un cours de la mineure		3	
Choisir un cours de la mineure		3	
Choisir un cours de la mineure		3	
Total		120	

Tableau 2 – Cours exigés pour atteindre les objectifs de la formation générale dans le programme de Baccalauréat Sc. soc. avec majeure en criminologie.

	Objectif de la formation générale	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	CR	Note
OFG 1	Initiation au travail intellectuel universitaire	FASS1000	3	
OFG 2	Ouverture à l'autre et/ou internationalisation	Choisir un cours de la banque de cours de la formation générale pour répondre à cet objectif. (voir banque de cours www.umoncton.ca).	3	
OFG 3	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	CRIM2000 – Justice pénale	3	Choisir un cours au choix
OFG 4	Initiation à la multidisciplinarité et/ ou l'interdisciplinarité	CRIM1010 – Théories criminologiques I	3	Choisir un cours au choix
OFG 5	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ ou des sciences	STAT2653 – Statistique descriptive	3	Choisir un cours au choix
OFG 6	Sensibilité aux arts et lettres	Choisir un cours de la banque de cours de la formation générale pour répondre à cet objectif. (voir banque de cours www.umoncton.ca).	3	
OFG 7	Capacité de penser logiquement et de manière critique	PHIL2235 – Éthique	3	Choisir un cours au choix
OFG 8	Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 FRAN1600	3 3	
OFG 9	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL1031	3	

Notes

1) Les cours choisis parmi l'ensemble des listes A, B et D doivent provenir d'un minimum de deux disciplines distinctes ainsi que d'une discipline autre que celle de la mineure.

2) Listes de cours

Les listes A, B et D ont été constituées à partir de la banque de cours existante (2014-2015), laquelle est en voie de reconfiguration. Les listes A, B, et D seront modifiées au besoin lorsque les programmes de premier cycle en vigueur à l'université seront reconfigurés. Les ajustements nécessaires seront également effectués à la feuille de route et à l'information pour le répertoire.

Liste A

ECON1011 PSYC1000 PSYC1600 PSYC1650 SCPO1000 SOCI1100
TSOC1000

Liste B

DROIT2000 PSYC2500 PSYC2900 SOCI2510 SOCI2533 SOCI2540
SOCI2560

Liste C

CRIM3010 CRIM3020 CRIM3030 CRIM3040 CRIM3060

Liste D

ADRH3222	PHIL3422	PHIL3430	PHIL3475	PSYC3540	SCPO3211
SCPO4115	SOCI3420	SOCI3520	SOCI4540	SOCI4640	SOCI4710
SOCI4750	TSOC4115	TSOC4213			

Liste E

CRIM4030 CRIM4040 CRIM4050 CRIM4060

- 3) Dans le cadre du B. Sc. soc. avec majeure en criminologie, vous devez compléter **66 crédits de formation fondamentale, 24 crédits de la mineure et 30 crédits de formation générale et cours au choix**. Les exigences de formation générale doivent répondre à neuf (9) objectifs de formation générale (OFG) lesquels sont décrits dans le tableau 2 ci-dessus. Chaque programme répond de façon unique aux neuf objectifs. Tantôt, ils se réalisent par des cours de la formation fondamentale, tantôt par des cours de la formation générale.

Dans le programme de B. Sc. soc. avec majeure en criminologie, les cours de la **formation fondamentale** permettent de répondre à **quatre (4) OFG** :

OFG 3 au moyen du cours CRIM2000;
 OFG 4 au moyen du cours CRIM1010;
 OFG 5 au moyen du cours STAT2653;
 OFG 7 au moyen du cours PHIL2235.

Les cours obligatoires de la **formation générale** permettent de répondre à **trois (3) OFG** :

OFG 1 au moyen du cours FASS1000;
 OFG 8 au moyen des cours FRAN1500 ET FRAN1600;
 OFG 9 au moyen du cours ANGL1031.

Pour compléter la formation générale, vous devez choisir deux (2) cours de la **Banque de cours de la formation générale** soit des cours des rubriques suivantes : OFG 2 – Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation ; OFG 6 – Sensibilité aux arts et lettres.

Pour compléter le cheminement de ce programme, vous devez suivre **douze crédits (4 cours) de cours au choix** dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence de 30 crédits de formation générale et cours au choix.

- 4) L'étudiante ou l'étudiant doit s'inscrire à un cours d'anglais dont le sigle reflète le résultat obtenu à l'examen de classement administré par le Département; toutefois, il doit minimalement réussir le cours ANGL1031.
- 5) À la fin de la troisième année d'étude, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir de s'inscrire au *profil I – Criminologie appliquée* ou au *profil II – Recherche criminologique*. Ce choix influence les cours auxquels elle ou il pourra en conséquence s'inscrire.

2. RECONFIGURATION DU BACCALAURÉAT ÈS ARTS (GÉNÉRAL)

R : 05-CPR-150317

Considérant que la Faculté des arts et des sciences sociales et les campus d'Edmundston et de Shippagan ont reçu le mandat d'examiner la possibilité d'offrir le Baccalauréat ès arts (général) pour qu'il soit accessible aux étudiantes et aux étudiants à temps complet;

Considérant que cet examen a mené à la proposition d'un programme reconfiguré, soit un programme d'études individualisées;

Considérant que ce programme est offert à des étudiantes et des étudiants qui voudraient effectuer un retour aux études et récupérer le plus de cours possible de leur formation antérieure;

Considérant que ce programme permettrait de récupérer des étudiantes et des étudiants qui veulent effectuer un changement de programme après avoir passé plusieurs années à l'Université;

Considérant que des programmes similaires sont offerts à la University of New Brunswick et la University of Prince Edward Island;

Considérant que ce programme d'études est un projet individuel qui ne peut être facilement comptabilisé en années universitaires au sens de la Charte;

Il est proposé :

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au Baccalauréat ès arts (général) afin qu'il devienne le Baccalauréat en études individualisées et que le programme soit offert dans les trois constituantes de l'Université. »

Vote : unanime

Proposition pour le Sénat académique

Considérant que la Faculté des arts et des sciences sociales et les campus d'Edmundston et de Shippagan ont reçu le mandat d'examiner la possibilité d'offrir le Baccalauréat ès arts (général) pour qu'il soit accessible aux étudiantes et aux étudiants à temps complet;

Considérant que cet examen a mené à la proposition d'un programme reconfiguré, soit un programme d'études individualisées;

Considérant que ce programme est offert à des étudiantes et des étudiants qui voudraient effectuer un retour aux études et récupérer le plus de cours possible de leur formation antérieure;

Considérant que ce programme permettrait de récupérer des étudiantes et des étudiants qui veulent effectuer un changement de programme après avoir passé plusieurs années à l'Université;

Considérant que des programmes similaires sont offerts à la University of New Brunswick et la University of Prince Edward Island;

Considérant que ce programme d'études est un projet individuel qui ne peut être facilement comptabilisé en années universitaires au sens de la Charte;

Il est proposé :

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au Baccalauréat ès arts (général) afin qu'il devienne le Baccalauréat en études individualisées et que le programme soit offert dans les trois constituantes de l'Université. »



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales



42/13-14

Le 1^{er} mai 2014

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE

05 MAI 2014

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Madame Lise Dubois, présidente par intérim
Comité des programmes
Université de Moncton

Objet : Proposition de reconfiguration du Baccalauréat ès arts (général)

Monsieur le Président,

La présente est pour soumettre les documents relatifs à la proposition de reconfiguration du Baccalauréat ès arts (général) adopté par le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales lors de sa réunion du 30 avril 2014.

La proposition a été élaborée en étroite collaboration avec l'Éducation permanente qui l'a adopté à son Conseil du 20 février dernier. La proposition a par la suite été soumise pour approbation aux responsables des Campus d'Edmundston et de Shippagan.

En espérant que le tout soit à votre satisfaction, je vous prie d'accepter, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales

Jean-François Thibault

p.j.

- c.c. Lisa Roy, Doyenne, Faculté des arts et des sciences sociales
- Lise Rodrigue, Responsable des projets de reconfiguration, Faculté des arts et des sciences sociales
- Dany Benoit, Éducation permanente
- Pierrette Fortin, Doyenne des études, Campus d'Edmundston
- Irène Savoie, Adjointe au doyen des études, Campus de Shippagan



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Éducation permanente

Le 20 mars 2014

Madame Lisa Roy
Doyenne
Faculté des arts et des sciences sociales
Université de Moncton

Objet : Reconfiguration du programme de Baccalauréat ès arts (général)

Madame,

Le Conseil académique de l'Éducation permanente se réunissait le 20 février 2014 afin de discuter de divers dossiers et programmes offerts à temps partiel. Parmi les points à l'ordre du jour, une discussion eut lieu au sujet de la reconfiguration du programme de Baccalauréat ès arts (général) et des nouveaux titres proposés pour le programme.

Je souhaite tout d'abord féliciter votre initiative. L'Éducation permanente et les membres de son Conseil académique croient que ce programme reconfiguré, ainsi que le nouveau titre de programme, est mieux adapté aux besoins des étudiantes et des étudiants à temps partiel qui souhaitent obtenir un diplôme de baccalauréat universitaire.

À titre de suivi, les membres votants du Conseil académique de l'Éducation permanente ont adopté la proposition suivante :

Proposition 6 : Le Conseil académique de l'Éducation permanente propose que le programme de Baccalauréat ès arts (général) reconfiguré, tel que proposé par la Faculté des arts et des sciences sociales, soit adopté moyennant le changement du titre à Baccalauréat d'études individualisées.

Proposé par : Marthe Robichaud

Appuyé par : Julie Albert

Adopté à l'unanimité par les membres votants

Nous vous demandons d'assurer les suivis nécessaires afin que ce programme soit présenté à votre Conseil de faculté, au Comité de programme et aux autres instances décisives de l'Université.

Veuillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Dany Benoit
Secrétaire du Conseil académique de l'Éducation permanente

c. c. Monsieur Neil Boucher, Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Monsieur Patrick M. Maltais, Directeur général de l'Éducation permanente
Monsieur Jean-François Thibault, Vice-doyen à la Faculté des arts et des sciences sociales ✓
Madame Lise Rodrigue, Responsable du secteur langue

CPR-1-ÉNONCÉ DE PROGRAMME (PROGRAMMES SPÉCIALISÉS, COMBINÉS, ARTICULÉS, DE SPÉCIALISATION, DE MAJEURE ET BIDISCIPLINAIRE)

**L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME
DOCUMENT-CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME EXISTANT**

1. Identification du programme

- 1.1 **Faculté** : Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.2 **Titre du programme** : Baccalauréat d'études individualisées
- 1.3 **Diplôme accordé** : B.A.
- 1.4 **Date d'entrée en vigueur** : 1^{er} juillet 2014

2. Description générale du programme reconfiguré

2.1 Description des objectifs du programme (par ex. : *Ce programme vise à, etc.*). Cette partie comprend aussi une explication des débouchés.

Le Baccalauréat d'études individualisées vise l'acquisition d'une capacité de conceptualisation, ainsi que d'une connaissance plus générale dans une discipline. Ce programme exige moins de spécialisation que les programmes axés sur une discipline ou sur un champ d'études. Il contribue cependant plus que d'autres programmes axés sur deux ou trois disciplines à la croissance personnelle et intellectuelle de l'étudiante ou de l'étudiant selon ses intérêts, ses besoins ou ses aspirations. Ce programme n'est pas destiné aux étudiantes et aux étudiants qui viennent de terminer leurs études secondaires. L'étudiante ou l'étudiant devra avoir terminé 30 crédits de cours universitaires ou ne pas avoir fréquenté une institution d'enseignement secondaire ou postsecondaire depuis 24 mois.

2.2 Description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs (cours magistraux, stages, séminaires, etc.).

Les étudiantes et les étudiants inscrits à ce programme ne forment pas une cohorte distincte comme celles qui existent dans les autres programmes offerts à l'université, les stratégies pédagogiques utilisées vont varier en fonction des cours suivis, des disciplines concernées et des moyens mis en œuvre selon la nature et les objectifs de chaque cours. La transmission des connaissances pourra ainsi impliquer des cours magistraux, des cours semi-magistraux et des séminaires. Les méthodes d'évaluation seront également variées : contrôle continu des connaissances par la réalisation de recherches menant à la rédaction de travaux courts et de travaux semestriels ou de projets de groupe, d'exposés oraux, d'examens sur table, d'examens maison.

- 2.3 Résultats attendus pour les étudiantes et étudiants. Ces résultats sont généralement définis en fonction des connaissances et des compétences acquises par les diplômées et diplômés (p. ex. : *À la fin du programme, les diplômées et diplômés seront en mesure de etc.*)**

Au terme de sa formation, la diplômée ou le diplômé du Baccalauréat d'études individualisées est en mesure de penser et de s'adapter à de nouvelles situations. Elle ou il a pu développer une habitude de pensée et des compétences d'analyse générale. L'étudiante ou l'étudiant est capable d'appliquer les habiletés acquises dans divers domaines d'activités humaines. Elle ou il est également en mesure de chercher de façon efficace de la documentation dont elle ou il pourrait avoir besoin dans ses tâches professionnelles et sociales.

3. La formation fondamentale

- 3.1 Limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre.**

La formation fondamentale du Baccalauréat d'études individualisées comprend les cours de la discipline principale (pour un minimum de 24 crédits et un maximum de 39 crédits) qui sera dans l'une des disciplines enseignées à l'université. Au-delà de la discipline principale, la formation fondamentale comprend également de 51 à 66 crédits de cours des disciplines connexes selon le nombre de crédits choisis dans la discipline principale. De ces 90 crédits, 33 crédits devront être de niveau 3000 ou 4000, dont un minimum de 9 crédits de niveau 3000 ou 4000 dans la discipline principale.

- 3.2 Apport des disciplines obligatoires à la formation fondamentale.**

L'étudiante ou l'étudiant devra faire de 51 à 66 crédits dans les disciplines connexes de la formation fondamentale :

- 6 crédits de cours parmi les sigles des disciplines de la Faculté des sciences : ASTR, BIOL, CHIM, INFO, MATH, PHYS ou STAT.
- 18 crédits de cours parmi les sigles des disciplines de la Faculté des arts et des sciences sociales : ALLE, ANGL, ARDR, ARVI, CRIM, ECON, ESPA, FRAN, GEOG, HIST, ICOM, LING, LITT, MULT, MUSI, PHIL, SCPO, SCRE, SOCI, TRAD, TSOC.

Le choix des 27 à 42 autres crédits pourra être fait parmi toutes les disciplines offertes à l'université sauf la discipline principale. L'étudiante ou l'étudiant ne pourra pas choisir plus de 21 crédits dans la même discipline connexe.

3.3 Liste des cours exigés (à option).

Tableau 1 – Formation fondamentale du Baccalauréat d'études individualisées

Formation fondamentale	90 cr.
Discipline principale	24 à 39 cr.
Disciplines connexes	51 cr. à 66 cr.
Choisir 6 cr. parmi les cours des sigles suivants : ASTR, BIOL, CHIM, INFO, MATH, PHYS ou STAT	6 cr.
Choisir 18 cr. parmi les cours des sigles suivants : ALLE, ANGL, ARDR, ARVI, CRIM, ECON, ESPA, FRAN, GEOG, HIST, ICOM, LING, LITT, MULT, MUSI, PHIL, SCPO, SCRE, SOCI, TRAD ou TSOC.	18 cr.
Choisir de 27 à 42 cr. parmi toutes les disciplines offertes à l'université (sauf la discipline principale)	27 à 42 cr.

4. La formation générale

4.1 Initiation au travail intellectuel universitaire

Cet objectif de formation générale est atteint par le cours d'initiation au travail intellectuel offert dans l'une ou l'autre des facultés de l'université, cours qui vise l'acquisition de connaissances et d'habiletés générales qui sont utiles dans toutes les disciplines comme, par exemple, la capacité de prendre des notes, la lecture critique de textes, la recherche documentaire, la capacité d'organiser un travail, etc.

4.2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation

Cet objectif de la formation générale est atteint par l'un des cours de la Banque de cours des objectifs de formation générale.

4.3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne

Cet objectif de la formation générale est atteint par l'un des cours de la Banque de cours des objectifs de formation générale.

4.4. Initiation à la multidisciplinarité et/ou à l'interdisciplinarité

Cet objectif de la formation générale est atteint en choisissant 3 crédits de cours parmi : ALLE, ANGL, ARDR, ARVI, CRIM, ECON, ESPA, FRAN, GEOG, HIST, ICOM, LING, LITT, MULT, MUSI, PHIL, SCPO, SCRE, SOCI, TRAD ou TSOC.

4.5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences

Cet objectif de la formation générale est atteint en choisissant 3 crédits de cours parmi : ASTR, BIOL, CHIM, INFO, MATH, PHYS ou STAT.

4.6 Sensibilité aux arts et lettres

Cet objectif de la formation générale est atteint par l'un des cours de la Banque de cours des objectifs de formation générale.

4.7 Capacité de penser logiquement et de manière critique

Cet objectif de la formation générale est atteint par l'un des cours de la Banque de cours des objectifs de formation générale.

4.8 Capacité de s'exprimer en français

L'étudiante ou l'étudiant devra suivre au moins 6 crédits de formation linguistique en français (FRAN1500 *Communication orale* et FRAN1600 *Communication écrite*) pour remplir cet objectif qui découle de la mission et de la politique linguistique de l'Université de Moncton.

4.9 Capacité de s'exprimer en anglais fonctionnel

L'étudiante ou l'étudiant doit suivre le cours ANGL1022 *Language, Writing and Reading* ou 3 crédits de cours au choix si le niveau d'ANGL est dépassé au test de classement.

Tableau 2 – Formation générale ou cours au choix du Baccalauréat d'études individualisées

Formation générale ou cours au choix	Cours permettant d'atteindre l'OFG	Cours au choix*
OFG 1 – Initiation au travail intellectuel universitaire : atteint par un cours obligatoire de la formation générale	FASS1000 Init. au travail intellectuel ou un cours d'initiation au travail intellectuel d'une autre faculté	
OFG 2 – Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : atteint par un cours de la Banque de cours des objectifs de formation générale	BCOFG**	
OFG 3 –Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : atteint par un cours de la Banque de cours des objectifs de formation générale	BCOFG**	
OFG 4- Initiation à la multidisciplinarité et/ou à l'interdisciplinarité : atteint par un cours à option de la formation fondamentale (disciplines connexes)	ALLE, ANGL, ARDR, ARVI, CRIM, ECON, ESPA, FRAN, GEOG, HIST, ICOM, LING, LITT, MULT, MUSI, PHIL, SCPO, SCRE, SOCI, TRAD ou TSOC	X
OFG 5 – Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : atteint par un cours à option de la formation fondamentale (disciplines connexes)	ASTR, BIOL, CHIM, INFO, MATH, PHYS ou STAT	X
OFG 6 – Sensibilité aux arts et lettres : atteint par un cours de la Banque de cours des objectifs de formation générale	BCOFG**	
OFG 7 – Capacité de penser logiquement et de manière critique: atteint par un cours de la Banque de cours des objectifs de formation générale	BCOFG**	
OFG 8 – Capacité de s'exprimer en français : atteint par les cours <i>obligatoires</i> de la formation générale	FRAN1500 Communication orale et FRAN1600 Communication écrite	
OFG 9 - Capacité de s'exprimer en anglais fonctionnel : atteint par un cours obligatoire de la formation générale	ANGL1022 Language, Writing and Reading (ou 3 crédits de cours au choix si le niveau d'ANGL est dépassé au test de classement)	

*Le programme de Baccalauréat d'études individualisées tel que décrit dans cet énoncé permet donc à l'étudiante et l'étudiant de suivre 6 crédits de cours au choix puisque deux (2) des OFG sont atteints par des cours de la formation fondamentale.

** BCOFG renvoie à la Banque de cours des objectifs de formation générale

5. Dérogation

Toute demande de dérogation aux normes quantitatives et/ou qualitatives doit être circonstanciée et justifiée dans cette partie.

Nous demandons une dérogation par rapport au nombre de crédits de la discipline principale qui est limité à 24 crédits dans la structure proposée. La dérogation permettrait aux étudiantes et étudiants qui le désirent d'augmenter jusqu'à 39 le nombre de crédits dans la discipline principale. Cette mesure permettra d'attirer des étudiantes et des étudiants qui voudraient effectuer un retour aux études et récupérer le plus de cours possible de leur formation antérieure. Il sera également possible de récupérer des étudiantes et étudiants qui veulent effectuer un changement de programme après avoir passé plusieurs années en éducation, en génie, en sciences infirmières ou en travail social. Il s'agit d'une clientèle que nous ne pourrions plus récupérer au Baccalauréat ès arts multidisciplinaire avec la disparition des concentrations et la venue des mineures fixes à 24 crédits.

Nous demandons également une dérogation au niveau des disciplines connexes afin que les étudiantes et étudiants puissent choisir 18 crédits parmi toutes les disciplines de la Faculté des arts et des sciences sociales (ALLE, ANGL, ARDR, ARVI, CRIM, ECON, ESPA, FRAN, GEOG, HIST, ICOM, LING, LITT, MULT, MUSI, PHIL, SCPO, SCRE, SOCI, TRAD ou TSOC) et 6 crédits parmi les disciplines des sciences (ASTR, BIOL, CHIM, INFO, MATH, PHYS, STAT). Le choix des 27 à 42 autres crédits pourra être fait parmi toutes les disciplines offertes à l'université sauf la discipline principale. L'étudiante ou l'étudiant ne pourra pas choisir plus de 21 crédits dans la même discipline connexe.

De plus, nous proposons un nouveau nom pour le Baccalauréat ès arts (général). La nouvelle appellation « Baccalauréat d'études individualisées » vise à moderniser le programme et à le rendre plus attirant. Les changements proposés s'inspirent de programmes semblables dans d'autres universités des provinces de l'Atlantique (UNB et UPEI).

Tous les changements proposés visent à présenter un programme souple et intéressant, mais avec les balises nécessaires pour en faire un programme sérieux et bien structuré. Entre autres, parmi les 90 crédits de la formation fondamentale, 33 crédits devront être de niveau 3000 ou 4000, dont un minimum de 9 crédits de niveau 3000 ou 4000 dans la discipline principale.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté des arts et des sciences sociales et Faculté de l'éducation permanente le 2014

Département : Décanat

Nom du programme : Baccalauréat d'études individualisées

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel	Proposition de modification
<p>TABLEAU DES COURS</p> <p>Français (dont un maximum de 12 crédits de niveau 1000)⁽¹⁾ : (</p> <p>Anglais⁽¹⁾ : (</p> <p>Philosophie : (</p> <p>Histoire ou géographie : (</p> <p>Psychologie, sociologie, économie, science politique : (</p> <p>Mathématique, physique, chimie, biologie : (</p> <p>Cours des départements de la Faculté des arts et des sciences sociales (maximum de 9 crédits de niveau 1000)⁽²⁾ : (</p> <p>Concentration dans n'importe quelle discipline enseignée à l'Université (maximum de 12 crédits de niveau 1000 ou 2000) : (</p> <p>Cours au choix (maximum de 18 crédits de niveau 1000 ou 2000) : (</p> <p align="right">-----</p> <p align="right"><i>GLOBAL</i> <i>126 CR.</i></p> <p>(1) Pour les étudiantes et les étudiants anglophones, les exigences de langue sont : Anglais : 12 crédits; Français : 12 crédits.</p> <p>(2) Excluant les cours de sociologie, d'économie et de science politique de la Faculté des arts et des sciences sociales ainsi que les cours de psychologie.</p> <p>REMARQUE : L'étudiante ou l'étudiant ne doit pas accumuler plus de 39 crédits dans une même discipline, sauf dans les cours <u>FRAN</u>, <u>LITT</u> et <u>LING</u> où un maximum de 42 crédits est permis.</p>	<p>1^{re} ANNÉE</p> <p>FORMATION FONDAMENTALE : <u>Discipline principale¹ : cours obligatoires</u> Choisir 6 crédits dans la discipline principale 6 CR.</p> <p><u>Disciplines connexes² : cours à option</u> Choisir 3 crédits de niveau 1000 parmi ALLE, ANGL, ARDR, ARVI, CRIM, ECON, ESPA, FRAN, GEOG, HIST, ICOM, LING, LITT, MULT, MUSI, PHIL, SCPO, SCRE, SOCI, TRAD ou TSOC 3 cr.</p> <p>Choisir 6 crédits parmi toutes les disciplines connexes (sauf la discipline principale) 6 cr.</p> <p align="right">9 CR.</p> <p>FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX : FASS1000 Init. au travail intellectuel 3 cr. FRAN1500 Communication orale 3 cr. FRAN1600 Communication écrite 3 cr. ANGL1022 Language, writing and reading 3 cr. (ou 3 crédits de cours au choix si le niveau d'ANGL est Dépassé au test de classement) Choisir 3 crédits de cours au choix 3 cr.</p> <p align="right">15 CR.</p> <p align="right">TOTAL 30 CR.</p> <p>2^e ANNÉE</p> <p>FORMATION FONDAMENTALE : <u>Discipline principale¹ : cours obligatoires</u> Choisir 6 crédits de cours dans la discipline principale 6 CR.</p> <p><u>Disciplines connexes² : cours à option</u> Choisir 6 crédits de niveau 1000 ou 2000 parmi ALLE, ANGL, ARDR, ARVI, CRIM, ECON, ESPA, FRAN, GEOG, HIST, ICOM, LING, LITT, MULT, MUSI, PHIL, SCPO, SCRE, SOCI, TRAD ou TSOC 6 cr.</p> <p>Choisir 3 crédits parmi ASTR, BIOL, CHIM, INFO, MATH, PHYS ou STAT 3 cr.</p> <p>Choisir 6 crédits parmi toutes les disciplines connexes (sauf la discipline principale) 6 cr.</p> <p align="right">15 CR.</p> <p>FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX : Choisir 3 crédits de cours au choix 3 cr. Choisir 3 crédits dans la Banque de cours des objectifs de formation générale pour répondre à l'OFG 2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation 3 cr. Choisir 3 crédits dans la Banque de cours des objectifs de formation générale pour répondre à l'OFG 3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne 3 cr.</p> <p align="right">9 CR.</p> <p align="right">TOTAL 30 CR.</p>

	<p>3^e et 4 ANNÉES</p> <p>FORMATION FONDAMENTALE :</p> <p><u>Discipline principale¹ : cours obligatoires</u> Choisir entre 12 et 27 crédits de cours dans la discipline principale 12 à 27 CR.</p> <p><u>Disciplines connexes² : cours à option</u> Choisir 3 crédits parmi ASTR, BIOL, CHIM, INFO, MATH, PHYS ou STAT 3 cr. Choisir 9 crédits parmi ALLE, ANGL, ARDR, ARVI, CRIM, ECON, ESPA, FRAN, GEOG, HIST, ICOM, LING, LITT, MULT, MUSI, PHIL, SCPO, SCRE, SOCI, TRAD ou TSOC 9 cr. Choisir entre 15 et 30 crédits parmi toutes les disciplines connexes (sauf la discipline principale) 15 à 30 cr.</p> <p style="text-align: right;">27 à 42 cr.</p> <p>FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU CHOIX : Choisir 3 crédits dans la Banque de cours des objectifs de formation générale pour répondre à l'OFG 6 Sensibilité aux arts et lettres 3 cr. Choisir 3 crédits dans la Banque de cours des objectifs de formation générale pour répondre à l'OFG 7 Capacité de penser logiquement et de manière critique 3 cr.</p> <p style="text-align: right;">6 CR.</p> <p style="text-align: right;">TOTAL 60 CR.</p> <p style="text-align: right;">-----</p> <p>GLOBAL 120 CR.</p> <p>¹ Vous devez choisir entre 24 et 39 crédits de cours dans la discipline principale (n'importe quelle discipline enseignée à l'Université). Vous devez choisir un minimum de 9 crédits de niveau 3000 ou 4000 parmi les cours de la discipline principale</p> <p>² Vous devez choisir au moins 24 crédits de niveau 3000 ou 4000 parmi tous les crédits des disciplines connexes (entre 51 et 66 crédits). À noter que vous ne pouvez choisir plus de 21 crédits dans une même discipline connexe.</p>
--	---

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON
MODIFICATION DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE

Nom du programme : Baccalauréat d'études individualisées

Banque de cours actuelle		Banque de cours proposée		Nouveau cours est-il l'équivalent* à l'ancien cours (oui/non)
<u>Sigle</u>	<u>Crédits</u>	<u>Sigle</u>	<u>Crédits</u>	
				S/O ¹

*Si oui, le système va le considérer comme "équivalent" pour les fins d'exigences du programme.

¹ Il n'y a aucun cours qui relève du Baccalauréat ès arts (général)
 Rapport du CPR au SAC
 Page 46

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION À LA BANQUE DE COURS DE FORMATION GÉNÉRALE (OFG)

Nom du programme : Baccalauréat d'études individualisées

Banque de cours actuelle d'OFG (objectifs de la formation générale)			Banque de cours proposée d'OFG (objectifs de la formation générale)		
<u>Sigle</u>	<u>Titre</u>	<u>Numéro d'OFG visé</u>	<u>Sigle</u>	<u>Titre</u>	<u>Numéro d'OFG visé</u>
				S/O ¹	

¹ Il n'y a aucun cours qui relève du Baccalauréat ès arts (général).

Nom :

NI :

Feuille de route pour le programme de Baccalauréat d'études individualisées

Tableau 1 : Tableau des cours par année

Première année (30 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires (voir note 2)		
Choisir 6 crédits de cours dans la discipline principale	6	
B. Disciplines connexes – Cours à option (voir note 3)		
Choisir 3 crédits de niveau 1000 parmi ALLE, ANGL, ARDR, ARVI, CRIM, ECON, ESPA, FRAN, GEOG, HIST, ICOM, LING, LITT, MULT, MUSI, PHIL, SCPO, SCRE, SOCI, TRAD ou TSOC	3	OFG 4
Choisir 6 crédits parmi toutes les disciplines connexes (sauf la discipline principale)	6	
II. Formation générale et cours au choix (voir note 1)		
FASS1000 Init. au travail intellectuel	3	OFG 1
FRAN1500 Communication orale	3	OFG 8
FRAN1600 Communication écrite	3	OFG 8
ANGL1022 Language, writing and reading ou 3 crédits ANGL de niveau supérieur ou 3 crédits de cours au choix si le niveau d'ANGL est dépassé au test de classement	3	OFG 9
Choisir 3 crédits de cours au choix	3	

Deuxième année (30 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires (voir note 2)		
Choisir 6 crédits de cours dans la discipline principale	6	
Disciplines connexes – Cours à option (voir note 3)		
Choisir 6 crédits de niveau 1000 ou 2000 parmi ALLE, ANGL, ARDR, ARVI, CRIM, ECON, ESPA, FRAN, GEOG, HIST, ICOM, LING, LITT, MULT, MUSI, PHIL, SCPO, SCRE, SOCI, TRAD ou TSOC	6	OFG 4
Choisir 3 crédits parmi ASTR, BIOL, CHIM, INFO, MATH, PHYS ou STAT	3	
Choisir 6 crédits parmi toutes les disciplines connexes (sauf la discipline principale)	6	
II. Formation générale et cours au choix (voir note 1)		
Choisir 3 crédits de cours au choix	3	
Choisir 3 crédits dans la Banque de cours des objectifs de formation générale pour répondre à l'OFG 2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	3	OFG 2
Choisir 3 crédits dans la Banque de cours des objectifs de formation générale pour répondre à l'OFG 3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	3	OFG 3

Troisième et quatrième années (60 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires (voir note 2)		
Choisir entre 12 et 27 crédits de cours dans la discipline principale pour un minimum de 24 crédits et un maximum de 39 crédits	12 à 27	
Disciplines connexes – Cours à option (voir note 3)		
Choisir 3 crédits parmi ASTR, BIOL, CHIM, INFO, MATH, PHYS ou STAT	3	OFG 5

Choisir 9 crédits parmi ALLE, ANGL, ARDR, ARVI, ^{F50} CRIM, ECON, ESPA, FRAN, GEOG, HIST, ICOM, LING, LITT, MULT, MUSI, PHIL, SCPO, SCRE, SOCI, TRAD ou TSOC	9	
Choisir entre 15 et 30 crédits parmi toutes les disciplines connexes pour un minimum de 51 crédits et un maximum de 66 crédits (sauf la discipline principale)	15 à 30	
II. Formation générale ou cours au choix (voir note 1)		
Choisir 3 crédits dans la Banque de cours des objectifs de formation générale pour répondre à l'OFG 6 Sensibilité aux arts et lettres	3	OFG 6
Choisir 3 crédits dans la Banque de cours des objectifs de formation générale pour répondre à l'OFG 7 Capacité de penser logiquement et de manière critique	3	OFG 7

Tableau 2 – Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de Baccalauréat d'études individualisées

	Objectif de formation générale	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	CR	Note
OFG 1	Initiation au travail intellectuel universitaire	FASS1000 Init. au travail intellectuel	3	
OFG 2	Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	Choisir un cours dans la Banque de cours de la formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir la Banque de cours OFG : www.umoncton.ca)	3	
OFG 3	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	Choisir un cours dans la Banque de cours de la formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir la Banque de cours OFG : www.umoncton.ca)	3	
OFG 4	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	Trois crédits de cours parmi l'un des sigles suivants : ALLE, ANGL, ARDR, ARVI, CRIM, ECON, ESPA, FRAN, GEOG, HIST, ICOM, LING, LITT, MULT, MUSI, PHIL, SCPO, SCRE, SOCI, TRAD ou TSOC	3	Choisir un cours au choix
OFG 5	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	Trois crédits de cours parmi l'un des sigles suivants : ASTR, BIOL, CHIM, INFO, MATH, PHYS ou STAT	3	Choisir un cours au choix
OFG 6	Sensibilité aux arts et lettres	Choisir un cours dans la Banque de cours de la formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir la Banque de cours OFG : www.umoncton.ca)	3	
OFG 7	Capacité de penser logiquement et de manière critique	Choisir un cours dans la Banque de cours de la formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir la Banque de cours OFG : www.umoncton.ca)	3	
OFG 8	Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale et FRAN1600 Communication écrite	6	
OFG 9	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL1022 Language, Writing and Reading ou 3 crédits de cours au choix si le niveau d'ANGL est dépassé au test de classement	3	

Notes :

F51

1. Dans le cadre du Baccalauréat d'études individualisées, vous devez compléter **90 crédits de formation fondamentale** et **30 crédits de formation générale et cours au choix**. Les exigences de formation générale doivent répondre à neuf (9) objectifs de formation générale (OFG) lesquels sont décrits dans le tableau 2 ci-dessus. Chaque programme répond de façon unique aux neuf objectifs. Tantôt, ils se réalisent par des cours de la formation fondamentale, tantôt par des cours de la formation générale.

Dans le programme de Baccalauréat d'études individualisées, la **formation fondamentale** permet de répondre à **deux (2) OFG** :

OFG 4 au moyen de 3 crédits de cours parmi les disciplines connexes;
OFG 5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences.

Les cours obligatoires de la **formation générale** permettent de répondre à **trois (3) OFG** :

OFG 1 au moyen du cours FASS1000;
OFG 8 au moyen de deux (2) cours FRAN 1500 et FRAN 1600;
OFG 9 au moyen du cours ANGL1022.

Pour compléter la formation générale, vous devez choisir **12 crédits** de cours dans la **Banque de cours de formation générale** sous la rubrique suivante :

OFG 2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation;
OFG 3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne;
OFG 6 Sensibilité aux arts et lettres;
OFG 7 Capacité de penser logiquement et de manière critique.

Pour compléter le cheminement de ce programme, vous devez suivre **6 crédits de cours au choix** dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence de 30 crédits de formation générale et cours au choix.

2. Vous devez choisir entre 24 et 39 crédits de cours dans la discipline principale (n'importe quelle discipline enseignée à l'Université). Vous devez choisir au moins 9 crédits de niveau 3000 ou 4000 parmi les cours de la discipline principale.

3. Vous devez choisir au moins 24 crédits de niveau 3000 ou 4000 parmi tous les crédits des disciplines connexes (entre 51 et 66 crédits). À noter que vous ne pouvez choisir plus de 21 crédits dans une même discipline connexe.

3. **RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME DE BACCALAURÉAT D'ÉTUDES INDIVIDUALISÉES**

R : 06-CPR-150317

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification proposée au règlement universitaire 2.5 - Baccalauréat ès arts général. »

Vote : unanime

Proposition pour le Sénat académique

« Que Sénat académique accepte la modification proposée au règlement universitaire 2.5 - Baccalauréat ès arts général. »

Projet de règlement sur le programme de baccalauréat d'études individualisées

La Faculté des arts et des sciences sociales présente un projet de reconfiguration du programme de baccalauréat ès arts (général), qu'elle renomme baccalauréat d'études individualisées (B.E.I). Ce projet comprend une demande de dérogation au régime pédagogique de la reconfiguration des programmes de premier cycle.

Puisque le régime pédagogique de la reconfiguration prescrit spécifiquement la structure du B. A. (général), la demande de dérogation au régime pédagogique en revient à en demander la modification. Sachant qu'il existe un règlement universitaire prescrivant la structure du B.A. (général) non reconfiguré, il nous incombe donc de régler la nouvelle structure du baccalauréat en études individualisées comme nous l'avons fait pour les autres parties du régime pédagogique de la reconfiguration.

Règlement actuel	Règlement proposé
<p>2.5 Baccalauréat ès arts général</p> <p>Ce programme de baccalauréat offre une formation générale et une concentration de cours dans une discipline; il comporte 126 crédits en tout et est réservé aux inscriptions à l'Éducation permanente.</p>	<p>2.01.9 Baccalauréat d'études individualisées</p> <p>Le Baccalauréat d'études individualisées vise l'acquisition d'une capacité de conceptualisation, ainsi que d'une connaissance plus générale dans une discipline. Ce programme exige moins de spécialisation que les programmes axés sur une discipline ou un champ d'études. Il contribue à la croissance personnelle et intellectuelle et permet l'insertion dans le milieu du travail ou à un programme d'études plus approfondies.</p> <p>2.01.9.1 Structure</p> <p>Le programme comporte 120 crédits, dont 90 crédits de formation fondamentale et 30 crédits de formation générale. Les crédits de formation fondamentale se répartissent en 24 à 39 crédits de la discipline principale, dont au moins 9 crédits de niveau 3000, 4000 ou 5000 et 51 à 66 crédits des disciplines connexes, dont au moins 24 crédits de niveau 3000, 4000 ou 5000 et pas plus de 21 crédits d'une même discipline.</p>

4. PASSERELLE POUR INFIRMIÈRE OU INFIRMIER AUXILIAIRE

R : 08-CPR-150317

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création de la Passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire menant à la troisième année du programme de Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier). »

Vote : unanime

Proposition pour le Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte la création de la Passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire menant à la troisième année du programme de Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier). »

**PASSERELLE
POUR INFIRMIÈRE OU INFIRMIER AUXILIAIRE
MENANT AU PROGRAMME DE
BACCALURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE
(POUR ÉTUDIANTE OU ÉTUDIANT RÉGULIER)**

**Document présenté
au
Sénat académique
de l'Université de Moncton**

**Préparé par
L'École réseau de science infirmière (ÉRSI)**

Mars 2014
(Révisé le 18 mars 2015 – Comité des programmes)

TABLE DES MATIÈRES

CPR-1	ÉNONCÉ DE PROGRAMME (PROGRAMMES SPÉCIALISÉS, COMBINÉS, ARTICULÉS, DE SPÉCIALISATION, DE MAJEURE ET BIDISCIPLINAIRE).....	4
CPR-4	SOMMAIRES DES NOUVEAUX COURS.....	11
CPR-10	INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010 (NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE).....	16
CPR-11	FEUILLE DE ROUTE : BACCALAURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE (POUR ÉTUDIANTE OU ÉTUDIANT RÉGULIER).....	19
ANNEXE 1	ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES PROGRAMMES DU COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK (2013) ET DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (2014).....	23
ANNEXE 2	TABLEAU DE DISTRIBUTION DES COURS EN SCIENCE INFIRMIÈRE DE LA PASSERELLE ET DE LA 3 ^E ET 4 ^E ANNÉES DU BACCALAURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE	31
ANNEXE 3	PRÉSENTATION DES COURS DE LA PASSERELLE ET DE LA 3 ^E ET 4 ^E ANNÉES DU BACCALAURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE.....	33

Introduction

En 2013, l'Université de Moncton recevait les fonds des Programmes des langues officielles dans l'enseignement (LOE) pour le développement des modalités d'une passerelle entre le programme d'infirmières auxiliaires du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) et le programme de baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier) de l'Université de Moncton.

Le mandat de ce projet a été confié à Suzanne Ouellet, chef du secteur science infirmière à l'Université de Moncton, campus de Shippagan (UMCS) et France L. Marquis, chef du secteur science infirmière de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston (UMCE). Ainsi, une analyse des divers rapports (Auffrey, 2011; Vienneau, 2011; Nugent, 2012), documents et écrits fût effectuée et des entrevues ont été faites auprès de représentants de diverses instances dont :

- l'Association des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés du N.-B. (AIIAANB);
- l'Association des infirmières et infirmiers du N.-B. (AIINB);
- Dr. Linda Yetman, directrice du *Department of Nursing and Health Sciences at the University of New-Brunswick (Saint John Campus) (UNBSJ)*;
- les responsables du programme d'infirmières et d'infirmiers auxiliaires du CCNB.

Dans le présent document vous retrouverez le CPR 1, le CPR 4, le CPR 10 et le CPR 11, ainsi qu'une analyse comparative des programmes du CCNB et de l'Université de Moncton (Annexe 1). Cette analyse a permis d'identifier les cours du programme d'auxiliaire du CCNB reconnus et termes d'équivalences, les cours du Baccalauréat en science infirmière devant être complétés ainsi que les cours à développer. Finalement, un tableau traitant de la distribution des cours en science infirmière de la passerelle et de la 3^e et 4^e année du baccalauréat (Annexe 2) et un tableau qui présente l'ensemble des cours de la passerelle et de la 3^e et 4^e année du baccalauréat en science infirmière (Annexe 3) sont intégrés.

CPR-1 Énoncé de programme
(Programmes spécialisés, combinés, articulés, de spécialisation, de majeure et bidisciplinaire)

L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME

1. **Identification du programme** : Passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire menant à la troisième année du programme de Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)
 - 1.1 **Faculté** : Sciences de la santé et des services communautaires
 - 1.2 **Unité responsable du programme** : École réseau de science infirmière (ÉRSI)
 - 1.3 **Titre du programme** : Passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire menant à la troisième année programme de Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)
 - 1.4 **Diplôme accordé** : Baccalauréat en science infirmière (La réussite des cours de la passerelle permet l'accès à la troisième année du programme. Après avoir réussi tous les cours de la 3^e et 4^e année du programme de baccalauréat en science infirmière avec une moyenne cumulative minimale de 2.0, l'étudiante ou l'étudiant se verra décerner le diplôme de baccalauréat en science infirmière).
 - 1.5 **Date d'entrée en vigueur** : Janvier 2016

2. **Description générale**

Préambule

Dans le cadre du projet de développement d'une passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire, préalable à l'admission à la troisième année du programme modifié et reconfiguré de baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier), l'École réseau de science infirmière (ÉRSI) propose la création de deux nouveaux cours SINP et l'utilisation de plusieurs cours de formation générale et des disciplines connexes provenant des deux premières années du programme de baccalauréat en science infirmière, permettant ainsi de constituer cette passerelle.

À l'intérieur de cette démarche, l'ÉRSI doit tenir compte des exigences reliées au processus d'approbation des programmes de science infirmière par l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB) et des normes du programme d'agrément de l'Association canadienne des écoles de science infirmière du Canada (ACÉSI, 2014). Ainsi, « *Les normes de formation infirmière au Nouveau-Brunswick* » (AIINB, 2013), les nouvelles « *Compétences de niveau débutant pour les infirmières immatriculées du Nouveau-Brunswick* » (AIINB, 2013) et les nouvelles « *Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées* » (AIINB, 2012) telles qu'exigées par l'AIINB doivent être prises en compte dans le programme, tout comme les compétences des infirmières et infirmiers du Canada en lien avec le plan directeur de l'examen d'autorisation (AIIC, 2009).

Parallèlement, l'ÉRSI doit viser l'intégration des connaissances de la science infirmière, de la profession, des diplômées et des diplômés dans l'exercice de la profession, un meilleur arrimage entre la formation et les nouvelles compétences exigées par les associations professionnelles et les milieux de santé, ainsi que la réussite au premier écrit à l'examen d'autorisation infirmière du Canada, qui sera le NCLEX à compter de janvier 2016.

Afin de respecter le projet de reconfiguration des programmes de premier cycle adopté par le Sénat académique, l'École réseau de science infirmière doit s'assurer de répondre aux neuf objectifs de formation générale. En conséquence, la passerelle ainsi que les 3^e et 4^e du programme de baccalauréat en science infirmière comptent des cours obligatoires répondant à ces neuf objectifs.

Dans son ensemble, la passerelle comporte 26 crédits, dont 5 crédits sont des nouveaux cours de la discipline principale et 21 crédits proviennent des deux premières années du programme régulier de baccalauréat en science infirmière.

Les deux cours SINP de la passerelle ont pour but d'amener les étudiantes et étudiants à développer les compétences infirmières telles qu'exigées au terme de la deuxième année du programme de baccalauréat en science infirmière. Les compétences visées sont *l'expertise infirmière, la communication et l'interaction, la collaboration, la responsabilisation professionnelle et*

l'autoapprentissage. En plus de viser un meilleur transfert des connaissances dans divers contextes de soins, ces cours permettront de développer la réflexion critique. Le cours SINF-2653 *Intro : Science infirmière* initiera les candidates et les candidats à la profession infirmière, à son métaparadigme, à la démarche infirmière et aux normes qui la régissent. De plus, ce cours vise à développer des habiletés de réflexion critique et d'autoapprentissage par le biais de l'approche par compétences qui s'appuie sur le paradigme socioconstructiviste. Elles et ils seront ainsi exposés à des activités d'apprentissage via l'étude en trois étapes de situations infirmières cliniques, d'activités d'intégration en classe (capsules théoriques) et d'enseignements par simulation. Pour sa part, le cours SINF-2752 *Soin : Science infirmière* amènera les étudiantes et étudiants à s'approprier les rôles et les responsabilités de l'infirmière et de l'infirmier ainsi que la démarche de soin de l'infirmière en milieu clinique. De plus, leurs habiletés reliées à la réflexion critique (connaissances scientifiques, analyse, réflexion, prise de décisions) doivent être développées et évaluées. Il est essentiel que les étudiantes et étudiants admis à la troisième année du programme de baccalauréat en science infirmière soient en mesure de s'appuyer sur les données probantes auprès de la clientèle soignée. C'est donc dans ce contexte que ce cours clinique est requis afin de permettre aux candidates et candidats de s'arrimer aux compétences attendues en début de troisième année.

Dans le cadre de la formation fondamentale, la passerelle comporte 4 **cours** obligatoires qui font partie des disciplines connexes pour un total de **12 crédits**. Ces cours proviennent de la Faculté des sciences (2 cours en biologie) : BIOL 2133 *Physiologie humaine I* (3 CR.), BIOL 2233 *Physiologie humaine II* (3 CR.), de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (1 cours en psychologie : PSYC 1000 *Introduction à la psychologie* (3 CR.) et finalement, un cours de la Faculté des arts et des sciences sociales : SOCI 1000 *Introduction à la société* (3 CR.).

Le **tableau 1** présente une synthèse des cours permettant d'atteindre les objectifs de formation générale dans le cadre de la passerelle et de la 3^e et de la 4^e année du programme de baccalauréat en science infirmière.

Tableau 1 : Cours permettant d'atteindre les objectifs de formation générale dans le cadre de la passerelle et de la 3^e et de la 4^e année baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)	
Objectifs de la formation générale	Cours
1. Initiation au travail intellectuel universitaire	SANT 1003 <i>Initiation aux études : santé - Passerelle</i>
2. Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	Choisir un cours de la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG 2 - 4^e année du programme de baccalauréat
3. Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	SOCI 1000 <i>Introduction à la société - Passerelle</i>
4. Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	SANT 3003 <i>Santé de la population - 3^e année du programme de baccalauréat</i>
5. Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	STAT 2653 <i>Statistique descriptive - 3^e année du programme de baccalauréat</i>
6. Sensibilité aux arts et lettres	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG 6 - 4^e année du programme de baccalauréat
7. Capacité de penser logiquement et de manière critique	SANT 3023 <i>Méthodes de recherche en santé - 3^e année du programme de baccalauréat</i>
8. Capacité de s'exprimer en français	FRAN 1500 <i>Communication orale - Passerelle</i> FRAN 1600 <i>Communication écrite - Passerelle</i> N.B. : Le test de classement déterminera les cours de français requis. Si le résultat au test de classement est le FRAN 1003 ou le FRAN 1006, ce cours sera exigé avant l'entrée à la passerelle.
9. Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL 1022 (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'anglais est satisfait au test de classement) - 3^e année du programme de baccalauréat.

2.1 Objectifs

La passerelle vise le passage des infirmières et infirmiers auxiliaires immatriculés vers la troisième année du programme de baccalauréat en science infirmière, par 26 crédits de cours dont cinq dans la discipline principale et 21 crédits dans les disciplines connexes ou de formation générale.

2.2 Description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs

Dans le cadre d'un programme de formation par compétences, l'apprentissage par situations infirmières cliniques (SIC) est privilégié. Ces SIC calquent la réalité des situations de soins qui surviennent dans les divers milieux de la santé. Cette méthode pédagogique s'effectue en trois étapes. La première consiste en l'analyse d'une situation simulée, complexe et contextualisée, en équipe d'environ 8 à 12 étudiantes ou étudiants. À la deuxième étape, elles et ils travaillent individuellement à la recherche de données probantes et de stratégies d'interventions de soin pertinentes à la situation. Finalement, à la dernière étape, l'équipe est reconstituée pour la mise en commun de leurs recherches individuelles et l'élaboration d'un plan d'intervention ou d'un schéma collectif adapté à la situation étudiée. Les étapes un et trois s'effectuent sous la direction d'un tuteur. Pour chaque SIC, des capsules théoriques et une séance d'enseignement par simulation complètent le processus d'intégration des apprentissages. Lors des capsules théoriques, les méthodes pédagogiques utilisées incluent l'exposé interactif, des séminaires et des conférences de courte durée, en lien avec la thématique de la SIC.

Les évaluations de l'intégration des apprentissages et des compétences se font par diverses méthodes dont les épreuves de contrôle, les travaux écrits et par des examens cliniques objectifs simulés (ECOS). Lors des ECOS, des mannequins ou des acteurs reproduisent des situations infirmières cliniques variées.

Enfin, l'ensemble des stratégies pédagogiques utilisées dans l'enseignement du baccalauréat en science infirmière cherche à donner aux futures diplômées et futurs diplômés une solide formation au niveau des savoirs, du savoir-être et du savoir-faire nécessaires à l'acquisition des compétences visées par le programme et requises pour l'exercice de la profession infirmière contemporaine.

2.3 Résultats attendus pour les étudiantes et étudiants

À la fin de la passerelle et de la troisième et quatrième année du programme de baccalauréat, les diplômées et les diplômés auront acquis les connaissances théoriques et cliniques leur permettant d'atteindre les compétences visées par le programme de formation. Il est prévu que ce programme favorisera la réussite de l'examen d'autorisation infirmière au Canada (NCLEX) qui est structuré selon les compétences recherchées chez l'infirmière et l'infirmier débutant. Ces compétences reflètent la réalité actuelle de la pratique infirmière. Finalement, elles et ils seront plus en mesure de répondre aux attentes des divers milieux de santé et à mieux exercer leur profession, entre autres, sur le plan de la pensée critique, du leadership, de la collaboration interdisciplinaire, de l'engagement et de l'autoapprentissage continu.

Après l'obtention du diplôme de baccalauréat en science infirmière et la réussite de l'examen d'autorisation infirmière au Canada (NCLEX), la diplômée ou le diplômé peut exercer sa profession à titre d'infirmière ou d'infirmier immatriculé dans tous les organismes de santé du Nouveau-Brunswick entre autres, les Régies de la santé (hôpitaux, programme extra-mural, santé publique, etc.), les foyers de soins, le gouvernement, en pratique privée et autres. De plus, les diplômées et les diplômés du baccalauréat en science infirmière sont convoités par les organismes de santé des autres provinces et territoires du Canada ainsi que par plusieurs pays à travers le monde. De par sa formation, la diplômée ou le diplômé peut exercer ses fonctions en clinique, en gestion, en enseignement et en recherche. Enfin, le baccalauréat en science infirmière permet de s'engager dans des programmes de spécialisation (certificat en soins infirmiers critiques, en santé communautaire, etc.), dans des programmes de deuxième cycle (maîtrise en science infirmière, maîtrise en science infirmière pour infirmière ou infirmier praticien) et par la suite, dans des programmes de troisième cycle.

3. La formation fondamentale en science infirmière

Afin de mieux préparer les infirmières et infirmiers auxiliaires à devenir des infirmières et des infirmiers immatriculés à l'affût des besoins de santé de la population et de l'évolution du domaine de la santé, le programme de baccalauréat de science infirmière vise à développer, par les cours de la discipline principale de la formation fondamentale, cinq compétences essentielles dont une brève description est présentée ci-dessous.

L'**expertise infirmière** amène l'étudiante ou l'étudiant à effectuer une démarche infirmière visant à analyser diverses expériences de santé et à réaliser un plan de soin ou un programme communautaire en intégrant l'approche des soins de santé primaires dans une perspective holiste de la personne (individu, famille, groupe, collectivité, population) et en tenant compte des déterminants de la santé.

La **communication et l'interaction** permet à l'étudiante ou à l'étudiant de s'engager dans une relation empreinte de *caring* avec la personne, dans une perspective de partenariat, en appliquant les principes reliés à la communication, à la relation d'aide, à l'enseignement et à la sensibilité culturelle.

Par la **collaboration**, l'étudiante ou l'étudiant s'engage dans une relation collaborative avec les divers intervenants qui travaillent ensemble pour le mieux-être de la personne, de la famille, du groupe, de la collectivité et de la population.

Le développement de la **responsabilisation professionnelle** amène l'étudiante ou l'étudiant à s'acquitter de ses responsabilités professionnelles en respectant les concepts de l'éthique, de la déontologie et de la réglementation, ainsi que la « Loi sur les infirmières et infirmiers » du Nouveau-Brunswick. Elles et ils doivent ainsi respecter l'obligation de rendre des comptes.

Par l'**autoapprentissage**, l'étudiante ou l'étudiant pourra s'engager activement, de manière autonome et par interactions sociales, dans un apprentissage continu visant l'autosanté, le développement personnel et professionnel ainsi que le développement et le maintien de ses compétences.

3.1 Limites et objectifs de la formation fondamentale et stratégies pour les atteindre

Au cours de leur formation, les étudiantes et les étudiants seront préparés à relever les nombreux défis auxquels ils seront confrontés dans l'exercice de leur profession. Parmi ces défis, on retrouve la comorbidité et la complexité sans cesse croissante des situations de santé de la personne. À ceci s'ajoutent la nécessité d'assurer la relève des ressources professionnelles et les exigences des milieux de santé quant à la flexibilité et l'adaptabilité des professionnels de santé. Le programme de formation par compétences et l'apprentissage par SIC permet aux diplômées et aux diplômés de mieux relever ces défis.

3.2 Liste des cours de la discipline principale et des disciplines connexes exigés dans la passerelle et dans la 3^e et la 4^e année du baccalauréat en science infirmière

Tableau 2 : Cours de la discipline principale et des disciplines connexes		
Passerelle : Discipline principale - Cours obligatoires		5 crédits
SINF 2653	<i>Intrò : Science infirmière</i> (cours théorique)	3 crédits
SINF 2752	<i>Soin : Science infirmière</i> (cours clinique)	2 crédits
Passerelle : Disciplines connexes - Cours obligatoires		12 crédits
BIOL 2133	<i>Physiologie humaine I</i>	3 crédits
BIOL 2233	<i>Physiologie humaine II</i>	3 crédits
PSYC 1000	<i>Introduction à la psychologie</i>	3 crédits
SOCI 1000	<i>Introduction à la société</i>	3 crédits
Disciplines connexes - Cours obligatoires		9 crédits
Troisième année		
STAT 2653	<i>Statistique descriptive</i>	3 crédits
SANT 3003	<i>Santé de la population</i>	3 crédits
SANT 3023	<i>Méthodes de recherche en santé</i>	3 crédits
Troisième année : Discipline principale - Cours obligatoires		20 crédits
SINF 3613	<i>Santé et acuité I</i> (cours théorique)	3 crédits
SINF 3623	<i>Santé et acuité II</i> (cours théorique)	3 crédits
SINF 3633	<i>Santé et acuité III</i> (cours théorique)	3 crédits
SINF 3643	<i>Santé et acuité IV</i> (cours théorique)	3 crédits
SINF 3712	<i>Soin et acuité I</i> (cours clinique)	2 crédits
SINF 3722	<i>Soin et acuité II</i> (cours clinique)	2 crédits
SINF 3732	<i>Soin et acuité III</i> (cours clinique)	2 crédits
SINF 3742	<i>Soin et acuité IV</i> (cours clinique)	2 crédits
Quatrième année : Discipline principale - Cours obligatoires		18 crédits
SINF 4613	<i>Santé et complexité I</i> (cours théorique)	3 crédits
SINF 4623	<i>Santé et complexité II</i> (cours théorique)	3 crédits
SINF 4633	<i>Santé et complexité III</i> (cours théorique)	3 crédits
SINF 4712	<i>Soin et complexité I</i> (cours clinique)	2 crédits
SINF 4722	<i>Soin et complexité II</i> (cours clinique)	2 crédits
SINF 4735	<i>Préceptorat</i> (cours clinique)	5 crédits

Cours exemptés pour les infirmières et infirmiers auxiliaires		
Première année		
BIOL 1133	<i>Anat. physiol. humaine I</i>	3 crédits
BIOL 1233	<i>Anat. physiol. humaine II</i>	3 crédits
SINF 1613 *	<i>Personne en santé I</i>	3 crédits
SINF 1623	<i>Personne en santé I</i>	3 crédits
SINF 1711	<i>Soin personne en santé I</i>	1 crédit
SINF 1722	<i>Soin personne en santé II</i>	2 crédits
Deuxième année		
SINF 2603 *	<i>Santé et chronicité I</i>	3 crédits
SINF 2623 *	<i>Santé et chronicité II</i>	3 crédits
SINF 2633	<i>Santé et chronicité III</i>	3 crédits
SINF 2643	<i>Santé et chronicité IV</i>	3 crédits
SINF 2712 *	<i>Soin et chronicité I</i>	2 crédits
SINF 2722	<i>Soin et chronicité II</i>	2 crédits
SINF 2733	<i>Soin et chronicité III</i>	3 crédits
SINF 2743 *	<i>Soin et chronicité IV</i>	3 crédits
Troisième année		
Disciplines connexes	<i>Cours à option</i>	Cours exempté
Quatrième année		
Formation générale et autres disciplines	<i>Cours au choix</i>	Cours exempté
* Certains concepts et contenus de ces cours n'ont aucune correspondance dans le programme pour infirmière ou infirmier auxiliaire et sont repris dans les deux nouveaux cours SINF 2653 et SINF 2752.		

4. La formation générale

La passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire permettra de satisfaire à l'ensemble des objectifs de formation générale tel que stipulés par le projet de reconfiguration des programmes du Sénat académique.

5. Répartition des heures cliniques de la passerelle et de la 3^e et de la 4^e année du programme de baccalauréat en science infirmière

Nombre d'heures cliniques et d'enseignement par simulation			
Norme de l'AIINB 1 400 heures (minimum)	Enseignement clinique	Enseignement par simulation (intégré aux cours théoriques)	Total
Passerelle	90 heures (2 cr.)	7 heures (0,16 cr.)	97 heures (2,16 cr.)
3 ^e année	360 heures (8 cr.)	42 heures (0,93 cr.)	402 heures (8,93 cr.)
4 ^e année	405 heures (9 cr.)	31,5 heures (0,7 cr.)	436,5 heures (9,7 cr.)
Sous total	855 heures (19 cr.)	80,5 heures (1,8 cr.)	935,5 (20,8 cr.)
Heures cliniques reconnues au programme d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire	551 heures (12,2 crédits)	—	551 heures (12,2 crédits)
Grand total	1406 heures (31,2 cr.)	80,5 heures (1,8 cr.)	1486,5 (33 cr.)

Références

- Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACÉSI). (2014). Programme d'agrément de l'ACÉSI. En ligne : https://www.casn.ca/en/AccreditationProgramInformation_62/ (récupéré le 3 mars 2014)
- Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC). (2009). *Plan directeur de l'examen d'autorisation infirmière du Canada*. Ottawa : Auteure.
- Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB). (2006). *Approbation des Écoles universitaires de formation infirmière au Nouveau-Brunswick*. Fredericton : Auteure.
- Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB). (2013). *Compétences de niveau débutant pour les infirmières immatriculées du Nouveau-Brunswick*. Fredericton : Auteure.
- Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB). (2013). *Les normes de formation infirmière au Nouveau-Brunswick*. Fredericton : Auteure.
- Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB). (2013). *Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées*. Fredericton : Auteure.

Nom :

NI :

**CPR-11 - Feuille de route : Passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire
ainsi que la 3^e et 4^e années du Baccalauréat en science infirmière
(pour étudiante ou étudiant régulier)**

Tableau 1 : Tableau des cours par année

Passerelle : Session hiver et session printemps (26 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
SINF 2653 Intro : Science infirmière	3	
SINF 2752 Soins : Science infirmière	2	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires		
BIOL 2133 Physiologie humaine I	3	
BIOL 2233 Physiologie humaine II	3	
PSYC 1000 Introduction à la psychologie	3	
SOCI 1000 Introduction à la société	3	OFG 3
II. Formation générale : Cours obligatoires de formation générale (Voir note 1)		
FRAN 1500 Communication orale	3	OFG 8
FRAN 1600 Communication écrite	3	OFG 8
SANT 1003 Initiation aux études : santé	3	OFG 1

Troisième année (32 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
SINF 3613 Santé et acuité I	3	
SINF 3623 Santé et acuité II	3	
SINF 3633 Santé et acuité III	3	
SINF 3643 Santé et acuité IV	3	
SINF 3712 Soins et acuité I	2	
SINF 3722 Soins et acuité II	2	
SINF 3732 Soins et acuité III	2	
SINF 3742 Soins et acuité IV	2	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires		
SANT 3003 Santé de la population	3	OFG 4
SANT 3023 Méthodes de recherche en santé	3	OFG 7
STAT 2653 Statistique descriptive	3	OFG 5
II. Formation générale : Cours obligatoires de formation générale (Voir note 1)		
ANGL 1022 (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'anglais a été dépassé au test de classement)	3	OFG 9

Quatrième année (24 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
SINF 4613 Santé et complexité I	3	
SINF 4623 Santé et complexité II	3	
SINF 4633 Santé et complexité III	3	
SINF 4712 Soins et complexité I	2	
SINF 4722 Soins et complexité II	2	
SINF 4735 Préceptorat	5	
II. Formation générale et cours au choix (Voir note 1)		
Choisir un cours de trois crédits dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG 2 pour répondre à l'objectif <i>Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation</i> .	3	OFG 2
Choisir un cours de trois crédits dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG 6 pour répondre à l'objectif <i>Sensibilité aux arts et lettres</i> .	3	OFG 6

Tableau 2 : Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

	Objectif de formation générale	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	Cr.	Note
OFG 1	Initiation au travail intellectuel universitaire	SANT 1003 <i>Initiation aux études : santé</i>	3	
OFG 2	Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	Choisir un cours de trois crédits dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG 2	3	
OFG 3	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	SOCI 1000 <i>Introduction à la société</i>	3	
OFG 4	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	SANT 3003 <i>Santé de la population</i>	3	
OFG 5	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	STAT 2653 <i>Statistique descriptive</i>	3	
OFG 6	Sensibilité aux arts et lettres	Choisir un cours de trois crédits dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG 6	3	
OFG 7	Capacité de penser logiquement et de manière critique	SANT 3023 <i>Méthodes de recherche en santé</i>	3	
OFG 8	Capacité de s'exprimer en français	FRAN 1500 <i>Communication orale</i> FRAN 1600 <i>Communication écrite</i>	3 3	
OFG 9	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL 1022 (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'anglais a été dépassé au test de classement)	3	

Notes :

¹ Dans le cadre de la passerelle et des 3^e et 4^e années du baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier), vous devez compléter **64 crédits de formation fondamentale** et **18 crédits de formation générale**. Les exigences de formation générale doivent répondre à neuf (9) objectifs de formation générale (OFG), lesquels sont décrits dans le tableau 2 ci-dessus. Chaque programme répond de façon unique aux neuf objectifs. Tantôt, ils se réalisent par des cours de la formation fondamentale, tantôt par des cours de la formation générale.

Dans la passerelle ainsi que les 3^e et 4^e années de baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier), la formation fondamentale permet de répondre à 4 OFG :

- OFG 3 au moyen du cours SOCI 1000 *Introduction à la société*.
- OFG 4 au moyen du cours SANT 3003 *Santé de la population*.
- OFG 5 au moyen du cours STAT 2653 *Statistique descriptive*.
- OFG 7 au moyen du cours SANT 3023 *Méthodes de recherche en santé*.

Les cours obligatoires de la formation générale permettent de répondre à 3 OFG :

- OFG 1 au moyen du cours SANT 1003 *Initiation aux études : santé*.
- OFG 8 au moyen de deux cours de français : FRAN 1500 *Communication orale* et FRAN 1600 *Communication écrite*.
- OFG 9 au moyen d'un cours d'anglais : ANGL 1022
(ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'anglais a été dépassé au test de classement).

Pour compléter la formation générale, vous devez choisir deux cours de trois crédits dans la **Banque de cours de formation générale** : un sous la rubrique OFG 2 *Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation* et l'autre sous la rubrique OFG 6 *Sensibilité aux arts et lettres*.

ANNEXE 1

Analyse comparative entre les programmes du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (2013) et de l'Université de Moncton (2013)

I Analyse comparative entre les programmes du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (2013) et de l'Université de Moncton (2013)

Science infirmière U de M	Infirmière auxiliaire CCNB	1 2 3 4	Décision :
			Cours exempté ou unité d'apprentissage (UA) exemptée Écart à combler par la passerelle Cours reporté à la 3 ^e ou 4 ^e année du programme Cours à faire dans le programme régulier lors de la 3 ^e ou 4 ^e année du programme
Cours de formation générale (OFG)			
OFG 1 : SANT 1003 (1 ^{re} année)	Aucune correspondance	2	SANT 1003 : Passerelle session Hiver
OFG 2 : Cours parmi la banque de cours de l'OFG 2 : <i>Ouverture à l'autre ou internationalisation</i> (4 ^e année)	Aucune correspondance	4	OFG 2 : Cours à faire dans le programme régulier lors de la 4 ^e année (automne) du programme
OFG 3 : SOCI 1000 (1 ^{re} année)	Aucune correspondance	2	SOCI 1000 : Passerelle session Hiver (* avec les étudiants du programme régulier)
OFG 4 : SANT 3003 (3 ^e année)	Aucune correspondance	4	SANT 3003 : Cours à faire dans le programme régulier lors de la 3 ^e année (automne) du programme
OFG 5 : STAT 2653 (3 ^e année)	Aucune correspondance	4	STAT 2653 : Cours à faire dans le programme régulier lors de la 3 ^e année du programme
OFG 6 : Cours parmi la banque de cours de l'OFG 6 : <i>Sensibilité aux arts et aux lettres</i> (2 ^e année)	Aucune correspondance	3	OFG 6 : Cours reporté à la 3 ^e ou 4 ^e année du programme (À la place du cours au choix de la 4 ^e année)
OFG 7 : SANT 3023 (3 ^e année)	Aucune correspondance	4	OFG 7 : Cours à faire dans le programme régulier lors de l'année 3 (hiver) du programme
OFG 8 : FRAN 1500 (1 ^{re} ou 2 ^e année) Établir le niveau avec le test de classement (déterminer si besoin de faire 1003 ou 1006)	Aucune correspondance + établissement du niveau avec le test de classement avant l'entrée à la passerelle	2	FRAN 1500 : Passerelle session Hiver (Si besoin de faire FRAN 1003 ou 1006 à faire l'année précédente)
OFG 8 : FRAN 1600 (1 ^{re} ou 2 ^e année) Établir le niveau avec le test de classement (déterminer si besoin de faire 1003 ou 1006)	Aucune correspondance + établissement du niveau avec le test de classement avant l'entrée à la passerelle	2	FRAN 1600 : Passerelle session Printemps (Si besoin de faire FRAN 1003 ou 1006 à faire l'année précédente)
OFG 9 : ANGL 1022 ou plus (2 ^e année)	Établir le niveau avec le test de classement	3	ANGL : Cours reporté à la 3 ^e ou 4 ^e année du programme (À la place du cours à option dans les disciplines connexes)

I Analyse comparative entre les programmes du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (2013) et de l'Université de Moncton (2013)

Science infirmière U de M	Infirmière auxiliaire CCNB	Décision :
		<p>1 Cours exempté ou unité d'apprentissage (UA) exemptée</p> <p>2 Écart à combler par la passerelle</p> <p>3 Cours reporté à la 3^e ou 4^e année du programme</p> <p>4 Cours à faire dans le programme régulier lors de la 3^e ou 4^e année du programme</p>
Cours dans les disciplines connexes (autres que les OFG)		
BIOL 1133 (1 ^{re} année)	ANAT 1021 <i>Anatomie et physiologie humaines</i>	BIOL 1133 : Cours exempté
BIOL 1233 (1 ^{re} année)	IDEM	BIOL 1233 : Cours exempté
BIOL 2133 (2 ^e année)	Aucune correspondance	BIOL 2133 : Passerelle session Hiver
BIOL 2233 (2 ^e année)	Aucune correspondance	BIOL 2233 : Passerelle session Printemps
PSYC 1000 (1 ^{re} année)	Aucune correspondance	PSYC 1000 : Passerelle session Hiver
PSYC 1600 Cours à option dans les disciplines connexes (3 ^e année)	PSYC 1050 <i>Développement de l'enfant et de l'adolescent</i>	Exempté : Cours à option dans les disciplines connexes
Cours au choix		
1 cours au choix en 4 ^e année (automne)	NUTR 1007 <i>Introduction à la nutrition</i>	Exempté : Cours au choix
Cours théoriques dans la discipline principale		
SINF 1613 (1 ^{re} année) UA 1 Intro à l'APSIC et intro à la profession	UA 1 : EPS seulement et très partiellement atteint par RELA1051 <i>Relations humaines I</i>	<p>UA 1 : Passerelle session hiver, nouveau cours SINF 2653 - Introduction à la science infirmière, à la profession et aux rôles de l'infirmière. Développement des compétences infirmières par le biais de situations infirmières cliniques portant sur la personne (individu, famille, groupe, collectivité, population) dans divers contextes de santé. Intégration de la démarche infirmière et d'enseignement appuyée sur des données probantes.</p> <p>Ce cours comprend l'introduction au programme, à ses fondements (Mission, vision, valeurs, cadre conceptuel : le modèle McGill et le cadre pédagogique d'une formation par compétences); introduction aux concepts reliés à la famille; les outils utilisés par l'infirmière (collecte des données, plan de soin, analyse d'interaction, le génogramme, l'écocarte); introduction à l'APSIC; l'UA 1 (intro. à la profession) et l'UA 7 (intro. à la santé des populations).</p>

I Analyse comparative entre les programmes du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (2013) et de l'Université de Moncton (2013)				
Science infirmière U de M	Infirmière auxiliaire CCNB		Décision :	
UA 2 Développement de 0 à 18 ans	UA 2 : PSYC 1050 <i>Développement de l'enfant et de l'adolescent</i> + NCSI 1048 Soins infirmiers en pédiatrie UA 3 : PSYC 1051 <i>Développement de l'adulte</i>	1 2 3 4	Cours exempté ou unité d'apprentissage (UA) exemptée Écart à combler par la passerelle Cours reporté à la 3 ^e ou 4 ^e année du programme Cours à faire dans le programme régulier lors de la 3 ^e ou 4 ^e année du programme	
UA 3 Développement de l'adulte		1	UA 2 : exempté UA 3 : exempté	
SINF 1623 (1 ^{re} année) UA 4 Personne âgée en santé	UA 4 : NCSI 1042 <i>Habilités en évaluation physique du client adulte</i> + HCSS 1037 <i>Introduction à la gérontologie et à la gériatrie</i>	1	UA 4 : exempté	
UA 5 Santé sexuelle et ITS	UA 5 : NCSI 1044 <i>Physiopathologies et soins infirmiers - groupe I des systèmes</i>	1	UA 5 : exempté	
UA 6 Grossesse normale	UA 6 : NCSI 1047 <i>Soins infirmiers en périnatalité</i>	1	UA 6 : exempté	
SINF 2603 (2 ^e année) UA 7 Santé des populations	UA 7 : aucune correspondance	2	UA 7 : Passerelle session hivet, nouveau cours SINF 2653 comprenant l'introduction au programme, à ses fondements (Mission, vision, valeurs, cadre conceptuel : le modèle McGill et le cadre pédagogique d'une formation par compétences); introduction aux concepts reliés à la famille?; les outils utilisés par l'infirmière (collecte des données, plan de soin, analyse d'interaction, le génogramme, l'écocarte et la recherche médicamenteuse); introduction à l'APSIC; l'UA 1 (intro. à la profession) et l'UA 7 (intro. à la santé des populations).	
UA 8 Asthme chez l'enfant	UA 8 : PHMC 1020 et PHMC 1021 <i>Pharmacothérapie I et II</i> NCSI 1048 <i>Soins infirmiers en pédiatrie</i>	1	UA 8 : exempté	
UA 9 Personne âgée et BPOC	UA 8 et UA 9 : NCSI 1046 <i>Physiopathologies et soins infirmiers - groupe II des systèmes</i>	1	UA 9 : exempté	

I Analyse comparative entre les programmes du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (2013) et de l'Université de Moncton (2013)				
Science infirmière U de M	Infirmière auxiliaire CCNB		Décision :	
SINF 2623 (2 ^e année) UA 10 Adulte avec diabète de type II	UA 10 : NCSI 1044 <i>Physiopathologies et soins infirmiers - groupe I des systèmes</i> + NCSI 1058 <i>Laboratoire de l'évaluation physique du client adulte</i> + NCSI 1093 <i>Rédaction des notes cliniques en soins infirmiers</i> UA 11 : NCSI 1046 <i>Physiopathologies et soins infirmiers - groupe II des systèmes</i> + NCSI 1040 <i>Notions fondamentales en soins infirmiers (soins palliatifs)</i> + NCSI 1041 <i>Habilités en soins infirmiers de niveau élémentaire (l'asepsie et les techniques)</i> + NCSI 1094 <i>Habilités en soins infirmiers de niveau avancé</i> UA 12 : HCSS 1037 <i>Introduction à la gériatrie et à la gériatrie</i> + NCSI 1095 <i>Laboratoire des habiletés en soins infirmiers de niveau avancé</i>	1	Cours exempté ou unité d'apprentissage (UA) exemptée	Écart à combler par la passerelle Cours reporté à la 3 ^e ou 4 ^e année du programme Cours à faire dans le programme régulier lors de la 3 ^e ou 4 ^e année du programme UA 10 : exempté
		2	Écart à combler par la passerelle	
		3	Cours reporté à la 3 ^e ou 4 ^e année du programme	
		4	Cours à faire dans le programme régulier lors de la 3 ^e ou 4 ^e année du programme	
UA 11 Personne âgée avec AVC		1	UA 11 : exempté	
UA 12 Personne âgée avec Alzheimer		1	UA 12 : exempté	
SINF 2633 (2 ^e année) UA 13 Enfant paralysie cérébrale	UA 13 NCSI 1048 <i>Soins infirmiers en pédiatrie</i> + NCSI 1094 <i>Habilités en soins infirmiers de niveau avancé</i>	1	UA 13 : exempté	
UA 14 Adulte avec dysthyroïdie et thyroïdectomie	UA 14 NCSI 1044 <i>Physiopathologies et soins infirmiers - groupe I des systèmes</i> + NCSI 1094 <i>Habilités en soins infirmiers de niveau avancé</i>	1	UA 14 : exempté	

I Analyse comparative entre les programmes du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (2013) et de l'Université de Moncton (2013)				
Science infirmière U de M	Infirmière auxiliaire CCNB		Décision :	
UA 15 Personne âgée insuffisance cardiaque	UA 15 NCSI 1046 <i>Physiopathologies et soins infirmiers - groupe II des systèmes</i> + SECU 1174 <i>Secourisme général en milieu de travail et RCR - niveau C</i>	1 2 3 4	Cours exempté ou unité d'apprentissage (UA) exemptée Écart à combler par la passerelle Cours reporté à la 3 ^e ou 4 ^e année du programme Cours à faire dans le programme régulier lors de la 3 ^e ou 4 ^e année du programme	UA 15 : exempté
SINF 2643 (2 ^e année) UA 16 Adulte avec cancer du sein	UA 16 NCSI 1044 <i>Physiopathologies et soins infirmiers - groupe I des systèmes</i> + ETHI 1048 <i>Éthique professionnelle - soins infirmiers auxiliaires</i>	1	UA 16 : exempté	
UA 17 Adolescente personnalité limitée	UA 17 NCSI 1045 <i>Soins infirmiers en santé mentale</i> + CSSC 1056 <i>Techniques d'intervention face au suicide (ASIST)</i>	1	UA 17 : exempté	
UA 18 Personne âgée Insuffisance rénale chronique	UA 18 NCSI1044 <i>Physiopathologies et soins infirmiers - groupe I des systèmes</i> + NCSI 1094 <i>Habilités en soins infirmiers de niveau avancé</i> + NCSI 1095 <i>Laboratoire des habiletés en soins infirmiers de niveau avancé</i>	1	UA 18 : exempté	
SINF 3613 (3 ^e année)	Aucune correspondance	4	Cours à faire dans le programme régulier lors de la 3 ^e année du programme	
SINF 3623 (3 ^e année)	Aucune correspondance	4	Cours à faire dans le programme régulier lors de la 3 ^e année du programme	
SINF 3633 (3 ^e année)	Aucune correspondance	4	Cours à faire dans le programme régulier lors de la 3 ^e année du programme	
SINF 3643 (3 ^e année)	Aucune correspondance	4	Cours à faire dans le programme régulier lors de la 3 ^e année du programme	
SINF 4613 (4 ^e année)	Aucune correspondance	4	Cours à faire dans le programme régulier lors de la 4 ^e année du programme	
SINF 4623 (4 ^e année)	Aucune correspondance	4	Cours à faire dans le programme régulier lors de la 4 ^e année du programme	

I Analyse comparative entre les programmes du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (2013) et de l'Université de Moncton (2013)			
Science infirmière U de M	Infirmière auxiliaire CCNB		Décision :
		1 2 3 4	Cours exempté ou unité d'apprentissage (UA) exemptée Écart à combler par la passerelle Cours reporté à la 3 ^e ou 4 ^e année du programme Cours à faire dans le programme régulier lors de la 3 ^e ou 4 ^e année du programme
SINF 4633 (4 ^e année)	Aucune correspondance	4	Cours à faire dans le programme régulier lors de la 4 ^e année du programme
Cours cliniques dans la discipline principale			
SINF 1711 (1 ^{re} année) (45 heures)	NCSI 1054 <i>Stage de sensibilisation - soins infirmiers en santé communautaire</i> (60 heures)	1	SINF 1711 : exempté
SINF 1722 (1 ^{re} année) (90 heures)	NCSI 1041 <i>Habilités en soins infirmiers de niveau élémentaire</i> (soins de base) + NCSI 1057 <i>Laboratoire des habiletés de niveau élémentaire</i> + NCSI 1054 <i>Stage de sensibilisation - soins infirmiers en santé</i> (60 heures) + SECU 1170 <i>Colonne en forme</i> + NCSI 1053 <i>Stage clinique en soins infirmiers - gériatrie</i> (120 heures)	1	SINF 1722 : exempté
SINF 2712 (2 ^e année) (90 heures)	NCSI 1053 <i>Stage clinique en soins infirmiers - gériatrie</i> (120 heures)	1	SINF 2712 : exempté
SINF 2722 (2 ^e année) (90 heures)	NCSI 1049 <i>Stage clinique en soins infirmiers - médecine</i> (180 heures)	1	SINF 2722 : exempté
SINF 2733 (2 ^e année) (135 heures)	NCSI 1050 <i>Stage clinique en soins</i>	1	SINF 2733 : exempté

I Analyse comparative entre les programmes du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (2013) et de l'Université de Moncton (2013)

Science infirmière U de M	Infirmière auxiliaire CCNB		Décision :
		1 2 3 4	Cours exempté ou unité d'apprentissage (UA) exemptée Écart à combler par la passerelle Cours reporté à la 3 ^e ou 4 ^e année du programme Cours à faire dans le programme régulier lors de la 3 ^e ou 4 ^e année du programme
SINF 2743 (2 ^e année) (135 heures)	<i>infirmiers - chirurgie</i> (180 heures) NCSI 1056 <i>Stage en soins infirmiers auxiliaires</i> (120 heures)	2	SINF 2743 : Passerelle session printemps : cours cliniques SINF 2752 - Pratique de la profession infirmière par l'application de la démarche de soins selon le modèle conceptuel de McGill auprès de l'individu et de sa famille. Développement des compétences infirmière en utilisant la réflexion critique, les données probantes et le leadership dans divers contextes de soins.
SINF 3712 (3 ^e année)	Aucune correspondance	4	Cours à faire dans le programme régulier lors de la 3 ^e année du programme
SINF 3722 (3 ^e année)	Aucune correspondance	4	Cours à faire dans le programme régulier lors de la 3 ^e année du programme
SINF 3732 (3 ^e année)	Aucune correspondance	4	Cours à faire dans le programme régulier lors de la 3 ^e année du programme
SINF 3742 (3 ^e année)	Aucune correspondance	4	Cours à faire dans le programme régulier lors de la 3 ^e année du programme
SINF 4712 (4 ^e année)	Aucune correspondance	4	Cours à faire dans le programme régulier lors de la 4 ^e année du programme
SINF 4722 (4 ^e année)	Aucune correspondance	4	Cours à faire dans le programme régulier lors de la 4 ^e année du programme
SINF 4735 (4 ^e année)	Aucune correspondance	4	Cours à faire dans le programme régulier lors de la 4 ^e année du programme

F74

ANNEXE 2

**Tableau de distribution des cours en science infirmière de la passerelle
et de la 3^e et 4^e années du Baccalauréat en science infirmière**

Tableau de la distribution des cours en science infirmière : Passerelle ainsi que la 3^e et la 4^e année du baccalauréat (discipline principale)

Passerelle (session hiver et printemps)									
<u>Session automne</u>	<u>Session d'hiver</u>	<u>SIC et crédits</u>	<u>H cli. et crédits</u>	<u>Session printemps-été</u>	<u>Crédits théor. et SIC</u>	<u>Crédits cliniques et heures</u>	<u>Totaux cumulatifs</u>		
	SINF 2653 Intro : Science infirmière	2 SIC 3 CR.		SINF 2752 Soin : Science infirmière	3 CR. th. (2 SIC)	2 CR. cl. (90 h)	3 CR. th. (2 SIC) 2 CR cl. (90 h)		
3^e année : la personne vivant une situation aiguë de santé									
SINF 3613 Santé et acuité I	SINF 3633 Santé et acuité III	3 SIC 3 CR.		2 stages parmi les suivants : Soin et acuité I, II, III, IV (SINF 3712, 3722, 3732, 3742)					
SINF 3623 Santé et acuité II	SINF 3643 Santé et acuité IV	3 SIC 3 CR.							
Un cours clinique parmi les suivants : Soin et acuité I, II, III, IV (SINF 3712, 3722, 3732, 3742)	90 h 2 CR.		90 h 2 CR.		12 CR. th. (12 SIC)	8 CR. cl. (360 h)	15 CR. th. (14 SIC) 10 CR cl. (450 h)		
4^e année : la personne vivant une situation complexe ou critique de santé									
SINF 4613 Santé et complexité I	SINF 4633 Santé et complexité III	3 SIC 3 CR.						76	
SINF 4623 Santé et complexité II	Un cours clinique parmi les suivants : SINF 4712 Soin et complexité I et SINF 4722 Soin et complexité II	3 SIC 3 CR.	90 h 2 CR.						
Un cours clinique parmi les suivants : SINF 4712 Soin et complexité I et SINF 4722 Soin et complexité II (12j)	90 h 2 CR.		225 h 5 CR.	SINF 4735 Préceptorat (20 relais de 11.25 h ou 30 relais de 7.5 h = 225h)	9 CR. th. (9 SIC)	9 CR. cl. (405 h)	24 CR. th. (23 SIC) 19 CR. cl. (855 h)		
Grands totaux : 8 cours théoriques de 3 crédits par cours (23 SIC) = 24 crédits de cours théoriques + 19 crédits de cours cliniques (stages : 855 heures) = 43 crédits dans la discipline principale									

ANNEXE 3

**Présentation des cours de la passerelle et de la 3^e et de la 4^e année
du Baccalauréat en science infirmière**

**Présentation des cours de la passerelle ainsi que de la 3^e et de la 4^e année
du baccalauréat en science infirmière**

Passerelle

Hiver		Printemps	
SINF 2653 Intro : Science infirmière (Cours théorique)	3	SINF 2752 Soin : Science infirmière (Cours clinique)	2
BIOL 2133 Physiologie humaine I	3	BIOL 2233 Physiologie humaine II	3
SOCI 1000 Introduction à la société	3		
PSYC 1000 Introduction à la psychologie	3		
FRAN 1500 Communication orale	3	FRAN 1600 Communication écrite	3
SANT 1003 Initiation aux études : santé	3		
Total Hiver	18	Total Printemps	8
Discipline principale		5 CR.	5 CR.
Disciplines connexes		12 CR.	12 CR.
Formation générale		9 CR.	9 CR.

3^e année : la personne vivant une situation aiguë de santé

Automne		Hiver		Printemps-été	
SINF 3613 Santé et acuité I (Cours théorique)	3	SINF 3633 Santé et acuité III (Cours théorique)	3	Deux cours cliniques parmi les suivants : Soin et acuité I ou II ou III ou IV (SINF 3712 ou 3722 ou 3732, 3742) (12j)	4 (2x2)
SINF 3623 Santé et acuité II (Cours théorique)	3	SINF 3643 Santé et acuité IV (Cours théorique)	3		
Un cours clinique parmi les suivants : Soin et acuité I ou II ou III ou IV (SINF 3712 ou 3722 ou 3732 ou 3742) (12j)	2	Un cours clinique parmi les suivants : Soin et acuité I ou II ou III ou IV (SINF 3712 ou 3722 ou 3732 ou 3742) (12j)	2		
SANT 3003 Santé de la population	3				
STAT 2653 Statistique descriptive	3	SANT 3023 Méthodes de recherche en santé	3		
		ANGL 1022 (ou cours au choix si niveau atteint au test de classement)	3		
Total : Automne	14	Total : Hiver	14	Total : Printemps-Été	4
Discipline principale : 3 ^e année et cumulatif				20 CR.	25 CR.
Disciplines connexes : 3 ^e année et cumulatif				9 CR.	21 CR.
Formation générale : 3 ^e année et cumulatif				3 CR.	12 CR.

4^e année : la personne vivant une situation complexe ou critique de santé

Automne		Hiver	
SINF 4613 Santé et complexité I (Cours théorique)	3	SINF 4633 (SIC) Santé et complexité III (Cours théorique)	3
SINF 4623 (SIC) Santé et complexité II (Cours théorique)	3	Un cours clinique parmi les suivants : SINF 4712 Soins et complexité I ou SINF 4722 Soins et complexité II (12j)	2
Un cours clinique parmi les suivants : SINF 4712 Soins et complexité I ou SINF 4722 Soins et complexité II (12j)	2	SINF 4735 Préceptorat (Cours clinique de 225 heures : 20 relais 11,25 h ou 30 relais de 7,5 h)	5
Un cours de la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG 2	3		
Un cours de la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG 6	3		
Total Automne	14	Total Hiver	10
Discipline principale : 4 ^e année et cumulatif			18 CR. 43 CR.
Disciplines connexes : 4 ^e année et cumulatif			0 CR. 21 CR.
Formation générale : 4 ^e année et cumulatif			6 CR. 18 CR.
Grand total des crédits pour la passerelle + les 3^e et 4^e années du baccalauréat			82 crédits

L'apprentissage par situations infirmières cliniques (SIC) : cheminement dans les unités d'apprentissage (UA) (n : 3 UA/cours) (Dans les cours théoriques SINF de 3 crédits)

Travail sur une situation infirmière clinique (SIC)	<p>Étape 1 (3 heures supervisées) En petit groupe d'environ 8 à 12 étudiants : <i>Analyse de la SIC</i></p> <p>Étape 2 (heures sans supervision) <i>Travail individuel</i></p> <p>Étape 3 (3 heures supervisées) En petit groupe d'environ 8 à 12 étudiants : <i>Schématisation de la SIC et rédaction d'un plan d'intervention</i></p>	Heures supervisées : 6 heures
Capsule théorique	Capsules théoriques (3 heures en grand groupe)	Heures supervisées : 3 heures
Enseignement par simulation	Enseignement par simulation (3,5 heures supervisées) 2 à 4 étudiants par unité de simulation (selon la complexité de l'enseignement par simulation) Préparation préalable à l'enseignement par simulation (sans supervision) : <i>Travail individuel</i>	Heures supervisées : 3,5 heures
Grand total des heures supervisées par semaine		Total : 12,5 heures

Un cours SINF théorique avec trois SIC (durée de 4 semaines) :

12,5 heures supervisées par semaine pour une SIC, pour un maximum de trois SIC par cours SINF théorique. Ainsi, un cours SINF théorique se donne sur 3 semaines, pour un total de 37,5 heures.

De plus, nous devons ajouter l'évaluation des apprentissages à la 4^e semaine (connaissances et compétences) pour un total de 7,5 heures.

Total des heures pour un cours SINF théorique comportant trois (3) SIC = 45 heures.

5. **REPORT DU DÉPLOIEMENT DES PROGRAMMES RECONFIGURÉS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ET DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION**

R : 03-CPR-150416

« Le Comité des programme recommande au Sénat académique le report en septembre 2016 du déploiement des programmes reconfigurés de la Faculté des sciences et de la Faculté des sciences de l'éducation. »

Vote : unanime

Proposition pour le Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte le report en septembre 2016 du déploiement des programmes reconfigurés de la Faculté des sciences et de la Faculté des sciences de l'éducation. »



Le 27 mars 2015

Monsieur André Samson
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Pavillon Léopold-Taillon
Université de Moncton
Moncton, NB

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE

27 MARS 2015

UNIVERSITÉ DE MONCTON



Monsieur Samson,

Cette lettre fait suite aux points soulevés par le CPR liés à notre demande de retarder le déploiement des programmes en sciences de sorte qu'il soit synchronisé avec celui des programmes de la Faculté des sciences de l'éducation (FSÉ).

D'emblée, puisque les programmes B.Sc.-B.Éd. et les programmes disciplinaires en sciences sont intimement liés, nous avons précisé au tableau de transition de chacun de nos programmes (voir exemple en pièce jointe) que le déploiement de nos cours était conditionnel au déploiement des programmes en sciences de l'éducation. Ceci n'a pas été contesté par le CPR. En effet, un décalage entre les déploiements des programmes B.Sc.-B.Éd. et ceux des sciences entrainera une complexification de la transition des cours de sciences actuels vers les nouveaux cours de sciences. Nous n'avons pas les ressources humaines pour soutenir deux séries de cours. Nous estimons également qu'un tel déploiement non synchronisé serait néfaste pour les étudiantes et étudiants. Nous demandons, à nouveau, un déploiement simultané aux programmes B.Sc.-B.Éd.

La situation pour les sciences est très différente de celle des arts, principalement due au fait que plusieurs de nos laboratoires (en particulier ceux de la première année) sont maintenant intégrés aux cours. La reconfiguration fait donc passer nos cours + laboratoires de quatre crédits vers des cours combinés avec des laboratoires comptant pour trois crédits. Vous pouvez vous imaginer la difficulté du traitement des dossiers étudiants et des horaires de tels cours si on tente d'offrir les nouveaux cours à des étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes non configurés en éducation.

Il faut prendre une décision le plus tôt possible afin que les unités (départements, facultés, UMCE et UMCS) puissent faire leur planification académique, les charges d'enseignement et les horaires. On ne pourra pas modifier notre planification à la dernière minute et revenir aux programmes actuels s'il advenait que la FSÉ ne soit pas prête. À notre avis, les programmes d'éducation ne sont pas assez avancés pour avoir une assurance de déploiement en septembre 2015.

.../2

Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Déployer autant de nouveaux programmes et de nouveaux cours va demander une révision des horaires de cours/laboratoires et une « consultation » interdépartementale et inter facultaire de grande ampleur de façon à éviter les conflits d'horaires. De plus, avec les nouveaux cours intégrés de niveau 1000, nous devons harmoniser nos pratiques d'un département à l'autre ainsi que d'un campus à l'autre. Ceci demande du temps. L'horaire pour ces cours intégrés théorie/pratique et des cours uniquement théoriques posent de grands défis puisque les étudiantes et les étudiants des différents cours théoriques se retrouveront dans différents laboratoires intégrés au cours. Un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants provenant de plusieurs facultés suivent ces cours. Nous avons demandé de l'aide du registrariat, mais nous ne savons pas encore si ce sera possible.

Nous contribuons au B.A.-B.Éd.(primaire) à raison de 30 crédits dans le programme. La FSÉ nous a demandé une meilleure intégration des cours et un travail sur la progression des connaissances d'un cours à l'autre. Ceci est un travail de grande envergure qui aurait dû débiter en automne ou au début de l'hiver en vue du déploiement en septembre 2015. Ceci met à contribution nos professeures et professeurs de mathématiques, de statistique, de sciences et des didacticiens de la FSÉ. Nous ne pouvions pas commencer le travail puisque le CPR n'a pas approuvé tous nos cours.

Voici donc des réponses plus précises aux préoccupations soulevées par le CPR se trouvant au point 2 du CPR-150317 :

Puce 1 - Nous sommes bien conscients que le plan stratégique prévoit le déploiement des programmes reconfigurés en 2015. Cependant, puisqu'il reste des étapes importantes à franchir pour les programmes en éducation, ceci affecte directement le déploiement des programmes de la Faculté des sciences (FS).

Puce 2 - Il apparaît très peu probable que tout soit en place pour déployer les programmes de la FSÉ liés aux domaines des arts et des sciences sociales.

Puce 3 - Au contraire, si les FS et FSÉ ne déploient pas au même moment, les difficultés de gestion de dossiers seront importantes. Ceci pourrait affecter négativement la progression normale du cheminement de certaines étudiantes et certains étudiants.

Puce 4 - Les nouveaux cours de mise à niveau en mathématiques seront offerts à partir de la session printemps/été, indépendamment du déploiement. Le cours de mise à niveau de chimie va continuer d'être offert. Il n'existe pas de cours de mise à niveau en biologie.

.../3

Monsieur Samson

-3-

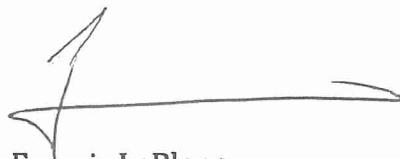
Le 27 mars 2015

Puce 5 - Nous avons déjà apporté des changements nécessaires pour accueillir les nouvelles étudiantes et les nouveaux étudiants en respectant la nouvelle condition D – Volet mathématique. Comme mentionné ci-haut, les nouveaux cours de mise à niveau seront offerts à partir de la session printemps/été. Le cours MATH1063 sera ajusté pour accueillir les étudiantes et les étudiants avec les nouvelles conditions d'admission.

Si cette lettre ne suffit pas à mieux expliquer les raisons pour lesquelles la synchronisation des déploiements à la FS et la FSÉ est nécessaire, moi-même et/ou la vice-doyenne sommes disposés d'aller rencontrer le CPR.

Veillez agréer, Monsieur Samson, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le doyen,
Faculté des sciences



Francis LeBlanc

PJ

CC : Madame Louise Girard, vice-doyenne, Faculté des sciences

Tableau de transition des cours

Ce tableau est valide selon les conditions suivantes :

1. Les 1^{ère} et 2^e années des programmes de mathématiques sont déployées en 2015.
2. Les 1^{ère} et 2^e années des programmes de B.Sc.-B.Éd. sont déployées en 2015.
3. Les 1^{ère} et 2^e années du programme B.A.-B.Éd. (primaire) sont déployées en 2015.

Tableau de transition des cours MATH

Nouveaux cours

Sigle	Titre	Date d'entrée en vigueur	Commentaires (s'il y a lieu)
MATH1013	Mathématique générale I	Mai 2015	Remplace MATH1113
MATH1023	Mathématique générale II	Mai 2015	Remplace MATH1123
MATH1073	Calcul différentiel	Juillet 2015	Équivalent à MATH1063
MATH1173	Calcul intégral	Juillet 2015	Équivalent à MATH1163
MATH2013	Suites, séries, calcul dans \mathbb{R}^n	Juillet 2015	Équivalent à MATH2003
MATH2113	Calcul vectoriel, intégration	Juillet 2015	Remplace MATH2012
MATH2423	Fondements des mathématiques	Juillet 2015	Équivalent à MATH3423
MATH2613	Algèbre matricielle	Juillet 2015	Équivalent à MATH2513
MATH2673	Algèbre linéaire	Juillet 2015	Équivalent à MATH3473
MATH2833	Analyse réelle à une variable	Juillet 2015	Remplace MATH2732
MATH3003	Géométrie	Juillet 2016	Nouveau cours
MATH3163	Optimisation	Juillet 2016	Nouveau cours
MATH4023	Travail dirigé	Juillet 2016	Remplace MATH4021
MATH4703	Modélisation mathématique	Juillet 2016	Nouveau cours

Cours destiné exclusivement aux étudiantes et étudiants du B.A.-B.Éd. primaire (5 cours de sigle MATH) :

MATH1403	Raisonnement mathématique	Juillet 2015	Remplace MATH1133
MATH1413	Arithmétique	Juillet 2015	Remplace MATH1143
MATH2413	Algèbre et relations	Juillet 2015	Remplace MATH2143
MATH2433	Introduction à la géométrie	Juillet 2015	Équivalent à MATH2133
MATH2493	Introduction à la modélisation	Juillet 2015	Remplace MATH3133

Cours modifiés

Sigle	Titre	Date d'entrée en vigueur	Commentaires (s'il y a lieu)
MATH1054	Intro math des affaires	Juillet 2015	Ce cours est encore utilisé dans le bac non reconfiguré en commerce, il devra être aboli lorsque le nouveau programme sera déployé Ce cours de 4 crédits est remplacé par MATH1153 (3 cr.) créé en 2012
MATH1153	Intro math des affaires	Juillet 2015	
MATH1563	Éléments de math. discrètes	Juillet 2015	
MATH2000	Stage Coopératif I	Juillet 2015	
MATH2023	Analyse math. appliquée III	Juillet 2015	
MATH3000	Stage Coopératif II	Juillet 2015	
MATH3443	Structures algébriques	Juillet 2015	
MATH3503	Équations différentielles I	Juillet 2015	
MATH3533	Analyse numérique	Juillet 2015	
MATH3733	Analyse réelle	Juillet 2015	
MATH3803	Théorie des nombres	Juillet 2015	
MATH3903	Histoire des mathématiques	Juillet 2015	
MATH4000	Stage Coopératif III	Juillet 2015	
MATH4303	Fonction de var. complexe	Juillet 2015	



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

F85

VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE

26 FEV. 2015

Faculté des sciences de l'éducation

Le 23 février 2015

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur André Samson
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et
Président du Comité des programmes
Université de Moncton
18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)

Objet : Déploiement des programmes en éducation

Monsieur,

Après de nombreuses discussions avec diverses personnes concernées, je vous écris pour vous demander la permission de reporter à l'automne 2016 le déploiement de tous nos programmes de premier cycle en éducation (B.Éd.-programme A; B.Mus.-B.Éd.; B.A.- B.Éd. (primaire); B.Sc.- B.Éd. et B.A.- B.Éd. (secondaire); B.E.P.- B.Éd.).

Nous nous voyons dans l'obligation de faire cette demande, car nous constatons que nos propositions de programmes n'ont pas encore été étudiées au Comité des programmes. Il nous semble donc irréaliste de penser que ces programmes pourraient être adoptés au Sénat académique prochainement. Alors que la préparation et la planification des nouveaux cours et des horaires doivent commencer dès maintenant, il nous semble impossible de planifier sur la base de programmes qui ne sont pas adoptés et qui pourraient être modifiés.

Comme tous nos programmes du premier cycle ont plusieurs cours en commun, surtout en ce qui a trait aux cours en éducation, il nous semble logique de reporter le déploiement de tous nos programmes afin qu'ils puissent commencer tous ensemble. Ce déploiement simultané est plus logique. Nous pourrions alors éviter d'offrir simultanément des cours du nouveau programme et de l'ancien.

Je vous remercie de prendre en considération notre demande, et je vous prie d'agréer l'expression de mes plus sincères sentiments.

Marianne Cormier
Doyenne

18, avenue Antonine-Maillet
Pavillon Jeanne-de-Valois
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4400
Télécopieur : 506.858.4317

fed@umoncton.ca
www.umoncton.ca



Le 18 février 2015

Monsieur André Samson
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Pavillon Léopold-Taillon
Université de Moncton
Moncton, NB

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE

18 FEV. 2015

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur le Vice-recteur,

Comme vous le savez, les programmes reconfigurés de la Faculté des sciences de l'éducation ne seront pas adoptés à temps pour être déployés comme prévu en septembre 2015. La Faculté des sciences avait également prévu déployer en même temps que les programmes en éducation. Cependant, avec ce délai pour le déploiement des programmes en éducation (et plus particulièrement les programmes de B.Sc.-B.Éd.), nous recommandons aux instances appropriées de retarder le déploiement de nos programmes reconfigurés à septembre 2016. Ce retardement évitera d'avoir des cohortes d'étudiante et d'étudiants en sciences qui suivraient des cours différents des cohortes au B.Sc.-B.Éd.. Un déploiement en septembre 2015 des programmes en sciences causerait beaucoup de problèmes au niveau des dossiers des étudiantes et étudiants sans compter les problèmes potentiels au niveau des horaires des cours. Nous estimons qu'il est de loin préférable de retarder le déploiement de nos programmes en septembre 2016 et d'ainsi partir sur des bases plus solides.

Veillez agréer, Monsieur le Vice-recteur, mes sentiments respectueux.

Le doyen,
Faculté des sciences

Francis LeBlanc

6. MODIFICATION DU DOCTORAT EN ÉDUCATION

R : 04-CPR-150416

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique le projet de modification des conditions d'admission et de composition de programme du Doctorat en éducation. »

Vote : unanime

Proposition pour le Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte le projet de modification des conditions d'admission et de composition de programme du Doctorat en éducation. »



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de l'éducation

Le 24 février 2015

Monsieur André Samson
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Université de Moncton
18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE

02 MARS 2015

UNIVERSITÉ DE MONCTON



Monsieur,

Je vous écris pour faire le suivi du point 18 du procès-verbal de la réunion du Comité des programmes du 20 janvier 2015 (CPR-150120). Lors de cette réunion, le Comité des programmes (CPR) a étudié le projet de modification du programme de doctorat en éducation. Le comité nous pose une question et nous suggère quelques révisions au document.

À cet effet, comme suggéré par le CPR, nous avons révisé et modifié le document. Plus spécifiquement, nous avons fait en sorte que le cours EDUC7403 Étude approfondie soit présenté dans la liste des cours obligatoires. Nous avons également enlevé la terminologie « option restreinte » et avons opté pour la terminologie « option ». Enfin, tel que demandé, nous avons nettoyé le document afin d'en rendre la lecture plus facile. Nous avons aussi enlevé les rayures dans le CPR-1 et dans le CPR-10. Nous avons également mis en gras les modifications aux CPR-2 et CPR-5. Les cours EDUC7213 et EDUC8280 sont maintenant en gras dans le CRP-7. Ainsi, toutes les modifications esthétiques demandées ont été faites.

Le Comité des programmes nous faisait également la remarque que les cours EDUC7107 Analyses multivariées et PSYC7200 Statistiques multivariées se ressemblaient beaucoup et nous demandait donc d'étudier la possibilité de faire des économies en ce sens. Nous avons déjà fait cette étude avant de présenter les programmes. Essentiellement, nous avons décidé que cette combinaison n'était pas possible puisque les étudiants et les étudiantes en psychologie ont une formation beaucoup plus poussée en recherche quantitative et en analyses statistiques que ceux et celles en éducation. Il s'avère donc que si les deux cours font des analyses statistiques multivariées, le cours PSYC7200 est d'un niveau plus avancé que le cours EDUC7107. Nous recommandons donc de garder le cours EDUC7107.

Avec ces commentaires, je vous achemine le document modifié et je vous remercie de faire les suivis nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments,

Marianne Cormier
Doyenne

p.j.

18, avenue Antonine-Maillet
Pavillon Jeanne-de-Valois
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4400
Télécopieur : 506.858.4317

fed@umoncton.ca
www.umoncton.ca

21/14-15



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

**Vice-rectorat adjoint à la recherche et
Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR)**

Le 6 octobre 2014



VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE

08 OCT. 2014

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur André Samson
Président
Comité des programmes
Pavillon Léopold-Taillon
Université de Moncton

Objet : Projet de modification du Doctorat en éducation

Monsieur le Président,

Lors de sa réunion du 19 septembre dernier, le Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche a adopté la résolution suivante présentée par le Comité des cycles supérieurs (CPS) concernant le projet de modification du Doctorat en éducation :

R-03-CFESR-140919

Il est proposé par Marie-Andrée Pelland et appuyé par Lise Savoie que les modifications au programme de Doctorat en éducation soient adoptées.

Ce projet de modification de programme, étudié à deux reprises par le CPS, découle directement des recommandations du rapport de l'évaluatrice externe déposé au Sénat en 2006. Les recommandations principales visaient essentiellement deux objectifs :

1. réduire la charge relativement lourde du programme;
2. constituer un tronc commun de connaissances pour mieux orienter les activités sur un parcours individuel de formation à la recherche.

Pour ce qui est de la première recommandation, ce projet fait passer le nombre de crédits de 102 à 98 crédits, qui est le nombre réglementaire de crédits selon le règlement des cycles supérieurs 21.8.2. Le partage des crédits, conforme au règlement 21.8.2a), se fait comme suit : 18 crédits pour la scolarité et l'examen prédoctoral (27 crédits au programme actuel); 80 crédits pour la thèse (72 crédits au programme actuel).

En ce qui a trait au second objectif, le projet présenté est un programme plus souple qui fait l'économie des étapes rigides du Ph. D. actuel. Il compte en effet un cours obligatoire sur l'Éducation et les minorités; des cours à option restreinte en méthodologie (l'étudiante ou

Monsieur André Samson
Page 2
Le 6 octobre 2014

l'étudiant a le choix entre le cours de recherche quantitative ou le cours de recherche qualitative, mais peut faire les deux s'il le souhaite); puis des cours à option intitulés Étude approfondie (1 ou 2 selon le parcours choisi), qui sont des cours de lectures dirigées.

Le Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche est satisfait que les modifications proposées au programme de Doctorat en éducation rendent le programme conforme aux règlements des 2^e et 3^e cycles et répondent aux recommandations du Sénat académique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-rectrice adjointe à la recherche
et doyenne,



Lise Dubois, Ph. D.

P.j.



Le 11 avril 2014

Madame Lise Dubois, doyenne
Faculté des études supérieures et de la recherche
Université de Moncton
Moncton (Nouveau-Brunswick)

FESR
17 AVR. 2014
Université de Moncton

Madame,

Pour faire suite aux demandes du Comité des programmes des cycles supérieurs (CPS), vous trouverez ci-joint un document intitulé « Modifications apportées au programme de doctorat à la suite de l'étude des recommandations du Comité des programmes de cycles supérieurs (CPS) » et le « Projet de modification de programme du doctorat en éducation ».

Ce projet de modification fut approuvé par le Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation lors de sa réunion du 2 avril 2014.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Guy Ouellette
Doyen par intérim

JGO/la

p.j.

c.c. Mme Marianne Cormier, responsable du programme de Doctorat en éducation
Mme Diane LeBreton, vice-doyenne et responsable des études supérieures, FSÉ



Modifications apportées au programme de doctorat à la suite de l'étude des recommandations du comité des programmes de cycles supérieurs (CPS)

En juillet 2013, le nouveau programme de doctorat, élaboré à la suite de consultations auprès du *Comité de programme de doctorat*, présenté à l'*AESE* pour approbation et ensuite voté au *Conseil de faculté* a été acheminé au *Comité de programme de cycles supérieurs* (CPS). Après l'étude, le CPS nous a acheminé le procès-verbal de leur réunion qui contient leurs recommandations. Nous vous présentons actuellement les recommandations du CPS afin de vous aviser des changements mineurs apportés au document du programme. Par ailleurs, le CPS suggérait un changement majeur à l'examen prédoctoral que nous discuterons à l'*AESE* de mercredi, le 19 mars.

Modifications suggérées par le CPS	Action prise
1. Modifications à l'examen prédoctoral pour y intégrer la composante du dépôt de projet de thèse	L'examen a été modifié pour y inclure le dépôt du projet de thèse ainsi qu'une composante d'intégration à une communauté de chercheurs
2. Refaire les notes de bas de page	Fait
3. Rendre implicite la conception du programme en trois volets : formation à la recherche, formation par la recherche et formation professionnelle)	Fait
4. Circonstancier davantage la décision de ne demander qu'un seul cours de méthodologie de recherche pour le PhD	Fait
5. Ajuster les conditions d'admission avec les conditions générales d'admission du règlement universitaire.	Fait
6. Offrir une définition de connexité	Nous souhaitons garder l'idée, tel qu'exprimé dans le document, que la connexité s'évalue selon le projet de thèse
7. Préciser qu'une propédeutique pourrait être exigé	Nous avons ajouté, dans la note de bas de page, la possibilité de faire une propédeutique pour répondre à l'exigence d'une expérience de recherche.
8. Exigences linguistiques : opérationnalisation standardisée	Nous avons enlevé les éléments d'opérationnalisation de l'évaluation des exigences linguistiques
9. Réduire l'exposé des intérêts de recherche à deux pages	Fait
10. Recommandation d'appuyer sur les règlements	Fait

généraux en ce qui a trait aux conditions et aux modalités d'admission	
11. Changer l'aspect « résidence » au CPR -2 pour durée du programme, ajouter durée et durée maximale	Fait
12. Rendre les objectifs du cours EDUC 7107 plus conformes au niveau doctoral	Fait
13. Enlever l'objectif général de familiarisation avec les logiciels d'analyse qualitative du cours EDUC 7108	Fait
14. Autres modifications esthétiques et corrections de coquilles	Fait

**PROJET DE MODIFICATION DE PROGRAMME
DOCTORAT EN ÉDUCATION (Ph.D.)**

Par :

Faculté des sciences de l'éducation

Études supérieures en éducation
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Moncton
Moncton, NB

Le 12 avril 2013
Révisé en juillet 2013, mars 2014 et février 2015

TABLE DES MATIÈRES

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME ET CONTEXTE	1
2. DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DE PROGRAMME PROJETÉE.....	1
ANNEXE 1 : FORMULAIRE CPR-2 (Proposition de modification de programme).....	7
ANNEXE 2 : FORMULAIRES CPR-4 (Sommaire d'un nouveau cours).....	11
ANNEXE 3 : FORMULAIRES CPR-5 (Modification d'un cours existant)	15
ANNEXE 4 : FORMULAIRES CPR-6 (Abolition d'un cours)	24
ANNEXE 5 : FORMULAIRE CPR-7 (Modification de la banque de cours d'une discipline	29
ANNEXE 6 : FORMULAIRE CPR-10 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire).....	31

**PROJET DE MODIFICATION DE PROGRAMME
DOCTORAT EN ÉDUCATION
(Ph.D.)**

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME ET CONTEXTE

1.1 Établissement :	Université de Moncton
1.2 Faculté :	Faculté des sciences de l'éducation
1.3 Département :	Direction des études supérieures
1.3 Titre du programme :	Doctorat en éducation
1.4 Diplôme accordé :	Ph.D.
1.5 Date prévue de l'entrée en vigueur :	septembre 2014

La Faculté des sciences de l'éducation offre le programme de doctorat en éducation depuis septembre 2000. En 2006, la Faculté a procédé à l'évaluation externe du programme. L'évaluateur a remis son rapport et a fait des recommandations en ce qui a trait au recrutement et au financement des étudiantes et des étudiants. Il recommande également de réduire la « charge relativement lourde » (Labrie, 2006, p. 8) autour de l'acquisition d'un tronc commun de connaissances pour mieux orienter les activités sur « un parcours individuel de formation à la recherche » (idem).

À la suite de ce rapport, quelques changements mineurs ont été apportés aux modalités d'évaluation de certains cours, mais une révision profonde du programme restait à faire.

Au printemps 2011, la direction de la Faculté des sciences de l'éducation a demandé au comité du Programme de doctorat de se pencher sur la lourdeur de la scolarité et de faire des recommandations. Le comité a tenu trois réunions de consultations auprès du corps professoral afin de discuter du programme actuel et des changements possibles. Le comité a également comparé le programme actuel avec des programmes de doctorat en éducation d'autres universités (Ottawa, Sherbrooke, Simon Fraser, Laval, Québec, Montréal et McGill).

2. DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DE PROGRAMME PROJETÉE

Du point de vue de sa structure, le programme de doctorat en éducation (Ph.D.) compte actuellement 102 crédits obligatoires. Dans sa révision du programme, le comité visait trois objectifs, dont les suivants :

- a) réduire la lourdeur de la scolarité;
- b) axer davantage le parcours doctoral sur la recherche; et
- c) offrir une flexibilité et la possibilité de tailler son parcours doctoral à ses besoins particuliers.

2.1 Description du type de modification

Dans son rapport final, Labrie (2006) recommandait de réduire la lourdeur de la scolarité du doctorat et de concentrer le parcours doctoral des étudiantes et des étudiants sur leur formation en recherche. Les divers changements proposés visent donc à réduire le nombre d'activités exigées dans la scolarité de doctorat.

Le Répertoire (études supérieures) ne spécifie pas le nombre maximum de crédits pour un programme doctoral, mais il précise que le nombre minimum doit être de 98 crédits. Le comité a donc choisi de réduire le nombre total de crédits du programme, en passant de **102 à 98 crédits**. Ainsi, la modification de programme projetée respecte les normes établies par l'Université dans le cadre d'un programme doctoral, conformément au règlement 21.8.2a).

En résumé, les suggestions de modification font en sorte que les éléments suivants seront respectés :

- La thèse sera dorénavant de 80 crédits;
- Les étudiantes et les étudiants complèteront quatre cours au lieu de sept (12 crédits, ce qui correspond au minimum exigé par le règlement 21.8.2.a); et
- Les étudiantes et les étudiants feront un examen prédoctoral de six crédits.

Plus spécifiquement, les propositions de modification aux cours existants sont les suivantes :

- **Cours de recherche** : Au lieu de faire deux cours de méthodologie de recherche, l'étudiante ou l'étudiant devra en faire un des deux obligatoirement.
- **Cours sur la thématique** : Présentement, les étudiantes et les étudiants font les cours *EDUC7203 Éducation et minorités I* et *EDUC7303 Éducation et minorités II*. Nous proposons la création d'un nouveau cours *EDUC7213 Éducation et minorités* qui regroupera les éléments les plus fondamentaux et pertinents des deux cours actuels.
- **Cours d'étude approfondie** : Présentement, les étudiantes et les étudiants font deux cours d'étude approfondie (*EDUC7403* et *EDUC7503*). Nous conservons ces deux cours. Toutefois, au choix de l'étudiante ou de l'étudiant, l'un de ces cours pourra être remplacé par le deuxième cours de méthodologie de recherche, surtout dans les cas d'une recherche dans un paradigme mixte.
- **EDUC 8103 Séminaire de doctorat** : Les objectifs de cette activité feront désormais partie de l'examen prédoctoral.

2.2 Description de l'objet de la modification

La modification a pour objet de réduire la lourdeur actuelle de la scolarité de doctorat et de centrer les activités académiques de l'étudiante ou de l'étudiant sur le programme de recherche doctorale.

2.3 Comparaison entre les programmes actuel et modifié

Le profil du programme de doctorat en éducation vise la formation de spécialistes dans différents domaines des sciences de l'éducation et inclut une formation avancée à la recherche. La thématique spécifique du doctorat est l'éducation en milieu minoritaire. Les objectifs généraux du programme demeurent inchangés.

Le principal but des changements proposés par cette demande est de réduire la lourdeur du programme et de centrer davantage les activités sur la formation en recherche. Ainsi, la structure du programme a été modifiée. De façon générale, des modifications mineures ont été apportées dans les cours existants et le nombre d'activités obligatoires a été réduit. Le but est d'offrir une flexibilité et la possibilité de se tailler un parcours doctoral conformément à ses besoins particuliers. Alors qu'auparavant, tous les cours étaient obligatoires, le nouveau programme contiendra des cours à option et permettra des parcours plus individualisés. Les étudiants et les étudiantes qui le désirent, en consultation avec leur direction de thèse, pourront choisir de suivre deux cours de recherche et ne faire qu'un seul cours d'étude approfondie. Par ailleurs, ceux et celles qui veulent vraiment se spécialiser dans la thématique du doctorat pourront profiter de leurs cours d'étude approfondie individualisés pour le faire. Les modifications spécifiques, quant à elles, sont les suivantes :

2.3.1 Changements pour les cours

Les deux cours de recherche (*EDUC7107 Anal. quantitative approfondie* et *EDUC7108 Rech. qualitative approfondie*) étaient obligatoires même si les étudiantes et les étudiants se spécialisaient seulement dans un volet. Dans le cadre du programme modifié, les étudiantes et les étudiants continueront de recevoir une formation en recherche, mais ils choisiront soit le volet qualitatif ou le volet quantitatif. Ainsi, ils ne feront qu'un seul des deux cours. Il nous semble que ce choix est pertinent car ces cours permettent aux étudiants de se spécialiser dans un volet méthodologique. Lors de la formation en maîtrise, il y a des cours obligatoires dans les deux volets de recherche. Les étudiants et les étudiantes au programme du doctorat ont donc une formation de base dans les deux volets. Cette formation semble suffisante pour comprendre les deux approches et leurs épistémologies. Ainsi, lors du doctorat, le cours de recherche choisi servira à l'étudiant ou l'étudiante à se spécialiser dans un volet et à répondre à ses besoins spécifiques pour la thèse. Il est important de noter, toutefois, que l'option de s'inscrire aux deux cours de recherche reste possible pour les personnes qui le souhaiteront. Cette option sera particulièrement valable pour les étudiantes et les étudiants qui opteront pour une méthodologie mixte. Le choix se fera donc entre :

EDUC7107 Analyse multivariée (3 cr.)
 OU
 EDUC7108 Rech. qualitative approfondie (3 cr.)

Les étudiantes et les étudiants suivaient deux cours dans la thématique du doctorat. Avec la nouvelle formule, ils n'en suivront qu'un seul. Ainsi, un nouveau cours, *EDUC7213 Éducation et minorités*, regroupera les éléments fondamentaux des deux cours actuels de la thématique (*EDUC7203 Éducation et minorités I* et *EDUC7303 Éducation et minorités II*).

Les cours d'étude approfondie (*EDUC7403* et *EDUC7503*) conservent la formule actuelle. Il est à noter, toutefois, que les étudiantes et les étudiants pourront remplacer un cours d'étude approfondie par un deuxième cours de recherche, s'ils choisissent de faire les deux cours de

formation à la recherche. Ceux et celles qui souhaitent approfondir la thématique du doctorat peuvent profiter des cours d'étude approfondie pour ce faire.

Le cours de séminaire (*EDUC 8103 Séminaire de doctorat*) a été aboli. Les objectifs de ce cours ont été intégrés au cours *EDUC 7606*, examen prédoctoral. Les activités d'apprentissage associées au dépôt du projet de thèse se feront dans le cadre de l'examen prédoctoral.

2.3.2 Exigences relatives à l'admission

Certaines modifications relatives aux conditions d'admission ont été apportées, principalement pour clarifier les exigences.

Les conditions générales d'admissions (règlement 22.2) et les documents requis (règlement 23.4) s'appliquent. En sus de ces conditions, les conditions particulières suivantes sont exigées. Ainsi, pour être admis au programme d'études de troisième cycle en éducation, la candidate ou le candidat doit :

- Détenir un diplôme de deuxième cycle de type recherche en éducation (Maîtrise ès arts en éducation (M.A.Ed.) ou l'équivalent) ou dans un domaine connexe;¹
Sera aussi considéré un diplôme de deuxième cycle de type professionnel en éducation (Maîtrise en éducation (M.Ed.) ou l'équivalent) ou dans un domaine connexe, avec une expérience pertinente de recherche². Avant de s'inscrire au programme de doctorat en éducation, les personnes détenant une maîtrise de type professionnel et qui n'ont pas d'expérience recherche devront compléter leur formation par un stage de recherche comme propédeutique;
- Posséder une excellente capacité d'expression orale et écrite en langue française
- Démontrer une bonne compréhension de la langue anglaise écrite;
- Participer à une entrevue avec le comité d'admission (in vivo ou à distance) portant sur le projet d'études doctorales et la préparation aux études doctorales de la candidate ou du candidat;

¹ La connexité est évaluée au regard des deux critères suivants : a) la présence d'un lien explicite et direct entre le projet doctoral proposé par la candidate ou le candidat et le domaine de l'éducation; b) le fait que la formation antérieure outille conceptuellement et méthodologiquement la candidate ou le candidat pour la réalisation du projet doctoral proposé. Il revient à la candidate ou au candidat de faire la démonstration du respect de ces deux critères dans un texte d'au plus trois pages.

² Il revient à la candidate ou au candidat de faire la démonstration de cette expérience pertinente de recherche dans un texte d'au plus trois pages. Ce texte devra comprendre : a) la description du ou des projets de recherche ainsi que du rôle de la candidate ou du candidat dans ces projets et la description des activités de recherche effectuées et b) la démonstration de la connaissance de méthodes de recherche pertinentes au projet doctoral soumis. L'expérience considérée pertinente doit être comparable à la réalisation d'une thèse de maîtrise. Il peut s'agir de travail effectué à titre de chercheure ou chercheur, d'assistantat ou de stages de recherche ayant requis la participation significative de la candidate ou du candidat à la conceptualisation de la recherche, à la collecte et à l'analyse de données. La candidate ou le candidat devra de plus soumettre un exemple de rapport de recherche, article ou chapitre de livre auquel elle ou il a participé comme auteur ou coauteur. Si le candidat ou la candidate ne possède pas cette expérience de recherche, le comité d'admission recommandera un stage de recherche qui se ferait auprès d'une équipe de recherche comme propédeutique à l'admission.

2.3.5 Cours exigés

Quelques modifications mineures ont été apportées aux descriptions des cours pour refléter les mises à jour qui s'imposaient ou encore pour uniformiser le style de rédaction privilégié dans la description des cours. Il s'agit donc principalement de reformulations et de précisions qui reflètent l'évolution et l'actualisation des cours au fil des années. Dans le cas du cours *EDUC 7213 Éducation et minorités*, une nouvelle description a été rédigée, car il s'agit d'un nouveau cours qui regroupe les éléments fondamentaux des cours actuels (*EDUC7203 Éducation et minorités I* et *EDUC7303 Éducation et minorités II*).

EDUC7107 Analyse multivariée 3 cr.

Réflexion épistémologique sur les statistiques multivariées. Interprétation des résultats obtenus à partir de diverses méthodes quantitatives en recherche éducationnelle. Jugement approprié sur les applications de ces statistiques et méthodes. Productions à partir des logiciels appropriés.

OU/ET

EDUC7108 Rech. qualitative approfondie 3 cr.

Principaux enjeux épistémologiques liés à la recherche qualitative. Étapes et principales méthodologies utilisées dans une recherche qualitative. Analyses qualitatives à partir de différents outils et approches. Interprétation des résultats.

EDUC7213 Éducation et minorités 3 cr.

Étude des fondements de l'éducation en milieu linguistique minoritaire et des relations intergroupes. Étude de la situation juridique et politique des groupes minoritaires. Analyse de l'impact de la vitalité linguistique sur le développement langagier, de modèles de bilinguisme et d'éducation bilingue. Évaluation des approches pédagogiques pour les groupes linguistiques minoritaires.

EDUC7403 Étude approfondie I 3 cr.

Étude sous forme de lectures dirigées dans le domaine de spécialisation ou dans un domaine d'intérêt au programme de la candidate ou du candidat.

EDUC7503 Étude approfondie II 3 cr.

Étude sous forme de lectures dirigées dans le domaine de spécialisation ou dans un domaine d'intérêt au programme de la candidate ou du candidat.

EDUC7606 Examen prédoctoral 6 cr.

Présentation d'un travail en deux volets préalablement remis au jury: a) synthèse des activités scientifiques illustrant l'intégration à la communauté de recherche; b) projet de thèse démontrant la capacité de situer son travail dans son champ de recherche, d'en défendre la rigueur théorique et méthodologique et d'établir sa contribution originale.

EDUC8280 Thèse en éducation 80 cr.

La thèse peut être de forme traditionnelle ou par articles. La thèse présente les résultats d'une étude approfondie qui apporte une contribution originale à la connaissance dans le domaine de l'éducation.

2.3.6 Autres exigences particulières, telles que la thèse, travaux pratiques, stages, etc.

L'étudiante ou l'étudiant participera à un atelier d'intégration aux études doctorales au début de son parcours.

2.4 Répercussions de la modification sur les ressources humaines, physiques, financières, y compris les répercussions prévues sur les dépenses et les revenus

Cette restructuration aura peu d'incidences sur les ressources humaines, physiques et financières. Les cours offerts le seront encore, sauf pour deux d'entre eux. Il y aura donc une réduction minimale dans les charges de cours de certains professeurs et professeures.

Puisque les étudiantes et les étudiants au doctorat paient leur scolarité selon le nombre de crédits, et que nous réduisons le nombre de crédits de quatre, il y aura possiblement une incidence minimale sur les revenus. Nous postulons, par contre, qu'en réduisant la lourdeur du programme, nous pourrions augmenter le nombre d'inscriptions. Nous postulons également que ces changements devraient entraîner une amélioration du taux de diplomation.

2.5 Répercussions éventuelles de la modification sur les autres programmes de l'établissement ou d'autres établissements de la région

Les changements proposés n'ont aucune incidence sur les autres programmes de l'établissement ni sur les autres établissements de la région.

2.6 Identification des autres établissements concernés ou qui ont été consultés

Sans objet.

2.7 Tout autre renseignement qui, d'après l'établissement, aidera la Commission à comprendre et à évaluer la modification proposée. Des rapports d'examen interne ou externe sont utiles.

Voir le rapport d'évaluation du doctorat (Labrie, 2006).

ANNEXE 1
FORMULAIRE CPR-2
PROPOSITION DE MODIFICATION DE PROGRAMME

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION DE PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Sciences de l'éducation

le 12 avril 2013

Nom du programme : Doctorat en éducation

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel	Proposition de modification
<p>DOCTORAT EN ÉDUCATION</p> <p>Responsable Faculté des sciences de l'éducation</p> <p>Diplôme Ph.D.</p> <p>Durée En résidence pendant une des trois années que dure normalement le programme. Durée maximale de temps pour compléter le programme : 7 ans</p> <p>Lieu Moncton</p> <p>OBJECTIFS</p> <p>Le programme de doctorat en éducation assure aux spécialistes dans les milieux scolaire, collégial et universitaire une formation en langue française dans les domaines de la recherche, du développement et de l'innovation en éducation. De façon plus spécifique, le programme a comme thème intégrateur, l'éducation en milieu francophone minoritaire.</p> <p>BÉNÉFICIAIRES</p> <p>Le programme de doctorat en éducation s'adresse aux personnes titulaires d'un diplôme de deuxième cycle œuvrant dans le domaine de l'éducation.</p> <p>CONDITIONS D'ADMISSION</p> <p>Pour être admis au programme d'étude de troisième cycle en éducation, la candidate ou le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> détenir un diplôme de deuxième cycle : 1) M.A. en sciences de l'éducation ou un diplôme équivalent; 2) M.Éd. ou un diplôme équivalent avec expérience de recherche; 3) M.A. dans un champ d'études connexe; avoir obtenu une moyenne d'au moins 	<p>DOCTORAT EN ÉDUCATION</p> <p>Responsable Faculté des sciences de l'éducation</p> <p>Diplôme Ph.D.</p> <p>Durée Durée minimale de 3 ans avec un maximum de 7 ans. La candidate ou le candidat au doctorat doit être inscrit à temps complet durant au moins 4 sessions.</p> <p>Lieu Moncton</p> <p>OBJECTIFS</p> <p>Le programme de doctorat en éducation assure aux spécialistes dans les milieux scolaire, collégial et universitaire une formation en langue française dans les domaines de la recherche, du développement et de l'innovation en éducation. De façon plus spécifique, le programme a comme thème intégrateur l'éducation en milieu francophone minoritaire.</p> <p>BÉNÉFICIAIRES</p> <p>Le programme de doctorat en éducation s'adresse aux personnes titulaires d'un diplôme de deuxième cycle œuvrant dans le domaine de l'éducation.</p> <p>CONDITIONS D'ADMISSION</p> <p>Les conditions générales d'admissions (règlement 22.2) et les documents requis (23.4) s'appliquent. En sus de ces conditions, les conditions particulières suivantes sont exigées.</p> <p>Pour être admis au programme d'étude de troisième cycle en éducation, la candidate ou le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Détenir un diplôme deuxième cycle de type recherche en éducation (Maîtrise ès arts en éducation ou

<p>3,00 sur 4,30 au deuxième cycle</p> <ul style="list-style-type: none"> • posséder une excellente capacité d'expression orale et écrite en langue française; • démontrer une bonne compréhension de la langue anglaise écrite; • participer à une entrevue avec le comité d'admission (in vivo ou à distance); • présenter un exposé (5-10 pages) de ses intérêts de recherche; • faire acheminer trois lettres de recommandations confidentielles; • posséder une expérience de travail pertinente est normalement un atout; • fournir une copie de thèses ou de publications antérieures ou démontrer ses habiletés de base en recherche. <p>TABLEAU DES COURS</p> <p><i>OBLIGATOIRES</i> 102 CR.</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>EDUC7107</td><td>Anal. quantitative approfondie</td><td style="text-align: right;">3</td></tr> <tr><td>EDUC7108</td><td>Rech. qualitative approfondie</td><td style="text-align: right;">3</td></tr> <tr><td>EDUC7203</td><td>Éducation et minorités I</td><td style="text-align: right;">3</td></tr> <tr><td>EDUC7303</td><td>Éducation et minorités II</td><td style="text-align: right;">3</td></tr> <tr><td>EDUC7403⁽¹⁾</td><td>Étude approfondie I</td><td style="text-align: right;">3</td></tr> <tr><td>EDUC7503⁽¹⁾</td><td>Étude approfondie II</td><td style="text-align: right;">3</td></tr> <tr><td>EDUC7606</td><td>Examen prédoctoral</td><td style="text-align: right;">6</td></tr> <tr><td>EDUC8103</td><td>Séminaire de doctorat</td><td style="text-align: right;">3</td></tr> <tr><td>EDUC8275</td><td>Thèse en éducation</td><td style="text-align: right;">75</td></tr> <tr><td></td><td style="text-align: center;">-----</td><td></td></tr> <tr><td></td><td><i>GLOBAL</i></td><td style="text-align: right;">102 CR.</td></tr> </table>	EDUC7107	Anal. quantitative approfondie	3	EDUC7108	Rech. qualitative approfondie	3	EDUC7203	Éducation et minorités I	3	EDUC7303	Éducation et minorités II	3	EDUC7403 ⁽¹⁾	Étude approfondie I	3	EDUC7503 ⁽¹⁾	Étude approfondie II	3	EDUC7606	Examen prédoctoral	6	EDUC8103	Séminaire de doctorat	3	EDUC8275	Thèse en éducation	75		-----			<i>GLOBAL</i>	102 CR.	<p>l'équivalent) ou dans un domaine connexe¹;</p> <p>Sera aussi considéré un diplôme de deuxième cycle de type professionnel en éducation (Maîtrise en éducation ou l'équivalent) ou dans un domaine connexe, avec une expérience pertinente de recherche². Avant de s'inscrire au programme de doctorat en éducation, les personnes détenant une maîtrise de type professionnel et qui n'ont pas d'expérience recherche devront compléter leur formation par un stage de recherche comme propédeutique;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Posséder une excellente capacité d'expression orale et écrite en langue française ; • Démontrer une bonne compréhension de la langue anglaise écrite ; • Participer à une entrevue avec le comité d'admission (in vivo ou à distance) portant sur le projet d'études doctorales et la préparation aux études doctorales de la candidate ou du candidat. <p>TABLEAU DES COURS</p> <p><i>OBLIGATOIRES</i> 95 CR.</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>EDUC7107⁽¹⁾</td><td>Analyse multivariée</td><td style="text-align: right;">3</td></tr> <tr><td colspan="3" style="text-align: center;">ou</td></tr> <tr><td>EDUC7108⁽¹⁾</td><td>Rech. qualitative approfondie</td><td style="text-align: right;">3</td></tr> <tr><td>EDUC7213</td><td>Éducation et minorités</td><td style="text-align: right;">3</td></tr> <tr><td>EDUC7403⁽²⁾</td><td>Étude approfondie I</td><td style="text-align: right;">3</td></tr> <tr><td>EDUC7606</td><td>Examen prédoctoral</td><td style="text-align: right;">6</td></tr> <tr><td>EDUC8280</td><td>Thèse</td><td style="text-align: right;">80</td></tr> <tr><td></td><td style="text-align: center;"><i>OPTION</i></td><td style="text-align: right;">3 CR.</td></tr> </table> <p>Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :</p>	EDUC7107 ⁽¹⁾	Analyse multivariée	3	ou			EDUC7108 ⁽¹⁾	Rech. qualitative approfondie	3	EDUC7213	Éducation et minorités	3	EDUC7403 ⁽²⁾	Étude approfondie I	3	EDUC7606	Examen prédoctoral	6	EDUC8280	Thèse	80		<i>OPTION</i>	3 CR.
EDUC7107	Anal. quantitative approfondie	3																																																								
EDUC7108	Rech. qualitative approfondie	3																																																								
EDUC7203	Éducation et minorités I	3																																																								
EDUC7303	Éducation et minorités II	3																																																								
EDUC7403 ⁽¹⁾	Étude approfondie I	3																																																								
EDUC7503 ⁽¹⁾	Étude approfondie II	3																																																								
EDUC7606	Examen prédoctoral	6																																																								
EDUC8103	Séminaire de doctorat	3																																																								
EDUC8275	Thèse en éducation	75																																																								

	<i>GLOBAL</i>	102 CR.																																																								
EDUC7107 ⁽¹⁾	Analyse multivariée	3																																																								
ou																																																										
EDUC7108 ⁽¹⁾	Rech. qualitative approfondie	3																																																								
EDUC7213	Éducation et minorités	3																																																								
EDUC7403 ⁽²⁾	Étude approfondie I	3																																																								
EDUC7606	Examen prédoctoral	6																																																								
EDUC8280	Thèse	80																																																								
	<i>OPTION</i>	3 CR.																																																								

¹ La connexité est évaluée au regard des deux critères suivants : a) la présence d'un lien explicite et direct entre le projet doctoral proposé par la candidate ou le candidat et le domaine de l'éducation; b) le fait que la formation antérieure outille conceptuellement et méthodologiquement la candidate ou le candidat pour la réalisation du projet doctoral proposé. Il revient à la candidate ou au candidat de faire la démonstration du respect de ces deux critères dans un texte d'au plus trois pages.

² Il revient à la candidate ou au candidat de faire la démonstration de cette expérience pertinente de recherche dans un texte d'au plus trois pages. Ce texte devra comprendre : a) la description du ou des projets de recherche ainsi que du rôle de la candidate ou du candidat dans ces projets et la description des activités de recherche effectuées et b) la démonstration de la connaissance de méthodes de recherche pertinentes au projet doctoral soumis. L'expérience considérée pertinente doit être comparable à la réalisation d'une thèse de maîtrise. Il peut s'agir de travail effectué à titre de chercheure ou chercheur, d'assistantat ou de stages de recherche ayant requis la participation significative de la candidate ou du candidat à la conceptualisation de la recherche, à la collecte et à l'analyse de données. La candidate ou le candidat devra de plus soumettre un exemple de rapport de recherche, article ou chapitre de livre auquel elle ou il a participé comme auteur ou coauteur. Si le candidat ou la candidate ne possède pas cette expérience de recherche, le comité d'admission pourrait recommander un stage de recherche qui se ferait auprès d'une équipe de recherche comme propédeutique à l'admission.

<p>(1) Ces cours, offerts par tutorat par des professeurs et professeures de l'Université de Moncton ou d'ailleurs, pourraient être remplacés par des cours suivis dans d'autres universités conditionnellement à l'approbation du Comité des études supérieures (CES).</p>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">EDUC7107⁽¹⁾ Analyse multivariée</td> <td style="text-align: right;">3</td> </tr> <tr> <td>EDUC7108⁽¹⁾ Rech. qualitative approfondie</td> <td style="text-align: right;">3</td> </tr> <tr> <td>EDUC7503⁽²⁾ Étude approfondie II</td> <td style="text-align: right;">3</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">GLOBAL</td> <td style="text-align: right;">----- 98 CR.</td> </tr> </table> <p>(1) L'étudiante ou l'étudiant doit réussir au moins un des deux cours de recherche. Celui ou celle qui le souhaite peut, selon cette formule, faire les deux.</p> <p>(2) Ces cours, offerts par tutorat par des professeurs et professeures de l'Université de Moncton ou d'ailleurs, pourraient être remplacés par des cours suivis dans d'autres universités conditionnellement à l'approbation du Comité des études supérieures (CES).</p>	EDUC7107⁽¹⁾ Analyse multivariée	3	EDUC7108⁽¹⁾ Rech. qualitative approfondie	3	EDUC7503⁽²⁾ Étude approfondie II	3	GLOBAL	----- 98 CR.
EDUC7107⁽¹⁾ Analyse multivariée	3								
EDUC7108⁽¹⁾ Rech. qualitative approfondie	3								
EDUC7503⁽²⁾ Étude approfondie II	3								
GLOBAL	----- 98 CR.								
<p>Date de soumission du document :</p>	<p>Date de soumission du document : 12 avril 2013</p>								

ANNEXE 5
FORMULAIRES CPR-7
MODIFICATION DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE

Nom du programme : Doctorat en éducation

Banque de cours actuelle		Banque de cours proposée		Nouveau cours est-il <u>l'équivalent*</u> à l'ancien cours (oui/non)
<u>Sigle</u>	<u>Crédits</u>	<u>Sigle</u>	<u>Crédits</u>	
EDUC7107	3 cr.	EDUC7107	3 cr.	
EDUC7108	3 cr.	EDUC7108	3 cr.	
EDUC7203	3 cr.	EDUC7213	3 cr.	Non
EDUC7303	3 cr.	EDUC7213	3 cr.	Non
EDUC7403	3 cr.	EDUC7403	3 cr.	
EDUC7503	3 cr.	EDUC7503	3 cr.	
EDUC7606	6 cr.	EDUC7606	6 cr.	
EDUC8103	3 cr.			
EDUC8275	75 cr.	EDUC8280	80 cr.	

*Si oui, le système va le considérer comme "équivalent" pour les fins d'exigences du programme.

7. ABOLITION DU CERTIFICAT EN GÉRONTOLOGIE

R : 10-CPR-150416

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du Certificat en gérontologie. »

Vote : unanime

Proposition pour le Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte l'abolition du Certificat en gérontologie. »



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales

VICE-RECTOR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE

13 MARS 2015

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 19 février 2015

Monsieur André Samson,
Président, Comité des programmes
Université de Moncton



**Objet : Suivi du CPR
Propositions d'abolition de cours à la FASS**

Monsieur le président,

Faisant suite à la requête exprimé par le VRER dans un courriel adressé à la Doyenne Lisa Roy le 24 septembre dernier, vous trouverez ci-joint copie des documents afférents à plusieurs propositions de d'abolition de cours n'ayant pas été offerts depuis plusieurs années dans les diverses unités académiques de la Faculté des arts et des sciences sociales. Le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales a voté à diverses occasions des propositions d'abolition. Vous trouverez le détail dans l'Annexe 1. De plus, les unités académiques, les partenaires et la Faculté elle-même souhaitent pouvoir conserver certains de ces cours. Les motifs qui président à ce souhait sont énoncés dans l'Annexe 2.

En espérant que le tout soit à votre satisfaction, je vous prie d'accepter, Monsieur Samson, l'expression de mes salutations distinguées.

Le vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales

Jean-François Thibault

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4018 ou 4183
Télécopieur : 506.858.4166 ou 4508

arts-scsoc@umoncton.ca
www.umoncton.ca/umcm-fass/

NOTE DE SERVICE

Destinataires : Jean-François Thibault, vice-doyen
Faculté des arts et des sciences sociales

Auteur : Ronald Babin, directeur
Département de sociologie
Responsable de l'UARD de sociologie 

Objet : Abolition de plusieurs cours en gérontologie et du certificat en gérontologie

Date : le 12 février 2015

La présente est pour soumettre les documents pertinents relatifs à l'abolition de plusieurs cours de sigle GERO du répertoire universitaire. La Faculté des arts et des sciences sociales (FASS) qui est responsable de ce programme ne dispose plus depuis la retraite d'une professeure, des ressources lui permettant d'envisager le maintien de ce programme. Témoigne de cette situation, le fait que plusieurs de ces cours n'ont pas été offerts depuis plusieurs années. C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui l'abolition de ces cours ainsi que celle du programme lui-même dont les inscriptions sont suspendues depuis juillet 2009.

Veillez noter que deux cours (GERO 2020 et GERO 2040) resteront au Répertoire pour répondre au souhait exprimé par le campus de Shippagan. Celui-ci offre en effet les cours pour les étudiantes et étudiants en science infirmière ainsi que dans le cadre de l'Université du troisième âge.

Ce changement a été discuté une première fois en Assemblée UARD le 27 octobre 2014 et adopté par l'UARD de sociologie en Assemblée le 15 décembre 2014.

Merci de donner suite à cette démarche visant dès que possible son adoption par le Conseil de la FASS.

Formulaire CPR-12 (Abolition d'un programme)

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION D'ABOLITION D'UN PROGRAMMEPrésenté par Faculté/École : des arts et des sciences sociales le 11 février 2015Département : programme administré par le décanat de la FASSNom du programme : Certificat en gérontologie

Profil du programme : (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Veuillez noter que les inscriptions à ce programme sont suspendues depuis juillet 2009.

CERTIFICAT EN GÉRONTOLOGIE

TYPE A

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION

Être diplômé ou diplômée d'une école secondaire ou posséder une formation jugée équivalente.

TABLEAU DES COURS

OBLIGATOIRES 6 CR.

GERO2020 ⁽¹⁾	Vieillessement des individus	3
GERO4310	Intervention auprès des aînés	3

OPTION A 12 CR.

Choisir 12 crédits parmi les cours suivants :

ECON2021	Économie et vieillissement	3
GERO2040	Vieillessement des populations	3
GERO3130	Le droit social et les aînés	3
GERO3140	La politique vieillesse	3
GERO4200	Physiologie et pathologie	3
PSYC2670	Psychologie gérontologique	3
SOCI2810	Sociologie du vieillissement	3

OPTION B⁽²⁾ 12 CR.

Choisir 12 crédits parmi les cours suivants :

GERO3300	Le counseling gériatrique	3
GERO3350	Préparation à la retraite	3
GERO3400	Les enjeux bioéthiques	3
GERO4340	Problématiques gérontologiques	3
GERO4350	Recherche en gérontologie	3
KNEP3033	Vieillessement et EPS	3
NUAL1003	Nutrition des aînés	3
RÉTO3312	Loisir et personnes âgées	3
SCRE2640	Spiritualité et vieillissement	3
SINF2613	Le vieillissement et la santé	3
SINF3123	Mort et deuil	3
SOCI1102	Recherche documentaire	3
TSOC2165	TS et troisième âge	3

GLOBAL 30 CR.

⁽¹⁾ Cours préalable aux autres cours du programme à l'exception de GERO3350, RETO3312 et SOCI1102.⁽²⁾ Ou les cours non suivis dans OPTION A.

8. **RÈGLEMENT 1.13.3 – ÉTUDIANTE ET ÉTUDIANT À STATUT PARTICULIER**

R : 18-CPR-150416

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'adoption du règlement universitaire 1.13.3 – Étudiante et étudiant à statut particulier. »

Vote : unanime

Proposition pour le Sénat académique

« Que le Sénat académique adopte le règlement universitaire 1.13.3 – Étudiante et étudiant à statut particulier. »



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Vice-rectorat adjoint à l'enseignement

Le 20 mars 2015



VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE

20 MARS 2015

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur André Samson, président
Comité des programmes
Pavillon Taillon

Objet : Nouveau Règlement 1.13.3 – Étudiante et étudiant à statut particulier

Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe le projet de règlement 1.13.3 - Étudiante et étudiant à statut particulier ainsi qu'une note expliquant le motif qui a conduit à la création de ce règlement. Ce projet de règlement a été soumis à la RVD du 27 février 2015 et a reçu l'aval de ses membres.

Je vous prie donc de faire l'étude de ce projet de règlement au Comité des programmes et de l'acheminer au Sénat académique.

Le vice-recteur adjoint à l'enseignement,

JFR/ds

Jean-François Richard, Ph. D.

c.c. Mme Lynne Castonguay, secrétaire générale
Membres de la RVD

p.j.

Projet de règlement sur le statut des étudiantes et des étudiants qui s'inscrivent à une charge réduite de cours en raison de leur état de santé

Le contexte

L'Université reçoit des étudiantes ou des étudiants ayant reçu un diagnostic médical qui recommande une charge de cours de moins de 9 crédits. Si pour certaines et pour certains les études à temps partiel font l'affaire, d'autres aspirent à la vie étudiante pleine et entière en ayant accès à la bibliothèque et au CEPS, en étant admissibles à certaines bourses, en pouvant adhérer aux associations étudiantes, etc. Ces cas nous ont poussés à réfléchir à nos pratiques et à nos politiques à cet égard.

Nous avons consulté d'autres établissements d'enseignement postsecondaires au pays pour voir que plusieurs offrent un accommodement dans un tel cas. Les universités qui offrent un accommodement invoquent une règle des gouvernements provinciaux qui acceptent qu'une étudiante ou qu'un étudiant inscrit à 40% d'une charge normale de cours en raison de son état de santé soit traité comme étant à temps complet aux fins de l'aide financière. C'est le cas du gouvernement du Nouveau-Brunswick, qui applique la politique suivante :

« (Pour être admissible à l'aide financière) vous êtes inscrit à au moins 60 % d'une charge de cours complète et maintenez cette charge de cours (les étudiants ayant une invalidité permanente doivent être inscrits à au moins 40 % d'une charge de cours complète)¹...Les étudiants ayant une invalidité permanente qui sont inscrits à une charge de cours entre 40 % et 59 % peuvent choisir les études à temps plein ou à temps partiel; »²

Ces politiques gouvernementales et universitaires découlent des lois sur droits de la personne, qui proscrivent la discrimination fondée sur l'incapacité et, dès lors, obligent à des accommodements raisonnables. C'est le cas du Code des droits de la personne, qui stipule :

« Attendu: que la reconnaissance du principe fondamental de l'égalité de tous les êtres humains en dignité et en droits, sans distinction de race, de couleur, de croyance, d'origine nationale, d'ascendance, de lieu d'origine, d'âge, d'incapacité physique, d'incapacité mentale³, d'état matrimonial, d'orientation sexuelle, de sexe, de condition sociale ou de convictions ou activités politiques, est un principe directeur sanctionné par les lois du Nouveau-Brunswick; »

Le Code fournit aussi une définition de ses incapacités, soit :

« incapacité mentale » S'entend, selon le cas :

- a) de tout état de retard mental ou d'altération des facultés mentales;*
- b) de tout trouble d'apprentissage ou de tout dysfonctionnement d'un ou de plusieurs processus mentaux de la compréhension ou de l'utilisation de symboles ou du langage parlé;*
- c) de tout trouble mental.*

« incapacité physique » Tout degré d'incapacité, d'infirmité, de malformation ou de défigurement de nature physique résultant de blessures corporelles, d'une maladie ou d'une anomalie congénitale et, notamment, toute incapacité résultant de tout degré de paralysie ou de diabète sucré, d'épilepsie, d'amputation, d'un manque de coordination physique, de cécité ou trouble de la vision, de la surdité ou trouble de l'ouïe, de la mutité ou trouble de la parole, ou de la nécessité de recourir à un chien-guide ou à un fauteuil roulant, à une canne, à une béquille ou à tout autre appareil ou dispositif correctif.

¹ Nous soulignons.

² Source : Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, Services financiers aux étudiantes et aux étudiants.

³ Nous soulignons

La charge normale de cours à l'UdeM étant de 15 crédits par session en vertu du règlement 10.1.2, 40% de cette charge équivaut à 6 crédits. Les étudiantes et les étudiants ciblés par le projet de règlement seraient donc celles et ceux qui sont inscrits à au moins 6 crédits, mais moins que 9 crédits.

Le règlement universitaire 4.12, qui traite des étudiantes et des étudiants ayant un handicap, ne couvre pas de tels cas. Le règlement actuel ne confère à personne le droit de modifier le statut de temps partiel à temps complet d'une étudiante ou d'un étudiant, pour quelque motif que ce soit. Il prévoit (1.13) que l'étudiante ou l'étudiant à temps complet est inscrit à un minimum de 9 crédits et que celles et ceux qui sont à temps partiel sont inscrits à un maximum de 8 crédits.

Considérant ceci, à sa réunion du 17 mars 2015, la Réunion des vice-doyennes et des vice-doyens (RVD) a recommandé un projet de règlement sur le statut des étudiantes et des étudiants qui s'inscrivent à une charge réduite de cours en raison d'un diagnostic médical.

Le projet de règlement

1.13.3 Étudiante ou étudiant à statut particulier

L'étudiante ou l'étudiant est susceptible d'obtenir, en raison d'une incapacité, une dérogation au règlement 1.13 lui permettant d'être inscrit à temps partiel, soit de 6 à 8 crédits, tout en étant reconnu à temps complet. La doyenne ou le doyen accorde ce statut s'il y a à son avis une perspective raisonnable d'atteinte des objectifs du programme d'études et d'obtention du diplôme dans le délai prévu au règlement 11.1 ou 11.2 ou dans le délai prévu aux règlements particuliers d'une faculté et selon les exigences et la structure du programme. La doyenne ou le doyen accorde ce statut sur recommandation des Services aux étudiantes et étudiants de l'Université, qui fonde cette recommandation sur un diagnostic d'une ou d'un professionnel de la santé.

La mise en œuvre

L'étudiante ou l'étudiant voulant se prévaloir du statut particulier en fera la demande aux Services aux étudiantes et étudiants (SAÉÉ), qui évalueront le dossier et formuleront une recommandation à la doyenne ou au doyen de la faculté responsable du programme d'études auquel l'étudiante ou l'étudiant est admis. Il reviendra à la doyenne ou au doyen de juger, à la lumière de la recommandation des SAÉÉ (Service de santé, Service d'adaptation), de la capacité de l'étudiante ou de l'étudiant de pouvoir compléter son programme d'étude dans un délai conforme au règlement 11. Dans le cas de programmes qui ne s'offrent pas à temps partiel, le délai du règlement 11.1 s'appliquera, tandis que le délai du règlement 11.2 sera utilisé là où le cursus à temps partiel est offert. Les règlements particuliers des facultés peuvent prévoir un autre délai que ceux énoncés au règlement 11. Dans un tel cas, le règlement particulier sera appliqué. Pour que l'étudiante ou l'étudiant ait droit au statut particulier, il faudra donc que le diagnostic porte à croire qu'il est probable que l'étudiante ou que l'étudiant puisse étudier à temps complet dans un avenir prévisible, permettant ainsi de satisfaire aux exigences du programme dans le délai susmentionné. L'étudiante ou l'étudiant qui n'a aucune perspective raisonnable d'études à temps complet ne pourra pas obtenir de diplôme universitaire, puisque les cours suivis en première année périront avant que les exigences du programme ne soient entièrement satisfaites. Le statut particulier est donc temporaire.

Lorsque la doyenne ou le doyen accorde le statut particulier, il en fait part au Registraire, qui modifie le statut de l'étudiante ou de l'étudiant au système, lui conférant ainsi tous les droits et privilèges de l'étudiante ou de l'étudiant à temps complet.

Il est convenu avec le Service des finances que les étudiantes et les étudiants qui ont ce statut particulier paieront des frais de scolarité se situant entre ceux du temps partiel et ceux du temps complet, soit les frais d'enseignement à temps partiel et les frais afférents à temps complet.

9. **MODIFICATION AU RÈGLEMENT 5.3 – INSCRIPTION TARDIVE ET PROPOSITION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT 5.4 – ARRIVÉE**

Proposition principale

R : 21-CPR-150416

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification du règlement universitaire 5.3 – Inscription tardive. »

Amendement

R : 22-CPR-150416

« Que le deuxième paragraphe de l'article 5.3 soit enlevé. »

Vote sur R22 : unanime

Vote sur R21 (amendé) : unanime

Proposition pour le Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte la modification du règlement universitaire 5.3 – Inscription tardive. »

Proposition principale

R : 23-CPR-150416

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'adoption du règlement universitaire 5.4 portant sur les arrivées. »

Amendement

R : 24-CPR-150416

« Que l'on retire la dernière phrase du règlement 5.4. »

Vote sur R24 : unanime

Vote sur R23 (amendé) : unanime

Proposition pour le Sénat académique

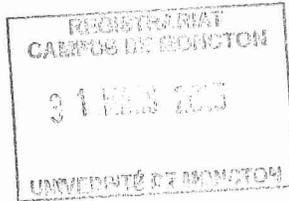
« Que le Sénat académique adopte accepte le règlement universitaire 5.4 portant sur les arrivées. »



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Vice-rectorat adjoint à l'enseignement

Le 31 mars 2015



VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE

31 MARS 2015

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur André Samson, président
Comité des programmes
Pavillon Taillon

Objet : Modification au règlement 5.3 – *Inscription tardive* et proposition d'un nouveau règlement 5.4 - *Arrivée*

Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe un document comprenant une proposition de modification au règlement 5.3 – *Inscription tardive*, le projet de règlement 5.4 – *Arrivée* ainsi qu'une note expliquant le motif de la modification de règlement et du projet de règlement. La modification et le projet de règlement a été soumis à la RVD du 17 mars 2015 et a reçu l'aval de ses membres.

Je vous prie donc de faire l'étude de la modification et du projet de règlement au Comité des programmes et de l'acheminer au Sénat académique.

Le vice-recteur adjoint à l'enseignement,

Jean-François Richard, Ph. D.

JFR/ds

c.c. Mme Lynne Castonguay, secrétaire générale
Membres de la RVD

p.j.

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4137
Télécopieur : 506.858.4096

jean-francois.richard@umoncton.ca
www.umoncton.ca

Inscription tardive et arrivée – projet de règlement

Depuis quelque temps, la RVD étudie la question de l'arrivée tardive des étudiantes et des étudiants, notamment de l'international. Pour alimenter les discussions de la RVD, certaines cohortes d'étudiantes et d'étudiants de l'international étant arrivées en retard furent suivies afin de voir quel fut l'impact sur leur rendement. Les résultats étaient aussi concluants que désastreux. Parmi les étudiantes et les étudiants suivis, la quasi-totalité avait cumulé les échecs et celles et ceux qui n'avaient pas failli avaient évité l'échec général de justesse. Presque aucun n'avait le rendement requis selon le règlement pour poursuivre ses études sans faire face à l'exclusion. Ceci confirme ce que rapportent régulièrement les vice-doyennes et les vice-doyens quant au très faible rendement des étudiantes et des étudiants de l'international qui amorcent leurs cours en retard, surtout à la session d'hiver. Tout semble indiqué que l'adaptation à la culture canadienne et aux méthodes de travail des universités occidentales ajoutées au rattrapage de jusqu'à deux semaines de cours est une recette pour une faillite programmée. Devant cet état de fait, la RVD est d'avis qu'il revient à l'Université d'édicter des règles qui minimisent l'arrivée tardive des étudiantes et des étudiants, notamment de l'international.

La RVD fait aussi certains constats, soit :

1. Certaines étudiantes et certains étudiants arrivent sciemment en retard, surtout à la session d'hiver, pour éviter de payer un billet d'avion à fort prix durant la haute saison touristique du temps des fêtes.
2. Il y aurait, selon certains, une pratique bien établie dans quelques pays de ne commencer les cours que deux semaines après la date officielle de début de cours. Des étudiantes et des étudiants de l'international pourraient croire qu'il en sera ainsi au Canada et n'ont, donc, pas le sentiment d'arriver en retard deux semaines après le début des cours.
3. Les ambassades canadiennes utilisent la date d'arrivée ultime pour gérer le traitement des demandes de permis d'études. Ceci fait en sorte que des étudiantes et des étudiants peuvent obtenir leur permis d'étude très tard; ce qui favorise leur arrivée tardive. La RVD a, d'ailleurs, recommandé que le Registrariat retire la date d'arrivée ultime de l'attestation d'admission et qu'elle soit remplacée par la date de début des cours; ce qui fut fait.
4. Les cours de la session d'hiver semblent enclencher la matière plus rapidement. Le retard y serait donc plus problématique.
5. Le règlement actuel sur l'inscription tardive est désuet et ne reflète plus la pratique établie pour la gestion des inscriptions faites après la date limite.

Pour traiter de cette question, la RVD s'est penchée sur trois choses, soit le calendrier universitaire, la date d'arrivée prescrite et l'inscription tardive.

1. Le calendrier universitaire

La RVD a recommandé que le début de la session d'hiver soit décalé afin d'offrir plus de temps pour que les étudiantes et les étudiants puissent arriver. Le 6 mars 2015, le Sénat académique a adopté un nouveau calendrier universitaire qui remet le début des cours à la session d'hiver au deuxième lundi ouvrable du mois de janvier.

2. La date d'arrivée prescrite

Présentement, la date d'arrivée ultime ou tardive est deux semaines après le début des cours. En recommandant que le calendrier universitaire soit modifié, la RVD a indiqué qu'elle voulait que la date d'arrivée soit dorénavant au début des cours. Tous conviennent qu'une telle règle sera difficile à contrôler, mais qu'il est tout de même utile de fixer cette date pour régir le traitement des demandes de permis d'études par les ambassades canadiennes et pour envoyer un message clair aux étudiantes et aux étudiants qu'elles et ils doivent être présent dès le début des cours. Pour renforcer cette dernière partie, nous invoquons le règlement sur l'assiduité, qui s'appliquerait dès le premier cours. Ce règlement stipule que la doyenne ou que le doyen peut, sur avis de la professeure ou du professeur, imposer à l'étudiante ou à l'étudiant de se retirer d'un cours s'il y a eu un trop grand nombre d'absences.

Pour ce faire, la RVD propose l'ajout du règlement 5.4, qui se lirait comme suit :

5.4 Arrivée

L'étudiante ou l'étudiant admis à un programme d'études doit être présent à l'Université et présent à ses cours dès la date de début des cours fixée au calendrier universitaire.

3. L'inscription tardive

Le règlement sur l'inscription tardive devrait être modifié pour y refléter le changement de pratique depuis plusieurs années, qui ne se fonde plus sur un frais de retard, mais plutôt sur une permission spéciale après la date limite d'inscription.

Au fil des dernières discussions à ce sujet, la RVD a indiqué :

- Que la permission devrait venir de la doyenne ou du doyen,
- Que la permission de la doyenne ou du doyen doit être fondée sur son appréciation de la capacité de l'étudiante ou de l'étudiant de réussir le cours, et
- Que les étudiantes et les étudiants de l'international qui s'inscrivent à l'Université pour une première fois devraient être tenus de s'inscrire à leurs cours au plus tard à la date de début des cours prévue au Calendrier universitaire.

De plus, les étudiantes et les étudiants de l'international qui s'inscrivent une première fois à l'Université devraient être contraints de s'inscrire aux cours avant le début des cours.

Dès lors, la RVD recommande les modifications suivantes au règlement 5.3.

Règlement actuel	Règlement proposé
<p>5.3 Inscription tardive</p> <p>Le calendrier universitaire fixe la date limite d'inscription aux sessions d'automne et d'hiver. Après la date limite, les personnes possédant une preuve d'admission et désirant s'inscrire à temps complet doivent acquitter des frais d'inscription tardive. Aucune inscription tardive n'est acceptée après la date limite d'abandon ou de changement de cours sans mention au dossier.</p>	<p>5.3 Inscription tardive</p> <p>Le calendrier universitaire fixe la date limite d'inscription aux sessions d'automne et d'hiver. Après la date limite, les personnes possédant une preuve d'admission l'étudiante admise ou l'étudiant admis et qui désire s'inscrire à un cours doivent acquitter des frais d'inscription tardive obtenir la permission de la doyenne ou du doyen de la faculté responsable du cours. La doyenne ou le doyen permet l'inscription tardive au cours lorsqu'elle ou lorsqu'il est d'avis que l'étudiante ou l'étudiant peut rattraper la matière du cours. Aucune inscription tardive n'est acceptée après la date limite d'abandon ou de changement de cours sans mention au dossier.</p>

10. RÉSOLUTIONS TRANSMISES À TITRE D'INFORMATION

10.1. Créations de cours

R : 09-CPR-150317

« Que sous réserve de la création de la Passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : SINF2653 Intro. : Science infirmière et SINF2752 Soin : Science infirmière. »

R : 10-CPR-150317

« Le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : ADFI3540 Thèmes complémentaires en fin. et ADCO4320 Contrôle de gest. stratégique. »

R : 05-CPR-150416

« Que sous réserve de l'adoption du projet de modification du Doctorat en éducation, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : EDUC7213 Éducation et minorités; et EDUC8280 Thèse. »

R : 12-CPR-150416

« Le Comité des programmes accepte la création du cours triple sigles suivant : HIST3425/PHIL3425/LITT3425 Le siècle des Lumières.

R : 13-CPR-150416

« Le Comité des programmes accepte la création du cours HIST3470 Europe 19^e-20^e siècles (cours à contenu variable). »

10.2. Modifications de cours

R : 07-CPR-150317

« Le Comité des programmes accepte la modification proposée au préalable du cours PSYC2002 Stat. appliquées en psych. »

R : 06-CPR-150416

« Que sous réserve de l'adoption du projet de modification du Doctorat en éducation, le Comité des programmes accepte la modification des cours suivants : EDUC7107 Analyse multivariée; EDUC7108 Rech. qualitative approfondie; EDUC7403 Étude approfondie I; EDUC7503 Étude approfondie II; et EDUC7606 Examen prédoctoral. »

R : 16-CPR-150416

« Le Comité des programmes accepte la modification aux préalables du cours BIOL1243 Anat. physiol. humaines II. »

10.3. Abolitions de cours

R : 11-CPR-150317

« Le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : ADCO4310 Comptabilité de gestion IV et ADCO4410 Théorie comptable. »

R : 07-CPR-150416

« Que sous réserve de l'adoption du projet de modification du Doctorat en éducation, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : EDUC7203 Éducation et minorités I; EDUC7303 Éducation et minorités II; EDUC8103 Séminaire de doctorat; et EDUC8275 Thèse en éducation. »

10.3. **Abolitions de cours** (suite)**R : 09-CPR-150416**

« Le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants :

Faculté des arts et des sciences sociales

ANGL1000 Language, Writing and Reading; ANGL1044 Business English; ANGL2121 Business Communication I; ANGL2122 Business Communication II; ECON2310 Économie managériale; GERO3130 Le droit social et les aînés; GERO3140 La politique vieillesse; GERO3300 Le counseling gériatrique; GERO3350 Préparation à la retraite; GERO3400 Les enjeux bioéthiques; GERO4200 Physiologie et pathologie; GERO4310 Intervention auprès des aînés; GERO4340 Problématiques gérontologiques; GERO4350 Recherche en gérontologie; HIST2611 Histoire générale de l'Asie; LING4820 Phonologie; LING7850 Bilinguisme; LING7880 Linguistique générale; LING7930 Interfaces linguistique; LING7970 Linguistique et didactique; LITT7350 Littératures francophones; MUSI3120 La musique vocale; MUSI3150 La musique pour clavier; MUSI4103 La musique instrumentale; SESO4473 L'animation sociale; SOCI1610 Introduction à la coopération; SOCI2540 Sociologie des jeunes; SOCI2560 Socio de la cond. des femmes; et TSOC6421 Interv pour petits groupes. »

10.4. **Reconfiguration des programmes****R : 04-CPR-150317**

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale (ajout de 4 cours ayant le sigle CRIM). »

10.5. **Autres****R : 12-CPR-150317**

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil des programmes suivants : Baccalauréat en administration des affaires (comptabilité), Baccalauréat en administration des affaires (comptabilité – régime coopératif), Mineure en comptabilité et Certificat en comptabilité. »

R : 13-CPR-150317

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle ADCO. »

R : 14-CPR-150317

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle ADFI. »

R : 08-CPR-150416

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle EDUC. »

R : 14-CPR-150416

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil des programmes suivants : Baccalauréat ès arts (spécialisation en histoire); Baccalauréat ès arts (Majeure en histoire); Mineure en histoire; Baccalauréat ès arts (spécialisation en philosophie); Baccalauréat ès arts (Majeure en philosophie); Mineure en philosophie; Baccalauréat ès arts (spécialisation en études littéraires); Baccalauréat ès arts (Majeure en études françaises); et Mineure en études françaises. »

10.5. **Autres** (suite)

R : 15-CPR-150416

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle HIST, PHIL et LITT. »

R : 17-CPR-150416

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux banques de cours de formation générale ayant les sigles ALLE et ESPA. »

R : 19-CPR-150416

« Que les admissions au programme de Mineure en sciences religieuses soient suspendues pour une période de 24 mois à compter du 1^{er} juillet 2015. »

R : 20-CPR-150416

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du programme de Baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical. »